



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
LUNDI 23 OCTOBRE 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 53

A l'ouverture de séance :

Nb de présents : 34

Nb de représentés : 9

Nb d'absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint de l'affaire n° 29/1297 à l'affaire n° 29/1315, Monsieur Mohammad OMARJEE pour l'affaire n°29/1316 et de Monsieur Michel FONTAINE à partir de l'affaire n° 29/1317.**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

ETAIENT REPRESENTES POUR LA SEANCE :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphane) , JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONAINE MICHEL), BELLON Stéphane (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

Monsieur FONTAINE Michel à l'Affaire n°29/1317 : « Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2023- Budget principal et budgets annexes ».

ABSENCES MOMENTANEEES :

Monsieur DIJOUX Stéphane à l'Affaire n°29/1316 : « Compte administratif pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres ». Madame SIGISMEAU Béatrice à l'Affaire n°29/1325 : « Rapport annuel du mandataire... la SPL EDDEN au titre de l'exercice 2022 ». Madame GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie de l'Affaire n°29/1307 : « Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR... de Vélo Libre-Service Altervélo » à l'Affaire n°29/1308 : Bois d'Olives (PNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 23 04 à passer entre la Commune... EPF Réunion pour l'acquisition du bien cadastré section HY n°1132.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Madame Héléna ARAYE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président appelle ensuite une à une les affaires de l'ordre du jour au nombre de 73 :

Affaire n°29/1297 : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2023.....	6
Affaire n°29/1298 : Mission d'Elue - Madame Marie Line BRINDON, Conseillère municipale, chargée des mairies annexes de la Ligne des Bambous et Condé Concession et des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes.....	6
Affaire n°29/1299 : Mission d'Elu - Monsieur Olivier NARIA, Conseiller municipal, délégué aux affaires européennes et des fonds européens.....	7
Affaire n°29/1300 : Mission d'Elue - Madame GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, Conseillère municipale.....	8
Affaire n°29/1301 : Affaire fixant les ratios de promotion pour les avancements aux échelons spéciaux au sein de la Commune de Saint-Pierre.....	8
Affaire n°29/1302 : Affaire relative au rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes.	9
Affaire n°29/1303 : Mise à disposition de trois (3)agents titulaires auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre.	10
Affaire n°29/1304 : Personnel communal - Modification du tableau des effectifs.	11
Affaire n°29/1305 : Surveillance et gardiennage de la médiathèque Angelo Lauret à Grands Bois - Protocole d'accord transactionnel avec la SARL Papangue Protection.....	12
Affaire n°29/1306 : Basse Terre - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association HIBISCUS - Fixation du droit d'occupation.....	13
Affaire n°29/1307 : Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré IE n°1830 partie à la SEMITTEL pour l'installation de Vélo Libre-Service Altervélo.	14
Affaire n°29/1308 : Bois d'Olives (PNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 23 04 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section HY n°1132.....	15
Affaire n°29/1309 : Vote de subvention à l'Association "Des Amis de la Mer".....	16
Affaire n°29/1310 : Vote de subvention aux Associations.....	17
Affaire n°29/1311 : Vote de subvention aux Clubs de 3 ème Age.....	18
Affaire n°29/1312 : Subvention à l'association Simangavol.	19
Affaire n°29/1313 : Subvention aux associations pour le financement de l'emploi.	19
Affaire n°29/1314 : Autorisation d'adhésion à la centrale d'achats du RESAH.	21
Affaire n°29/1315 : Compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres.	22
Affaire n°29/1316 : Compte administratif pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres.	23
Affaire n°29/1317 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2023- Budget principal et budgets annexes.	24
Affaire n°29/1318 : Admission en non-valeur - Taxes et produits irrécouvrables.	29
Affaire n°29/1319 : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023.	30
Affaire n°29/1320 : Orientations budgétaires 2024.....	32
Affaire n°29/1321 : Convention de partenariat institutionnel entre la Ville de Saint-Pierre et la Ville de Saint-Denis.	83
Affaire n°29/1322 : Avenant n°11 à la convention de transfert n°63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au SIDELEC Réunion - Bilan d'opération du programme 2020 et de son financement - Programmation prévisionnelle au titre de 2023 et son mode de financement.....	84
Affaire n°29/1323 : Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, administrateur de la SPL Grand Sud au titre de l'exercice 2022.....	85

Affaire n°29/1324 : Projet de convention de concours technique avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de la Réunion.	85
Affaire n°29/1325 : Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, membre de la SPL EDDEN au titre de l'exercice 2022.	86
Affaire n°29/1326 : Retrait du patrimoine communal de matériels électriques vétustes.	87
Affaire n°29/1327 : Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance de la collectivité.	87
Affaire n°29/1328 : Retrait du patrimoine de véhicules communaux et mise en destruction.	88
Affaire n°29/1329 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour les opérations de mise en sécurité (Dragage) et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre.	89
Affaire n°29/1330 : Création de parkings publics souterrains dans le cadre de la construction du centre administratif - Approbation du plan de financement prévisionnel.	90
Affaire n°29/1331 : Aménagement du Centre Bourg de la Ravine des Cabris - Passation d'un avenant n°2 au marché de travaux, lot n°1 « VRD » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant.	91
Affaire n°29/1332 : Curage du réseau d'eau pluviale de la commune de Saint-Pierre - attribution des marchés d'entretien lots 1 et 2.	92
Affaire n°29/1333 : Acquisition de matériels de manifestation et de matériels électoraux - lot 2 (3ème procédure).	93
Affaire n°29/1334 : Acquisition de matériels et matériaux pour les opérations en régie - Lots 13, 14 et 15 (Relance).	93
Affaire n°29/1335 : Centre Administratif - Autorisation de signature des marchés de travaux par la SPL GRAND SUD concernant les lots 4/5/6.	94
Affaire n°29/1336 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°1 entreprise SBTPC - Terrassements généraux - VRD - Gros oeuvre (y/c plages bassins) - Etanchéité - Revêtements durs - Revêtements coulés - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Peinture - Revêtements souples - Basse tension.	96
Affaire n°29/1337 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°2 entreprise BIOCLIMATIK - Charpente (bois; lamelle; colle-métallique) - Couverture - Bardage zinguerie.	97
Affaire n°29/1338 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°4 entreprise TUNZINI - Ventilation - Climatisation - Chauffage - Traitement d'eau des bassins - Plomberie - Protection incendie - ECS.	98
Affaire n°29/1339 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°5 Groupement A&T EUROPE / HAEHN - Bassins inox polymerisés - Equipements de piscine.	100
Affaire n°29/1340 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°7 entreprise SAPEF - Espaces verts - Plantations.	101
Affaire n°29/1341 : Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°4 du groupement de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur la modification du programme et actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.	102
Affaire n°29/1342 : Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Autorisation de signature du marché.	103
Affaire n°29/1343 : Réparation mécanique des poids lourds municipaux - Autorisation de signature de l'accord-cadre.	104
Affaire n°29/1344 : Fourniture d'agrégats, d'émulsion de bitume et d'enrobé routier pour la Commune de Saint-Pierre - lots 1 à 3.	105
Affaire n°29/1345 : Création d'une aire couverte au complexe sportif de Terre-Sainte - Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°2 « BATIMENT ».	106
Affaire n°29/1346 : MAPA "petits lots" achat de denrées alimentaires - Lots 1 - 8 - 24 - 61 , autorisation de signature.	107

Affaire n°29/1347 : Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement / VRD / Espaces verts ».	108
Affaire n°29/1348 : Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - lot N°1 VRD - ESPACES VERTS - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°1 passé avec l'entreprise JML TERRASSEMENT.	110
Affaire n°29/1349 : Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en cuisine satellite - Approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 « Cloisons agro-alimentaires / Froid alimentaire / Traitement d'air / Ventilation ».	111
Affaire n°29/1350 : Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - lot n°2 bâtiment - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°1 passé avec l'entreprise société de réunionnaise de réhabilitation (S2R).	112
Affaire n°29/1351 : NPNRU de Bois d'Olives : AOO. Accord-cadre d'ingénierie urbaine relatif au projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives/Avenant N°1 au marché subséquent N°03 "définition du programme opérationnel ".	113
Affaire n°29/1352 : NPNRU de Bois d'Olives : Approbation des dossiers Déclaration d'Utilité Publique (DUP) y compris le dossier d'Autorisation Environnemental et de l'Etude d'Impact associés.	114
Affaire n°29/1353 : RHI Tanambo : Approbation du CRAC de clôture au 30/06/2023.	118
Affaire n°29/1354 : Jardin de formation à Bois d'Olives - Validation du plan de financement actualisé.	120
Affaire n°29/1355 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) bibliothèques - extension des horaires au titre de l'année 2023.	120
Affaire n°29/1356 : Mise à disposition du Complexe Sportif Nelson MANDELA à l'association FRANCE ALZHEIMER.	121
Affaire n°29/1357 : Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux à usage sportif et administratif.	122
Affaire n°29/1358 : Vote de subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle De Terre-Sainte.	123
Affaire n°29/1359 : Vote d'une subvention complémentaire à l'association Jeunesse Sportive Saint-Pierroise.	123
Affaire n°29/1360 : Programme Action Coeur de Ville : Avenant à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).	124
Affaire n°29/1361 : Programme Action Coeur de Ville : Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).	125
Affaire n°29/1362 : Avenant à l'article 2 de la Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier de Bois d'Olives - Extension du périmètre à l'école Benjamin Moloise de Pierrefonds.	126
Affaire n°29/1363 : Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs ville.	127
Affaire n°29/1364 : Mise à disposition de créneaux d'occupation d'une salle de la maison de quartier de Joli Fond à l'Association Judo Club Sud Réunion.	128
Affaire n°29/1365 : Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2023.	129
Affaire n°29/1366 : Schéma directeur d'aménagement lumière de la ville de Saint-Pierre - Approbation du projet.	129
Affaire n°29/1367 : Modification de la convention relative au Contrat Local de Santé.	130
Affaire n°29/1368 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.	131
Affaire n°29/1369 : Information au Conseil Municipal - Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.	133

Affaire n°29/1302 : Affaire relative au rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes.

Direction des Ressources

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi),
Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le Maire informe l'Assemblée qu'en application de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les Communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les Départements et les Régions doivent présenter à l'Assemblée Délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Ainsi, la Commune comme en tant qu'employeur présente sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Ce rapport présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Maire propose à l'Assemblée de prendre connaissance du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint qui est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024.

Interventions

Madame GOBALOU Virginie

Il s'agit du rapport en matière d'égalité professionnelle. Pouvez-vous nous donner quelques orientations sur les décisions prises en la matière ?

Monsieur Daniel ELLY, DGS,

C'est le décret du 24 juin 2015 qui a formalisé le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes, à travers une communication officielle en Conseil Municipal et préalablement à la préparation budgétaire. L'objectif vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale.

Quatre thématiques ont été identifiées :

- *Atteindre l'égalité professionnelle,*
- *Combattre les violences faites aux femmes dans les services administratifs,*
- *Assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,*
- *Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.*

Malgré des actions mises en œuvre, beaucoup de chemins doit être encore parcouru pour arriver à l'égalité réelle. La Ville s'est donc engagée dans ce dispositif sur la base d'une part, des actions précises mises en œuvre et d'autre part, en initiant une politique active sur son territoire en faveur de ce principe d'égalité.

Les actions mises en œuvre au sein de la collectivité au 31 décembre 2022 :

L'effectif de la Commune est de 1 757 agents permanents dont 803 femmes et 954 hommes. Sur les 1020 agents titulaires, 434 sont des femmes soit 42,55 % aujourd'hui, contre 41% en

Accusé de réception en préfecture
9721974018602321420130-05
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

concerne la filière technique, 53 % sont des hommes et 25 % sont des femmes. S'agissant de la filière administrative, 74 % sont des femmes et la filière sociale est exclusivement féminine. En matière d'emploi fonctionnel, sur 7 emplois 4 sont occupés par des femmes et 3 par des hommes. Concernant les postes d'encadrement 22 sont occupés par les femmes et 39 par des hommes. L'équilibre existe pour les DGA, mais s'agissant de l'encadrement des efforts sont encore à poursuivre. En 2022, 53% des agents formés étaient des femmes, ce qui montre la volonté des femmes à s'investir dans les formations afin de viser une carrière plus valorisante. Pour conclure sur cette partie, la Ville continue à conduire une politique RH qui tend à l'égalité femmes-hommes en impactant les LDG « Lignes Directrices de Gestion ». La Ville veille donc à assurer une égalité dans les propositions aux emplois supérieurs, à la formation et dans le déroulement de la carrière. Quelques points d'appui : valoriser le temps partiel en proposant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale, accompagner des situations individuelles, faire participer des femmes aux organes de décision, favoriser les talents internes, plans de formation, nominations au concours dès la réussite, congé d'accompagnement enfant malade, réductions d'horaires pour maternité et allaitement, aménagement horaire du aux impératifs familiaux. Quelques mots sur la politique menée par la Ville dans son territoire : désignation d'une élue en matière de lutte contre les violences intrafamiliales, journée de sensibilisation scolaire, marche, mobilisation associative, ateliers de sensibilisation en lien avec le Contrat de Ville, création d'une cellule dédiée en lien avec le CSLPD, soutien aux actions de prévention, création d'un comité de pilotage regroupant les partenaires Etat, Collectivités, Associations, financement des associations qui luttent dans le domaine de la violence telle que « l'association du côté des femmes » ou encore « l'ARAJUFA ».

Dans les domaines précités, la Ville a doublé ses efforts. Dans le domaine des écoles, des formations sont mises en œuvre. Le bilan officiel sera établi à la fin de la mandature, au 31 décembre 2025. Il conviendra dès lors, d'évaluer le travail accompli en matière d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

Madame GOBALOU Virginie

Je vous remercie, Monsieur le Directeur Général des Services, pour cette présentation. A la lecture des pourcentages des postes occupés par les femmes, nous constatons toujours un écart avec les hommes et ce malgré quelques avancées. En ce qui concerne les postes d'encadrement et les temps partiels, des efforts sont à poursuivre pour atteindre la parité en termes de responsabilités professionnelles au sein de la collectivité.

Monsieur Stéphane DIJOUX

Il y a effectivement un déséquilibre dans la filière technique.

Madame GOBALOU Virginie

Il y a une évolution des mentalités parce que certaines femmes trouvent leur place dans les corps de métier comme étant perçus plus masculin tels que le BTP, les dockers.... Effectivement, il y a encore du travail à faire dans la filière technique au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.

&&&

Affaire n°29/1303 : Mise à disposition de trois (3) agents titulaires auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Pierre sollicite le concours de la Commune afin de renforcer ses actions dans le cadre de ses missions.

Le partenariat souhaité consiste à mettre à disposition du CCAS trois agents titulaires, à qui seront confiées les missions suivantes :

- * pour la Direction Générale des Services : un chargé de mission
 - assurer un rôle d'appui, de conseil et d'expertise sur des dossiers ou projets en lien avec les différentes directions,
 - participer à la cohérence des orientations politiques et stratégiques,
 - impulser une dynamique d'innovation publique au sein du CCAS au travers l'initiation et la mise en œuvre de projets transversaux de transition écologique et sociale
- * pour le Pole Administration Générale : un agent administratif
 - accueil physique et téléphonique (répondre aux premières attentes des administrés et les diriger vers les différents services)

Affaire n°29/1305 : Surveillance et gardiennage de la médiathèque Angelo Lauret à Grands Bois - Protocole d'accord transactionnel avec la SARL Papangue Protection.

Direction des Ressources

La Commune de Saint-Pierre a lancé, le 1^{er} avril 2022, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions du CCAG-FCS 2021, tenant à la surveillance et au gardiennage de la médiathèque de Grands-Bois, en raison de la non-installation d'un système de vidéosurveillance sur ce site.

Cette prestation consistait à effectuer, tous les jours de 18 heures à 06 heures, une surveillance physique afin, d'une part, d'assurer la sécurité extérieure des locaux et, d'autre part, de surveiller, prévenir, intervenir et contrôler toute personne suspecte aux abords de cet équipement public.

Ce marché public de service comportait une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, dont la consistance et les modalités d'exécution étaient définies en amont par la Collectivité publique dans la lettre d'engagement de la consultation adressée aux candidats potentiels, comme suit :

- ✓ Tranche ferme : qui court à compter du 1^{er} mai 2022, ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 30 septembre 2022.
- ✓ Tranche optionnelle n°1 : qui court à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. La décision d'affermissement de la tranche interviendra par ordre de service.
- ✓ Tranche optionnelle n°2 : qui court à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023. La décision d'affermissement de la tranche interviendra par ordre de service.

La Commune pouvoir adjudicateur s'était engagée sur cette tranche ferme, mais l'exécution de chaque tranche conditionnelle était subordonnée à une décision écrite (Ordre de service) de la Ville, notifiée à la société titulaire dans les conditions fixées au contrat, soit dix jours avant la date de début des prestations prévues, et à condition qu'aucun système de vidéos et de télésurveillance ne serait entre temps installé sur ce site.

En tout état de cause, les tranches optionnelles susvisées devraient être affermées par l'administration communale pour leur exécution, par le titulaire, aussi longtemps que cet ouvrage public ne disposerait pas de son propre dispositif de surveillance par caméras.

La Société Papangue Protection, immatriculée au RCS de Saint-Pierre sous le n°848907374 et ayant une activité principale de « Sécurité et protection des biens et des personnes, alarmes, surveillance, intrusions et incendies », a été attributaire de ce marché public référencé M322MGBS24, par un acte d'engagement signé le 27 avril 2022 par le Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) et, notifié le 28 suivant pour un montant global et forfaitaire de 73 992.00€H.T.

Les montants du marché dévolu à la Société titulaire se décomposaient ainsi :

- ✓ Tranche ferme : 34 056.00 € H.T.
- ✓ Tranche optionnelle n°1 : 20 328.00 € H.T.
- ✓ Tranche optionnelle n°2 : 19 608.00 € H.T.

De la sorte, la tranche ferme, couvrant la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2022, a été exécutée et le « service fait » a été liquidé le 07 novembre 2022.

Les prestations se rapportant aux deux tranches optionnelles ont été également exécutées par le titulaire, sans ordre de service, pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2022, janvier, février et mars 2023 pour un montant total de 39 936,00 € H.T.

En effet, en droit, il appert que, sans ordre de service, le titulaire ne peut commencer l'exécution des tranches conditionnelles.

Aussi, en cas de non affermissement et/ou une fois le délai d'affermissement dépassé, le titulaire du marché est désengagé en ce qui concerne l'exécution de la tranche conditionnelle.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER l'attribution de subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Jeunesse Cambrai (AJC)	Projet 1 : 2 PEC - Agents techniques polyvalents Période prévisionnelle de financement : 02/11/2023 au 01/10/2024	Résiduel	13 450 €
Association Musicale, Artistique et Culturelle Bann Dalon	Projet 1 : 4 PEC - Animatrices périscolaires Période prévisionnelle de financement : 01/09/2023 au 31/07/2024	Résiduel	20 000 €
	Projet 2 : 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 01/09/2023 au 31/07/2024	Résiduel	5 000 €
Ansamb Pou Nout Tout	Projet 1 : 5 PEC - Agents de l'environnement Période prévisionnelle de financement : 01/10/2023 au 31/08/2024	Résiduel	25 270 €
La Case Momon Lé La	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 16/10/2023 au 15/09/2024	Résiduel	10 510 €
	Projet 2 : 1 PEC - Médiateur Social Période prévisionnelle de financement : 16/10/2023 au 15/09/2024	Résiduel	9 350 €
Association Jeunesse Sportive Bois d'Olives (AJSBO)	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 02/05/2023 au 01/04/2024	Résiduel	5 000 €
	Projet 2 : 1 PEC - Assistant technique et administratif Période prévisionnelle de financement : 02/05/2023 au 01/04/2024	Résiduel	5 000 €
Volley Ball de Saint-Pierre	Projet 1 : 1 PEC - Encadrant technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 31/03/2023 au 29/02/2024	Résiduel	5 000 €
Total	17 emplois		98 580 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :

518 65748 123 CAE RE23000075.

- D'APPROUVER les conventions ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

Affaire n°29/1314 : Autorisation d'adhésion à la centrale d'achats du RESAH.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educatrice et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que le RESAH est un groupement d'intérêt public (GIP) qui est, au niveau national, un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics. Son adhésion ayant été ouverte aux collectivités locales, la collectivité souhaite y adhérer notamment pour accéder à ses marchés de solutions et infrastructures informatiques et téléphoniques.

La tarification de l'adhésion se présente sous la forme d'une redevance annuelle de 600 € HT. Le groupement RESAH permet ainsi à la collectivité d'accéder à ses marchés en lien direct avec le titulaire. Les bons de commandes seront à transmettre directement au titulaire du marché et les factures reçues seront au nom du titulaire.

La cotisation d'un montant de 600 € HT sera imputée sur la ligne budgétaire : 020 6281 15

Le Conseil Municipal,

De tout ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2018 n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune en vertu de l'article L.2129-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'adhésion de la Commune à la centrale d'achats du RESAH permet de renforcer l'efficacité de l'administration communale, de répondre dans un délai raisonnable au volume des besoins en matière d'acquisition de fournitures courantes et de services (FCS)

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achats du RESAH permettra à la Collectivité publique d'optimiser ses achats en étant plus réactifs et en bénéficiant de prix plus compétitifs,

Qu'il y a donc lieu d'adhérer à cette centrale d'achats qui applique elle-même les règles substantielles de la commande publique.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre à la centrale d'achats du RESAH pour l'ensemble de ses marchés,
- **DE L'AUTORISER** à signer le bulletin d'adhésion à la centrale d'achats du RESAH ainsi que tous documents y afférents,
- **DE L'AUTORISER** à procéder au paiement de la cotisation annuelle de 600,00 euros hors taxes (600 € HT) au profit de la centrale d'achats du RESAH ,
- **DE DIRE** que les crédits sont alloués à la ligne budgétaire : 020 6281 15 RE23000076.

Accusé de réception en préfecture
0740164-20231214-30-1370-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Affaire n°29/1316 : Compte administratif pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Monsieur le Maire rappelle que la clôture du budget annexe des pompes funèbres au 30 juin 2023 a été prononcée par délibération n° 27/1203 du 26 juin 2023.

Dans le cadre des travaux de clôture menés avec le comptable public, l'approbation des résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget annexe des pompes funèbres permettra son transfert au budget principal.

A cet effet, le Compte Administratif pour l'exercice 2023 (du 01 janvier au 30 juin 2023) du budget annexe des pompes funèbres peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	2023		solde
	investissement	fonctionnement	
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)		10 026.03 €	10 026.03 €
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses			
résultat net cumulé de clôture	0.00 €	10 026.03 €	10 026.03 €

Après l'examen de cette affaire, Monsieur Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote du compte administratif 2023 du budget annexe des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Mohammad OMARJEE comme Président de séance pour l'examen de cette affaire.

Sur proposition du Président de Séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe des pompes funèbres

- D'ARRETER les comptes du budget annexe des pompes funèbres donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître les résultats nets de clôture suivants, intégrant les restes à réaliser :

- budget annexe pompes funèbres : + 10 026.03 €

~~~~~

**Affaire n°29/1317 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2023- Budget principal et budgets annexes.**

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

**I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2022.**

Le Compte Administratif 2022 s'est soldé par un excédent net de clôture de 8 599 500 €. Ce résultat doit néanmoins être corrigé par la reprise du résultat net du budget annexe des pompes funèbres (+ 10 026 €) suite à sa clôture prononcée au 30 juin 2023 par délibération n° 27/1203 en date du 26 juin 2023.

Par conséquent, la reprise du résultat est arrêtée à **8 609 526 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

**II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 2 390 000 €**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 2 390 000 € :

|                                           |                |
|-------------------------------------------|----------------|
| - reprises sur provisions :               | + 1 400 000 €. |
| - rôles supplémentaires taxes foncières : | + 950 000 €.   |
| - recettes de transfert et dotations :    | + 40 000 €.    |

L'amélioration du taux de recouvrement des créances par le comptable public a été constatée lors de l'actualisation des provisions budgétaires constituées pour dépréciation des comptes de tiers. Il en découle une reprise sur provisions de 1 400 000 €.

Par ailleurs, il est à noter que si la ville bénéficie d'autres recettes complémentaires notifiées depuis le vote du budget primitif (fiscalité directe et dotations), l'option de ne pas les inscrire au budget supplémentaire permet de compenser les incertitudes autour de l'encaissement des recettes de fiscalité indirecte liées à la conjoncture économique (octroi de mer, taxe sur carburants, droits de mutation).

**II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 10 613 500 €**

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 10 613 500 € :

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| - dotations aux provisions :            | + 5 605 000 €. |
| - frais de personnel :                  | + 2 000 000 €. |
| - frais généraux :                      | + 1 400 000 €. |
| - subventions aux tiers (chap.65-657) : | + 787 000 €.   |
| - frais financiers :                    | + 500 000 €.   |
| - charges exceptionnelles :             | + 100 000 €.   |
| - autres :                              | + 200 000 €.   |



Le contexte économique dégradé et incertain, généré par une forte inflation observée depuis 2 ans, continue de peser sur les charges de fonctionnement de la ville.

La sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature nécessite ainsi de réajuster le montant des provisions (pour contentieux et garanties d'emprunt essentiellement) à hauteur de 5 605 000 €.

Par ailleurs le nouveau dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires intervenu au mois de mai (+ 1.5 %, après + 3.5 % au 01/07/2022) et décidé par l'Etat, toujours conjugué aux autres mesures gouvernementales entrées en vigueur depuis la fin d'année 2022 (revalorisation indiciaire des fonctionnaires de la catégorie C, hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC, ce dernier étant indexé sur l'inflation), va impacter la masse salariale. Les charges de personnel devront par conséquent bénéficier d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 €.

L'ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 1 400 000 € du poste Frais Généraux (chapitre 011) enregistre principalement la révision tarifaire des dépenses énergétiques (+ 475 000 € pour les consommations électriques) et autres fluides (+ 200 000 € pour les abonnements eau).

De même, la régularisation à hauteur de 245 000 € du paiement d'une mission foncière commandée par la ville en 2015 intervenu au premier trimestre dans le cadre de travaux d'alimentation en eau potable du secteur de Dassy a été nécessaire en marge du transfert de compétence à l'intercommunalité.

Le réajustement des autres frais généraux concerne le budget dédié au nettoyage de la ville (+ 100 000 €) ainsi que celui de l'organisation du salon Athéna, tous deux devant supporter des surcoûts liés à l'inflation.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 787 000 € pour les subventions de fonctionnement aux tiers résulte essentiellement d'une nouvelle comptabilisation (à hauteur de 353 000 €) des participations d'équilibre versées par la ville dans les concessions publiques d'aménagement, désormais assimilées à des charges de fonctionnement (les participations versées au titre des équipements publics continuent d'être imputées en section d'investissement).

Le dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 136 000 €) verra son budget porté à 1 066 000 € et les clubs sportifs et culturels de la ville bénéficieront d'une rallonge de 190 000 €.

Par ailleurs, la poussée inflationniste précédemment évoquée ayant entraîné une forte remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers, les frais financiers doivent être réajustés à la hausse (+ 500 000 €) pour couvrir la dette bancaire souscrite à taux variable (principalement la dette indexée sur le taux du Livret A).

Le poste « autres dépenses » (+ 221 500 €) enregistre enfin le complément de financement demandé dans le cadre des participations obligatoires au écoles privées sous contrat (+ 150 000 € pour deux années).

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 8 % par rapport au budget primitif. Néanmoins, **les dépenses courantes (hors dépenses financières et exceptionnelles) bénéficient d'une majoration de plus de 4.4 M€, soit une augmentation ramenée à + 3.5 %.**

### **III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : + 5 282 000 €.**

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 5 282 000 € :

- subventions du PPI : + 1 417 000 €.
- *emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire)* : + 2 500 000 €.
- déconsignation foncière : + 770 000 €.
- emprunt du PPI : + 595 000 €.

### **III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : + 5 668 026 €**

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 5 668 027 € :

|                                                                  |                |
|------------------------------------------------------------------|----------------|
| - emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire) : | + 2 500 000 €. |
| - dépenses d'équipement :                                        | + 2 043 026 €. |
| - remboursement emprunt en capital :                             | + 475 000 €.   |
| - autres dépenses d'investissement :                             | + 650 000 €.   |

2 500 000 € supplémentaires sont inscrits au titre des opérations de gestion de dette et de trésorerie, sans impact budgétaire (inscription similaire en recettes).

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à augmenter les crédits de paiement à hauteur de 2 043 027 €.

Un crédit de 650 000 € est ouvert pour financer l'acquisition par anticipation de terrains dont le portage avait été confié initialement à l'Etablissement public foncier de La Réunion (EPFR).

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 6 % par rapport au budget primitif.

### **IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| - Excédent du compte 2022 :                 | + 8 609 526 €. |
| - Besoin de financement en fonctionnement : | - 8 223 500 €. |
| - Besoin de financement en investissement : | - 386 026 €.   |

Au final, **le Budget Supplémentaire viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2023 figurant au Budget Primitif de plus de 16 M€, soit une progression de 7 % par rapport au budget primitif.** :

| <i>Section</i>        | <i>Budget Supplémentaire 2023</i> | <i>rappel Budget Primitif 2023</i> |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
|                       | <b>Montant</b>                    | <b>Montant</b>                     |
| <b>Investissement</b> | 5 668 026 €                       | 90 277 100 €                       |
| <b>Fonctionnement</b> | 10 613 500 €                      | 128 590 000 €                      |
| <b>Total</b>          | <b>16 281 526 €</b>               | <b>218 867 100 €</b>               |

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, la commune disposera pour 2023 d'un budget en mouvements réels (hors résultat reporté), après intégration des restes à réaliser, de **261 190 289 € en progression de + 1.9 %**.

Par section, le budget global (BP + RAR +DM + BS) est arrêté à :

| <b>BUDGET PRINCIPAL</b> | <b>2023</b>          | <b>%</b>    | <b>2022</b>          | <b>Var. en %</b> | <b>2021</b>          |
|-------------------------|----------------------|-------------|----------------------|------------------|----------------------|
| Investissement          | 121 986 789 €        | 47%         | 125 780 221 €        | -3.0%            | 118 635 793 €        |
| Fonctionnement          | 139 203 500 €        | 53%         | 130 526 236 €        | 6.6%             | 129 674 885 €        |
|                         | <b>261 190 289 €</b> | <b>100%</b> | <b>256 306 457 €</b> | <b>1.9%</b>      | <b>248 310 678 €</b> |

## **V/ LES BUDGETS ANNEXES :**

### **V-1/ Le budget annexe de la régie du port :**

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 400 000 €, exclusivement en section d'investissement, correspondant à la réduction de moitié du recours à l'emprunt.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **107 933 €**, répartis comme suit :

| <i>Section</i>        | <i>Budget Supplémentaire 2023</i> | <i>rappel Budget Primitif 2023</i> |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
|                       | <b>Montant</b>                    | <b>Montant</b>                     |
| <b>Investissement</b> | 100 000 €                         | 845 850 €                          |
| <b>Fonctionnement</b> | 7 933 €                           | 52 150 €                           |
| <b>Total</b>          | <b>107 933 €</b>                  | <b>898 000 €</b>                   |

## V-2/ Le budget annexe SEPF (service extérieur des pompes funèbres) :

Le budget annexe ayant été clôturé au 30 juin 2023, les activités du service sont désormais retracées au sein du budget principal.

### Interventions

**Madame GOBALOU Virginie**

*Le Budget Supplémentaires est un budget de réajustement dans les sections d'Investissement et de Fonctionnement. Toutes les collectivités territoriales sont, malheureusement, concernées par cela. La marge d'augmentation de ce budget est de 1,9%, mais nous voyons tout de même les besoins de la collectivité en matière de financement tant en Investissement qu'en Fonctionnement.*

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2023 au niveau du chapitre.**

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL                                                                            |                                          |                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                                                                                                            |                                          |                                          |
|                                                                                                                           | FONCTIONNEMENT                           |                                          |
| FONCTIONNEMENT                                                                                                            | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                                                            | 10 898 701.61 €                          | 2 390 000.00 €                           |
| +                                                                                                                         | +                                        | +                                        |
| RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)<br>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                       |                                          | 8 508 701.61 €                           |
| =                                                                                                                         | =                                        | =                                        |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)                                                                                 | 10 898 701.61 €                          | 10 898 701.61 €                          |
|                                                                                                                           | INVESTISSEMENT                           |                                          |
| INVESTISSEMENT                                                                                                            | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |
| CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)                                  | 9 168 026.51 €                           | 20 067 201.61 €                          |
| +                                                                                                                         | +                                        | +                                        |
| RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)<br>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | 26 041 662.78 €<br>3 692 768.08 €        | 18 835 255.76 €                          |
| =                                                                                                                         | =                                        | =                                        |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                                                  | 38 902 457.37 €                          | 38 902 457.37 €                          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                              |                                          |                                          |
| TOTAL DU BUDGET (3)                                                                                                       | 49 801 158.98 €                          | 49 801 158.98 €                          |





## **Interventions**

### **Madame BEDIER Corine**

*Le développement durable est au coeur de toutes les priorités et de nos attentions. Ce rapport est très bien fait. Vous avez évoqué le Développement Durable dans les emplois et j'en suis ravie. En tant que Présidente d'une organisation professionnelle patronale : le « Syndicat de l'Esthétique », je me permets de vous parler de l'entrée de la RSE « Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans nos entreprises. Nous pourrions peut-être les encourager à engager cette démarche très importante dans ce Développement Durable qui, de plus, intègre la mobilité un sujet d'actualité. Par conséquent, il serait souhaitable que nous engagions dans nos futures réflexions la part des grandes entreprises, des industries, des PME, des TPE et des artisans parce que cela nous concerne tous.*

### **Monsieur Le Maire,**

*Très bonne remarque. Bien entendu, Je suis ouvert à la discussion avec les petites et moyennes entreprises de la Ville. Ces entreprises ont un rôle prépondérant dans le cadre du développement durable, car ce sont-elles qui font vivre la Ville.*

### **Monsieur Stéphane DIJOUX**

*Pour vous rassurer, Madame BEDIER, il y a quelques entreprises qui se rapprochent de la collectivité dans le cadre de la RSE.*

### **Madame GOBALOU Virginie**

*En matière de cadre de vie, je pense qu'il y a encore des efforts à faire. Par conséquent, il faudrait veiller au respect des contrats des entreprises ayant obtenu un marché de nettoyage. Concernant le volet environnemental, il est nécessaire de continuer la politique de plantation d'arbres sur tout le territoire communal. Dernièrement, avec étonnement, j'ai appris qu'il y a des plantes endémiques derrière le Bois de Buis à Terre-Sainte et qu'elles sont entretenues par la CIVIS. S'agissant du diagnostic de l'éclairage public, des efforts sont à faire pour remplacer les lampes. Il faudrait, peut-être, adopter une formule économique telle que les LED. J'ai eu l'occasion de vous signaler ainsi qu'à EDF la problématique des poteaux d'éclairage et d'alimentation vétustes qui sont à remplacer sur l'Avenue Mitterrand à Terre-Sainte. Un gros travail est à faire avec la SIDELEC et EDF en la matière, afin d'assurer la sécurité. S'agissant du Port de Saint-Pierre, il y a nécessité d'étudier quelles sont les possibilités en matière de financement par rapport aux propositions faites et à certaines actions en cours. Est-ce que vos services ont pu chiffrer cela ? Quelles sont les subventions que vous pourriez obtenir ? Pour conclure, je dirai que ce rapport est très intéressant, mais il faudrait également des actions indispensables pour le bien vivre ensemble sur notre territoire.*

### **Monsieur le MAIRE,**

*Vos souhaits sont partagés par l'équipe municipale. Effectivement ? le dimanche soir, il y a un énorme travail de nettoyage sur les sites. Suite aux diverses manifestations organisées ces jours derniers, je félicite les équipes de la Ville pour le travail effectué parce qu'il y avait beaucoup de déchets à enlever. Bien souvent, les gens ne laissent pas que leurs déchets, mais ils ont tendance à abîmer ce que les Saint-Pierrois ont réussi à construire. Par exemple, sur le jardin de la plage, les jets d'eau ont été abîmés, pendant le week-end, par ceux qui n'ont pas un comportement citoyen. C'est vrai, il y a encore un gros travail à faire dans le domaine du nettoyage, mais vous savez tous les problématiques en ce qui concerne les contrats aidés. Les difficultés causées par le manque de personnel se poseront également sur 3 gros chantiers de la collectivité, à savoir : la Médiathèque de Grands-Bois, le Centre nautique de Terre-Sainte et le Gymnase de la Ravine des Cabris. Quelques recrutements pourront se faire en interne, mais cela reste insuffisant. Le personnel manquant représente un coût supplémentaire qui ne viendrait qu'alourdir la masse salariale actuelle déjà très importante. Nous souhaitons tous que la Ville soit plus nettoyée, mais pour cela il faut que l'Etat donne aux associations plus de moyens en matière d'emplois aidés pour permettre aux Communes de pouvoir passer des conventions.*

### **Monsieur Stéphane DIJOUX,**

*Concernant l'éclairage public, le Conseil Municipal a récemment pris une délibération pour obtenir des financements. Nous avons environ 9000 points lumineux sur Saint-Pierre et nous souhaitons engager une opération, sur cinq ans, pour les remplacer par des LED. S'agissant des poteaux électriques vétustes, environ 200 ont été identifiés par nos services. Nous avons pu faire part de ce problème au nouveau Directeur d'EDF, lors de notre rencontre le mois dernier. Leur diagnostic est différent du nôtre, car pour eux les poteaux tiennent encore.*

### **Monsieur Pascal BASSE,**

*Lors de l'attribution des marchés pour la maintenance de la climatisation, nous avons évoqué l'expérimentation du SWAC sur le CHU de Saint-Pierre. J'avais proposé de suivre de près le bilan financier et technique de ce dispositif afin de pouvoir, éventuellement, l'étendre sur la Ville au niveau des bâtiments du Front de mer. Je sais que techniquement ce projet n'est pas totalement au point, mais que financièrement cela permet à l'hôpital de réduire, de 2 tiers, ses factures énergétiques. C'est un coût d'Investissement important pour une commune comme la nôtre, mais il y a tout de même des aides européennes et des subventions régionales. Aussi, je souhaiterais que nous commençons à entrevoir le Saint-Pierre de demain. Comment ferons-nous quand les factures vont augmenter de 10 à 15% pour pouvoir assurer la maintenance dans des conditions financières correctes ? Il est peut-être temps et ce dès maintenant, d'engager des études de faisabilité dans le cadre du développement durable. Il faut utiliser les énergies que nous avons à portée de main, c'est-à-dire l'eau froide qui se trouve à 400 m de profondeur de nos côtes.*

### **Monsieur le Maire**

*Cette idée avait été abordée par l'IUT en accord avec les initiateurs du projet qui, à ce jour, est limité à l'hôpital. J'espère me tromper, mais je pense que le coût de l'électricité risque d'aug*

*Il faut, effectivement, trouver d'autres sources de production électrique. Vous savez que l'UVE « Unité de Valorisation Energétique » va quand même prendre en charge entre 8 à 10% des besoins énergétiques dans le Sud. Bien entendu, Il y a le solaire et pourquoi pas l'eau de l'Océan Indien, mais qui reste un projet très coûteux avec une sortie du prix énergétique tout de même très cher.*

*Par contre, je me suis opposé à ce qu'il y ait chez nous des éoliennes car elles n'intègrent pas notre paysage Réunionnais.*

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023.**

~ ~ ~ ~ ~

**Affaire n°29/1320 : Orientations budgétaires 2024.**

*Direction Générale des Services*

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, qui a pour objet d'informer le Conseil sur les prévisions d'évolution de la situation financière de la commune ainsi que sur les événements susceptibles de l'influencer.

Bien que n'ayant pas de caractère décisionnel, il constitue un moment essentiel dans le cycle budgétaire d'une collectivité locale en lui permettant notamment de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière à moyen terme, qui seront traduites dans le budget communal.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante. Ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Il doit présenter :

- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des éléments sur la rémunération, des avantages en nature et du temps de travail.

Ainsi à partir d'une rétrospective financière étalée sur 3 ans permettant de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part, à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle. **Cette stratégie financière pluriannuelle s'appuie sur l'élaboration d'une prospective selon un scénario dit « au fil de l'eau »**, reproduisant les tendances dégagées sur les derniers exercices tout en tenant compte de l'environnement économique et financier.

|                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>974-219740164-20231214-30-1370-DE<br>Date de télétransmission : 19/12/2023<br>Date de réception préfecture : 19/12/2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



L'exercice de prospective financière a ainsi pour objectif principal de s'assurer que **l'effort d'équipement de la ville à moyen terme (trois prochaines années) est soutenable sans remettre en cause ses grands équilibres budgétaires compte tenu de la trajectoire observée dans l'évolution de ses ratios financiers.**

Il s'agira en particulier de **vérifier si la ville possède toujours la capacité d'investissements requise par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en cours.**

**La durée de prospective, fixée à trois ans,** outre le fait d'être en phase avec les lois de programmation des finances publiques triennales, paraît plus adaptée aux analyses des marchés financiers (banques et agences de notation).

Enfin, cette programmation pluriannuelle permet également de communiquer, à quelques semaines de la clôture, **des résultats prévisionnels de la gestion 2023**, lesquels sont mis en perspective avec les trois exercices précédents.

**La particularité de la présente analyse financière** est de couvrir **la période 2023-2026.**

Dès lors, tenant compte de ces éléments, le rapport qui vous est proposé d'examiner présente les éléments de perspectives budgétaires dans lesquels s'inscrivent le projet de budget 2024 (I), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette et ceux liés au pilotage des ressources humaines (II).

Enfin, il présente les propositions d'actions pour 2024 (III) ainsi que le programme pluriannuel d'investissement du budget principal (IV). Des éléments qui permettront ainsi de disposer du cadre global des finances de la collectivité avant le vote du budget 2024.

## **I. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVES BUDGETAIRES S'INSCRIVENT DANS LA PREPARATION DU BUDGET 2024**

*(source : La lettre du Financier Territorial, Localtis, AMF).*

A quelques semaines de la présentation du projet de **loi de finances pour 2024**, la publication de certains textes gouvernementaux a permis d'ores et déjà d'en dévoiler les principales orientations.

Ainsi, dans un rapport présentant les plafonds de dépenses pour le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, l'État prévoit que ses dépenses devraient reculer l'an prochain, une première depuis 2015, grâce notamment à l'arrêt des boucliers tarifaires sur l'énergie. Le budget de l'État va baisser de plus de 4 milliards d'euros en 2024, afin de réduire le déficit public.

S'agissant des concours financiers de l'État aux collectivités locales, il est prévu qu'ils progressent d'un milliard d'euros, pour atteindre 54,1 milliards d'euros. En sachant que 40 % de cette hausse sont liés à la progression du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), laquelle s'explique par la bonne tenue de l'investissement public local en 2021 et 2022 (du fait des décisions prises par les collectivités, mais aussi de l'inflation).

Au sein de ces concours, la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit demeurer stable, à 26,9 milliards d'euros – alors qu'en 2023, elle a progressé de 320 millions d'euros. Une option qui, si elle devait rester inchangée, devrait susciter l'incompréhension des associations d'élus locaux, lesquelles ont souhaité récemment que l'évolution de la DGF soit alignée sur l'inflation.

Le PLF pour 2024 devra notamment respecter le nouveau **programme de stabilité pour 2023-2027** présenté en avril dernier au Parlement, lequel détaille les hypothèses de croissance et la stratégie retenues par l'État pour réduire le déficit et l'endettement publics d'ici à 2027.

L'État avait alors annoncé qu'après ses politiques du « quoi qu'il en coûte », de relance, puis de protection contre l'inflation et la hausse des dépenses énergétiques de ces dernières années, il souhaitait désormais procéder au redressement des finances publiques.

Si les collectivités territoriales seront mises à contribution, de nombreux éléments manquent encore sur les modalités exactes de leur participation à cet effort de redressement des comptes publics.

S'agissant des hypothèses macroéconomiques de croissance et d'inflation, malgré le contexte géopolitique, économique et financier toujours tendu, l'État mise sur une croissance de 1,0 % en 2023, suivie d'une progression à 1,6 % en 2024, 1,7 % en 2025 et 2026, et enfin 1,8 % en 2027.

L'inflation serait quant à elle contenue à 4,9 % en 2023, ce qui suppose une baisse progressive à partir du second semestre, puis diminuerait à 2,6 % en 2024 et 2,0 % en 2025. À partir de 2026, elle s'établirait à 1,75 %.

| <b>En %</b>                              | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> | <b>2026</b> | <b>2027</b> |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Croissance du PIB (volume)</b>        | 1,0         | 1,6         | 1,7         | 1,7         | 1,8         |
| <b>Indice des prix à la consommation</b> | 4,9         | 2,6         | 2,0         | 1,75        | 1,75        |

Source : Programme de Stabilité 2023-2027, avril 2023.

L'année 2022 s'est soldée par un déficit de -4,7 %, un niveau en amélioration par rapport à 2021 malgré un contexte peu favorable. Cette situation s'explique à la fois par le dynamisme des recettes fiscales et par l'extinction d'une partie significative des mesures d'urgence mises en place pour lutter contre la crise sanitaire et économique. Le déficit devrait cependant se dégrader à nouveau en 2023, du fait notamment des mesures adoptées de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation.

À l'horizon 2027, l'État entend toutefois faire repasser le déficit public sous le seuil des 3 %.

| <b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement des administrations publiques</b> |             |             |             |             |             |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>En %</b>                                                                   | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> | <b>2026</b> | <b>2027</b> |
| <b>Solde public au sens de Maastricht</b>                                     | - 4,9       | - 4,4       | - 3,7       | - 3,2       | - 2,7       |
| État                                                                          | - 5,5       | - 4,7       | - 4,3       | - 4,2       | - 4,0       |
| Organismes divers d'administration centrale                                   | 0,0         | - 0,1       | - 0,1       | - 0,1       | - 0,1       |
| Administrations publiques locales                                             | - 0,1       | - 0,1       | 0,0         | 0,3         | 0,5         |
| Administrations publiques de sécurité sociale                                 | 0,7         | 0,6         | 0,8         | 0,8         | 0,9         |

Source : Programme de Stabilité 2023-2027, avril 2023.

## 1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

### 1.1 La fiscalité directe

|                                                                       | Rétrospective |            |             | Prospective |             |             |             |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                       | 2020          | 2021       | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        |
| <b>Taxe d'habitation</b>                                              |               |            |             |             |             |             |             |
| Base nette imposable taxe d'habitation                                | 80 402 537    | 0          | 0           | 0           | 0           | 0           | 0           |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | - 100.00%  |             |             |             |             |             |
| Taux taxe d'habitation                                                | 18.7600%      | 0.0000%    | 0.0000%     | 0.0000%     | 0.0000%     | 0.0000%     | 0.0000%     |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | - 100.00%  |             |             |             |             |             |
| Produit de la taxe d'habitation                                       | 15 083 516    | 0          | 0           | 0           | 0           | 0           | 0           |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | - 100.00%  |             |             |             |             |             |
| <b>Taxe sur les Résidences Secondaires</b>                            |               |            |             |             |             |             |             |
| Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires | 0             | 3 149 489  | 3 051 708   | 3 268 379   | 3 333 747   | 3 400 422   | 3 468 430   |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               |            | - 3.10%     | 7.10%       | 2.00%       | 2.00%       | 2.00%       |
| Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires                 | 0.0000%       | 18.7600%   | 18.7600%    | 18.7600%    | 18.7600%    | 18.7600%    | 18.7600%    |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               |            | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       |
| Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires        | 0             | 590 844    | 572 500     | 613 148     | 625 411     | 637 919     | 650 677     |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               |            | - 3.10%     | 7.10%       | 2.00%       | 2.00%       | 2.00%       |
| <b>Taxe sur le foncier bâti</b>                                       |               |            |             |             |             |             |             |
| Base nette imposable taxe foncière sur le bâti                        | 96 795 386    | 96 667 903 | 102 343 310 | 109 289 000 | 112 021 225 | 114 821 756 | 117 692 300 |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | - 0.13%    | 5.87%       | 6.79%       | 2.50%       | 2.50%       | 2.50%       |
| Taux taxe foncière sur le bâti                                        | 31.2400%      | 44.1800%   | 44.1800%    | 44.1800%    | 44.1800%    | 44.1800%    | 44.1800%    |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | 41.42%     | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       |
| Coefficient correcteur                                                | 0             | 1          | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               |            | 0.01%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       | 0.00%       |
| Produit de la taxe foncière sur le bâti                               | 30 238 879    | 46 675 420 | 49 288 899  | 52 780 160  | 54 099 664  | 55 452 156  | 56 838 460  |
| <i>Evolution n-1</i>                                                  |               | 54.36%     | 5.60%       | 7.08%       | 2.50%       | 2.50%       | 2.50%       |

La réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation a induit un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021 avec, s'agissant des communes, une compensation calculée à partir du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (plus précisément le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les **bases d'imposition** de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont nettement progressé en 2022 (+ 5.87%), conséquence d'une revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989, pour faire face au retour de l'inflation.

C'est toujours dans un contexte de forte inflation qu'une seconde revalorisation des bases sur des niveaux historiques (+ 7.1 %) est intervenue en 2023.

Dans la perspective d'un retour à une inflation normale à compter de 2024, il est proposé de garder une hypothèse de revalorisation annuelle des bases TFPB à hauteur de + 2.5 % à moyen terme.

Pour rappel, **les taux communaux de la fiscalité directe locale sont inchangés depuis 2016.**

Enfin, la présente prospective est bâtie à **pression fiscale constante** (taux d'imposition inchangés).

## 1.2 La structure des recettes de fonctionnement du budget principal :

**Produits de la fiscalité directe :** La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation sur résidence principale jusqu'en 2020, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). L'hypothèse d'évolution retenue du produit fiscal global découle de celle des bases et taux d'impositions décrite ci-dessus.

**Produits de la fiscalité indirecte :** La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311), à savoir l'octroi de mer, la taxe sur carburants, la taxe sur casinos, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation (ex-Taxe Professionnelle) versée par la CIVIS).

**Dotations :** Comprend les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des cantines scolaires, ainsi que les subventions reçues dans le financement des emplois aidés.

**Recettes diverses :** Comprend notamment les produits des services (recettes tarifaires), les loyers, les cessions d'immobilisations, les recettes exceptionnelles et reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

|                                                     | Rétrospective      |                    |                    | Prospective        |                    |                    |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                     | 2020               | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               | 2026               |
| Produit des contributions directes                  | 46 278 385         | 48 235 746         | 51 190 850         | 54 645 811         | 55 999 024         | 57 386 070         | 58 807 798         |
| Evolution n-1                                       |                    | 4.23%              | 6.13%              | 6.75%              | 2.48%              | 2.48%              | 2.48%              |
| Fiscalité indirecte                                 | 50 398 468         | 53 222 675         | 56 831 914         | 57 125 827         | 59 719 953         | 62 191 955         | 62 693 433         |
| Evolution n-1                                       |                    | 5.60%              | 6.78%              | 0.52%              | 4.54%              | 4.14%              | 0.81%              |
| Dotations                                           | 24 413 651         | 26 356 924         | 27 339 035         | 28 221 132         | 29 081 850         | 29 979 464         | 30 915 697         |
| Evolution n-1                                       |                    | 7.96%              | 3.73%              | 3.23%              | 3.05%              | 3.09%              | 3.12%              |
| Autres recettes d'exploitation                      | 21 610 286         | 8 258 969          | 10 322 385         | 8 167 261          | 14 698 065         | 18 070 907         | 8 150 305          |
| Evolution n-1                                       |                    | - 61.78%           | 24.98%             | - 20.88%           | 79.96%             | 22.95%             | - 54.90%           |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b> | <b>142 700 791</b> | <b>136 074 313</b> | <b>145 684 184</b> | <b>148 160 032</b> | <b>159 498 892</b> | <b>167 628 395</b> | <b>160 567 232</b> |
| Evolution n-1                                       |                    | - 4.64%            | 7.06%              | 1.70%              | 7.65%              | 5.10%              | - 4.21%            |

Après leur rebond enregistré en 2022, la ville pourrait clôturer l'exercice 2023 avec des recettes de fonctionnement en progression modérée, en deçà de ses objectifs, si l'atonie de ses ressources fiscales indirectes, s'agissant en particulier du produit d'octroi de mer, observée durant le premier semestre devait persister.

Le produit des contributions directes (ou taxes foncières), qui a bénéficié durant deux années successives d'une revalorisation forfaitaire des bases historique corrélée à l'inflation (cf. II.1 Fiscalité directe), représente un tiers des recettes courantes. Son recouvrement est garanti par l'Etat.

A contrario, les ressources issues de la **fiscalité indirecte** représentent 40 % des recettes et ne sont pas garanties car elles reflètent l'activité économique du territoire.

Le contexte inflationniste, avec un renchérissement des coûts et un resserrement des conditions de crédit, est probablement à l'origine du tassement du produit **d'octroi de mer** observé durant le premier semestre 2023 (- 5 % par rapport au premier semestre 2022). Souvent cité comme un indicateur de l'activité économique départementale, le marché automobile réunionnais, selon des données disponibles sur des certains sites spécialisés, aurait ainsi enregistré au mois de mai son troisième mois consécutif de contraction des ventes de voitures neuves aboutissant à un recul de - 6.4 % sur les six premiers mois.

Dans ces conditions, la progression du produit communal d'octroi de mer pourrait être réduite à + 2 % fin 2023 au lieu d'une croissance de + 10 % notifiée par l'Etat en début d'année, soit un manque à gagner de plus de 3 M€ pour la ville.

En revanche, les hypothèses macro-économiques retenues par l'Etat dans son prochain PLF ainsi qu'un montant de dépenses d'investissement sur exercice 2022 finalement supérieures aux projections des précédentes orientations budgétaires permettent de réviser à la hausse les anticipations du produit communal d'octroi de mer pour les exercices 2024-2025.

Par ailleurs, la taxe additionnelle aux **droits de mutation** (art 7381) peut être un autre indicateur du climat économique, s'agissant en particulier du marché immobilier. Ainsi, après un pic à plus de 2.7 M€ enregistré en 2022, les dernières projections font état d'un probable recul de plus de 15 % d'ici la fin d'année, en phase avec le retournement du marché immobilier en cours consécutif aux restrictions du crédit bancaire.

Par conséquent, si le contexte inflationniste n'avait pas impacté la fiscalité indirecte perçue par la ville l'année dernière, celle-ci devrait subir un tassement en 2023 avant un probable rebond dès l'année prochaine.

S'agissant **des dotations**, qui bénéficient depuis 2020 d'une meilleure péréquation nationale (hausse de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) suite au rattrapage des dotations en faveur de l'outre-mer, celles-ci demeurent bien orientées.

A noter que l'augmentation sensible du poste « Autres recettes d'exploitation » projetée en 2024 et 2025 procède d'une potentielle reprise du stock des provisions semi-budgétaires déjà constituées (16.7 M€ anticipés fin 2023) si l'évolution du fonds de roulement devait l'exiger.

Au final, compte tenu du poids de la fiscalité indirecte, les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement de la ville à moyen terme, demeurent tributaires du contexte économique. Si l'exercice 2023 devrait subir le ralentissement de recettes majeures comme l'octroi de mer, le recul amorcé de l'inflation ainsi que la fin attendue du resserrement monétaire seront des leviers indispensables pour les ressources de la ville pour la fin du mandat municipal.

## 2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

**Charges à caractère général :** *Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau, électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires, les fournitures et prestations de services (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs ou TFSE) nécessaires au fonctionnement des services communaux.*

**Autres charges de gestion courante (chap. 65) :** *Elles comprennent les contingents et participations obligatoires (financement du SDIS, SIDELEC, forfait communal pour écoles privées), les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, y compris CCAS et Caisse des Ecoles.).*

**Intérêts de la dette :** *Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.*

**Autres dépenses :** *Elles comprennent notamment en compte les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67) ainsi que les provisions pour risques.*

|                                                     | Rétrospective      |                    |                    | Prospective        |                    |                    |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                     | 2020               | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               | 2026               |
| Charges à caractère général (chap 011)              | 16 336 642         | 17 756 361         | 19 392 989         | 20 659 175         | 21 278 950         | 21 917 319         | 22 574 838         |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | 8.69%              | 9.22%              | 6.53%              | 3.00%              | 3.00%              | 3.00%              |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)  | 82 120 324         | 83 450 429         | 87 358 914         | 90 224 771         | 93 382 638         | 96 651 030         | 100 033 816        |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | 1.62%              | 4.68%              | 3.26%              | 3.50%              | 3.50%              | 3.50%              |
| Autres charges de gestion courante (chap 65)        | 13 874 822         | 15 559 170         | 16 686 919         | 16 475 896         | 16 289 914         | 16 358 935         | 16 429 336         |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | 12.14%             | 7.25%              | - 1.26%            | - 1.13%            | 0.42%              | 0.43%              |
| Intérêts de la dette (art 66111)                    | 1 824 847          | 1 675 741          | 1 788 374          | 2 100 128          | 2 173 861          | 2 240 357          | 1 987 579          |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | - 8.17%            | 6.72%              | 17.43%             | 3.51%              | 3.06%              | - 11.28%           |
| Autres dépenses de fonctionnement                   | 9 171 965          | 4 900 577          | 1 862 924          | 6 772 727          | 492 244            | 508 280            | 530 649            |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | - 46.57%           | - 61.99%           | 263.55%            | - 92.73%           | 3.26%              | 4.40%              |
| <b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b> | <b>123 328 599</b> | <b>123 342 277</b> | <b>127 090 120</b> | <b>136 232 696</b> | <b>133 617 607</b> | <b>137 675 921</b> | <b>141 556 219</b> |
| <i>Evolution n-1</i>                                |                    | 0.01%              | 3.04%              | 7.19%              | - 1.92%            | 3.04%              | 2.82%              |

En raison du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution **des dépenses de fonctionnement** subira celle de la masse salariale.

Après deux exercices de progression modérée, les **frais de personnel** avaient subi en 2022 les conséquences de la forte inflation avec le dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3.5 % au second semestre) ainsi que la revalorisation du SMIC, deux décisions de l'Etat imposées aux collectivités locales. En dépit de nouvelles mesures nationales intervenues depuis (nouvelle augmentation de 1.5 % du point d'indice, toujours au second semestre 2023), la progression des charges de personnel devrait être stabilisée.

S'agissant des **frais généraux** (chapitre 011), ceux-ci continuent d'être impactés également par la crise inflationniste avec des répercussions sur le coût des matières premières et surtout, pour l'année 2023, ceux de l'énergie suite à la hausse des tarifs d'électricité.

Par ailleurs, l'évolution des **frais financiers** traduit le renchérissement du coût de la dette depuis 2022.

Enfin, l'augmentation sensible du poste « Autres dépenses d'exploitation » anticipée fin 2023 procède d'un réajustement du stock de provisions face aux aléas d'une conjoncture dégradée.

Au final, la maîtrise de la masse salariale demeure l'enjeu principal à moyen terme des charges de fonctionnement qui devront amortir les chocs inflationnistes subis depuis 2022.

### 3. Le financement de l'investissement du budget principal

#### 3.1 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les soldes intermédiaires de gestion.

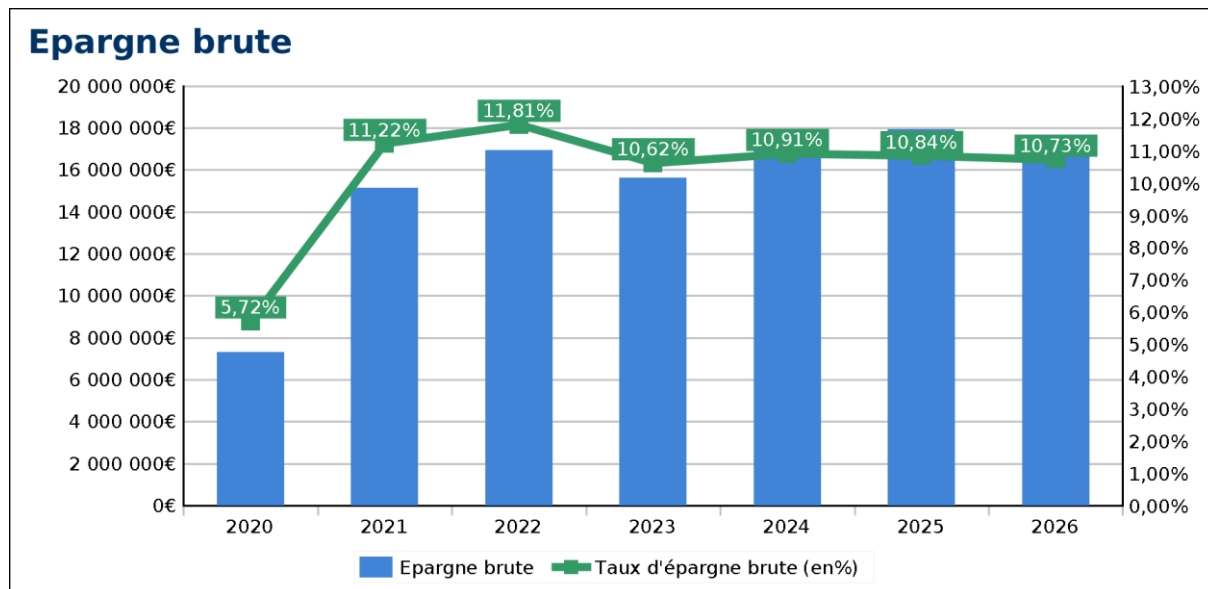
**Soldes intermédiaires de gestion** : *Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et de mesurer ainsi ses marges de manoeuvre financières.*

**Epargne brute** = *Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

**Epargne nette** = *Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel. Une épargne nette négative (hors remboursement anticipé) observée sur la durée illustre une santé financière dégradée.*

|                    | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | 2026       |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Epargne de gestion | 9 153 541  | 16 827 897 | 18 734 347 | 17 732 463 | 19 350 146 | 20 192 831 | 18 998 592 |
| Epargne brute      | 7 328 694  | 15 152 156 | 16 945 973 | 15 632 335 | 17 176 285 | 17 952 474 | 17 011 012 |
| Epargne nette      | -1 824 793 | 5 875 354  | 8 286 115  | 6 200 922  | 7 547 883  | 8 342 436  | 6 334 867  |

Les perspectives d'évolution de la section de fonctionnement décrites ci-dessus devraient se traduire par une consolidation des **épargnes** jusqu'à fin du mandat municipal. Un recul peut néanmoins se produire en 2023, voire en 2026, si le fléchissement de l'octroi de mer précédemment évoqué se concrétise.



La consolidation des épargnes à moyen terme peut aussi se mesurer à travers le **taux d'épargne** qui devrait se stabiliser au-dessus du seuil des 10 % des recettes de fonctionnement (*le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute par rapport aux recettes courantes*).

Le déroulement du scénario « au fil de l'eau » de la section de fonctionnement aboutit ainsi à des perspectives d'évolution des épargnes qui préservent les capacités d'endettement de la ville.

Le recours à l'emprunt continuera néanmoins de s'opérer dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêts générant des conditions de financement bancaire des collectivités locales toujours moins favorables.

### 3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal.

|                         | 2020       | 2021       | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        |
|-------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours au 31 décembre  | 81 035 099 | 94 663 484 | 106 532 329 | 102 563 230 | 102 934 827 | 105 545 529 | 114 869 384 |
| Ratio de désendettement | 11,1 ans   | 6,2 ans    | 6,3 ans     | 6,6 ans     | 6 ans       | 5,9 ans     | 6,8 ans     |
| Emprunt                 | 19 500 000 | 29 000 000 | 20 478 712  | 17 333 333  | 10 000 000  | 12 220 740  | 20 000 000  |

La ville avait reconduit en 2021 la stratégie d'une mobilisation par anticipation de ressources bancaires à hauteur de 29 M€, avec pour objectif de capter des offres de financement aux conditions avantageuses.

Cette stratégie s'est révélée pertinente au regard des conditions actuelles de financement bancaire des collectivités locales (3,33 % offert pour un emprunt amortissable sur 20 ans au 04/08/2023 – *source Finance Active*) qui se sont sensiblement dégradées depuis presque 2 ans :



Cette mobilisation par anticipation visait également à consolider le fonds de roulement et limiter le recours à l'emprunt sur les trois prochains exercices dans le cadre du financement du programme d'investissements.

La maîtrise de l'endettement demeure néanmoins un objectif majeur pour la ville qui devra par conséquent toujours privilégier les produits bancaires offrant une grande souplesse d'utilisation (phases de mobilisation longues ou amortissement de type revolving).

Par ailleurs, la mobilisation des futurs emprunts devra s'opérer dans le respect de **la structure de la dette de la ville**, à la fois sécurisée avec une dette majoritaire à taux fixe, et performante avec un taux moyen proche ou en-deçà de la moyenne nationale.

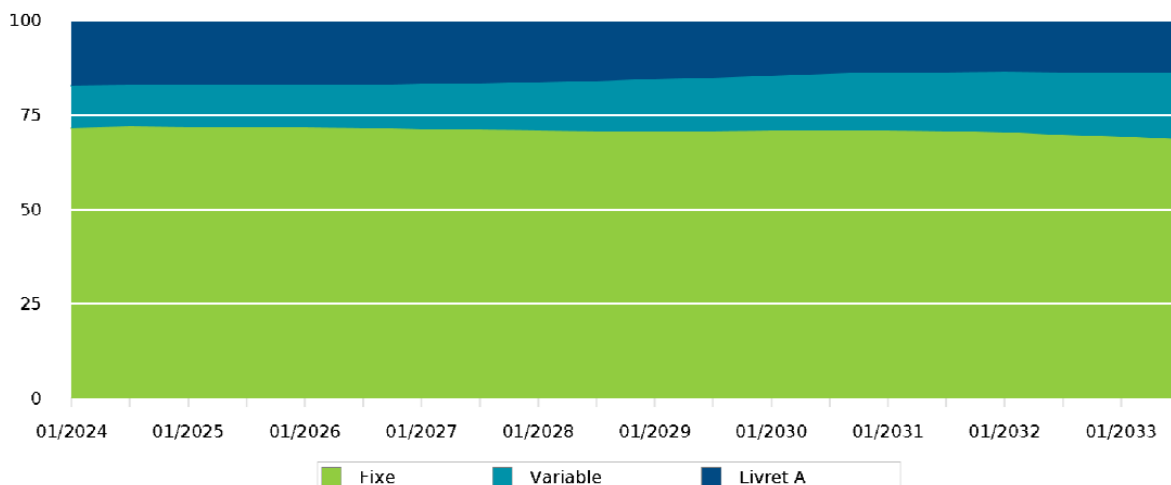


Synthèse de la dette au 01/01/2024 (budget principal et 14 M€ emprunts encaissés au 30/08).

| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) | Durée de vie résiduelle |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| 99 229 896.56 €          | 2,41 %                    | 14 ans et 2 mois        |

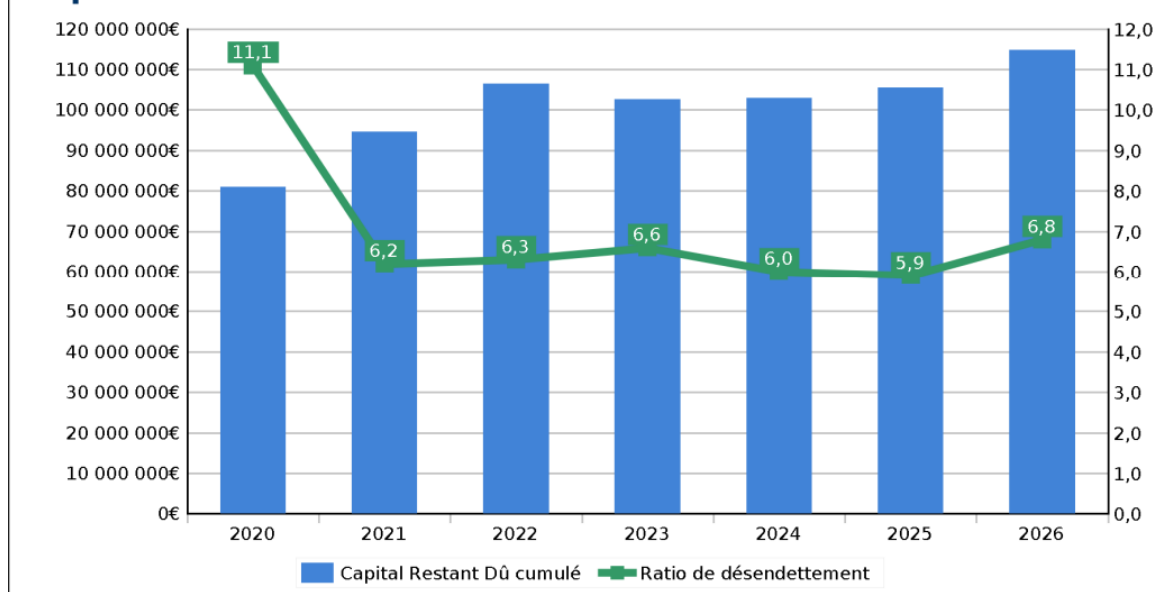
| Type                        | Capital Restant Dû     | % d'exposition  | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
|-----------------------------|------------------------|-----------------|---------------------------|
| Fixe                        | 70 938 856.58 €        | 71,49 %         | 1,72 %                    |
| Variable                    | 11 047 627.78 €        | 11,13 %         | 4,80 %                    |
| Livret A                    | 17 243 412.20 €        | 17,38 %         | 3,72 %                    |
| <b>Ensemble des risques</b> | <b>99 229 896.56 €</b> | <b>100,00 %</b> | <b>2,41 %</b>             |

### Évolution du risque de taux hors swap



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante :  $\text{encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours} / \text{épargne brute de l'année en cours}$ .

## Capacité de désendettement



La maîtrise de l'endettement participe à la stabilisation de la **capacité de désendettement**, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité. La consolidation des épargnes a permis de contenir ce ratio à 6 ans en dépit d'une hausse de l'endettement.

### 3.3 Les autres recettes d'investissement du budget principal.

|                                                    | Rétrospective     |                   |                   | Prospective       |                   |                   |                   |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                    | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | 2025              | 2026              |
| FCTVA (art 10222)                                  | 5 608 027         | 3 649 606         | 4 319 756         | 5 316 030         | 4 800 000         | 4 800 000         | 4 800 000         |
| <i>Evolution n-1</i>                               |                   | -34.92%           | 18.36%            | 23.06%            | -9.71%            | 0.00%             | 0.00%             |
| Emprunts                                           | 19 500 000        | 29 000 000        | 20 478 712        | 17 333 333        | 10 000 000        | 12 220 740        | 20 000 000        |
| <i>Evolution n-1</i>                               |                   | 48.72%            | -29.38%           | -15.36%           | -42.31%           | 22.21%            | 63.66%            |
| Autres recettes                                    | 30 540 718        | 13 780 289        | 15 234 138        | 14 632 367        | 11 910 954        | 11 910 954        | 11 910 954        |
| <i>Evolution n-1</i>                               |                   | -54.88%           | 10.55%            | -3.95%            | -18.60%           | 0.00%             | 0.00%             |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> | <b>55 648 745</b> | <b>46 429 894</b> | <b>40 032 606</b> | <b>37 281 730</b> | <b>26 710 954</b> | <b>28 931 694</b> | <b>36 710 954</b> |
| <i>Evolution n-1</i>                               |                   | -16.57%           | -13.78%           | -6.87%            | -28.35%           | 8.31%             | 26.89%            |

**FCTVA** : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Suite au plan de relance gouvernemental, le reversement se fait en N+1 pour la ville (FCTVA pérenne). Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

**Autres recettes** : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement, la taxe d'aménagement et les recettes liées aux opérations de trésorerie (GADT).

## II. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Retrouver une trajectoire plus soutenable pour la collectivité sur ses dépenses du personnel et absorber les hausses devenues incompressibles : tel est l'enjeu majeur du budget RH pour l'année 2024. Depuis 2 ans, les mesures gouvernementales sont venues redessiner la structure de ce budget, ce qui n'est pas sans conséquence sur le pilotage de la politique RH.

Elle repose de fait sur la nécessité de rationaliser ses dépenses tout en répondant aux besoins des services en ressources, moyens et compétences dans un objectif d'efficience de notre service public.

Elle doit répondre également à des logiques sociales et sociétales durables notamment en termes d'inclusion, de diversité, de qualité de vie au travail...

### 1. Une structure budgétaire aux contours modifiés

#### A. Evolution sur budget permanent

Dans un contexte déjà contraint, le budget affecté au personnel subit fortement les impacts de l'ensemble des mesures catégorielles décidées au plan national depuis 2022.

|                                                 | 30/09/2019   | 30/09/2020   | 30/09/2021   | 30/09/2022   | 01/08/2023   |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>effet GVT</b>                                | 1.0104       | 1.0006       | 1.0101932    | 1.00383344   | 1.00294446   |
| %                                               | 1.04%        | 0.06%        | 1.02%        | 0.38%        | 0.29%        |
| <b>effet de Noria</b>                           | 1.004        | 0.9947       | 1.0034       | 1.0031       | 1.0011       |
| %                                               | 0.40%        | -0.53%       | 0.34%        | 0.31%        | 0.11%        |
| <b>Ecart de masse salariale par rapport N-1</b> | <b>0.28%</b> | <b>0.14%</b> | <b>0.44%</b> | <b>3.66%</b> | <b>3.27%</b> |
| <b>Ecart sur effectif par rapport N-1</b>       | -2.10%       | -2.11%       | -2.16%       | -1.40%       | -2.56%       |

Sur la période du 01/09/2022 au 31/07/2023, la masse salariale augmente de **+3,27%** nonobstant une diminution de l'effectif des permanents (**-2,56%**).

Elle trouve sa source dans l'augmentation du GVT à **+0,30%** sur la même période, mais elle repose surtout sur le poids substantiel induit par l'ensemble des mesures gouvernementales pour 2023 (**+1,58%**) :

- Le taux de GVT positif bas s'explique par l'augmentation de la rémunération individuelle des agents suite aux avancements d'échelons automatiques, changements de grade (avancements ou promotions). Ceci est confirmé par l'évolution même de l'effet de structure **+0,18%** (écart catégorielle des agents).
- Le taux sur les mesures gouvernementales, s'explique lui par les différents impacts catégoriels sur l'exercice budgétaire de 2023/2024 : **alignement des bas salaires en relation avec l'augmentation du SMIC, revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023, revalorisations indiciaires (soit un impact budgétaire prévu de 2300000 EUROS).**

Cette évolution se vérifie également avec l'effet de Noria à **+0,11%**, qui analyse l'écart entre la masse salariale des entrants et des sortants (salaires souvent plus importants), un taux qui reste bas car assez proche de 0, signe d'une assez bonne optimisation de la masse salariale.

*-Ecart de structure professionnelle : Il s'agit du taux de variation de la masse salariale engendré par la variation de la répartition des salariés, à effectif et à ancienneté constants, entre les différentes catégories professionnelles (Catégorie A/B/C).*

-Effet de Noria : Il s'agit de l'écart de la masse salariale au niveau de l'ancienneté des agents (écart entre le salaire des sortants et celui des entrants). Un effet de noria, négatif ou proche de zéro, est le signe d'une bonne optimisation de votre masse salariale.

L'ensemble de ces éléments conduit à envisager un budget du personnel qui en 2024, passera le cap des 90 millions d'euros. Le service 011 dans sa nouvelle mouture absorbe de fait les modifications structurelles de la masse salariale.

|                      | 2023          | prév.2024     | évol.          |
|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>BP service 11</b> | 86 400 000.00 | 91 800 000.00 | <b>6.25</b>    |
| <b>BP service 12</b> | 2 400 000.00  | 1 750 000.00  | <b>- 27.08</b> |
| <b>BS</b>            | 2 000 000.00  |               |                |
| <b>BP total</b>      | 90 800 000.00 | 93 500 000.00 | <b>3.02</b>    |

La rationalisation des dépenses du personnel devient donc un enjeu majeur afin de maintenir nos équilibres budgétaires.

L'enveloppe allouée au régime indemnitaire est fixée à 650 000 euros dans laquelle la part destinée au versement de la NBI représentera 310 000 euros.

L'enveloppe globale se maintient. Celle destinée aux heures supplémentaires représentera en 2023 environ **610 000€**, elle reste **stable par rapport à 2022** (621 674€).

Le prévisionnel de 2024, devra obéir à des impératifs de maîtrise budgétaire. C'est par un pilotage rigoureux engageant les managers dans la gestion des heures supplémentaires mais également des récupérations que ceux-ci seront tenus. La généralisation de la GTA à l'ensemble des services de la collectivité répondra à cet objectif. Ce coût devrait se stabiliser vers **550 000€**.

Par ailleurs, c'est par un calendrier des manifestations clairement établi que les heures supplémentaires pourront être régulées.

Concernant les emplois aidés, le coût estimé pour 2024 (avec l'effectif déjà présent et qui impactera toujours 2024) avoisinera les **1 800 000€**. Ce coût est à rapporter à une estimation de recrutements (ou renouvellement) de l'ordre de 100 agents sur l'année, en prévision d'une diminution annoncée par les services de l'Etat.

Le recours aux contractuels de courte durée sera réduit afin de diminuer drastiquement cette ligne budgétaire.

## B. La structure des effectifs

La collectivité continue sa politique en faveur du personnel communal. Elle compte aujourd'hui plus de titulaires (1023) que de non titulaires permanents (698). Cette évolution est le fruit de l'effort budgétaire constant fait par la commune permettant une reconnaissance de l'engagement des employés communaux.

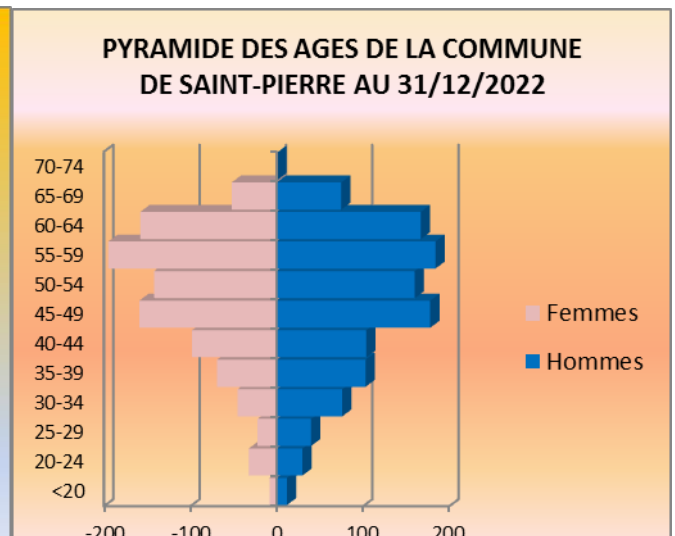
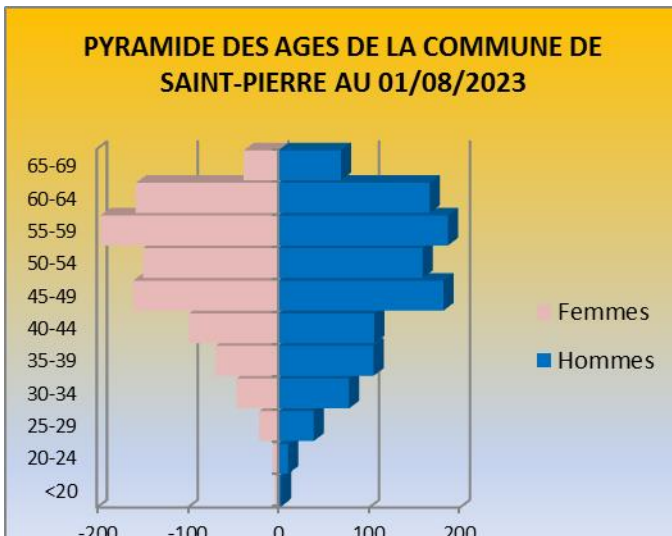
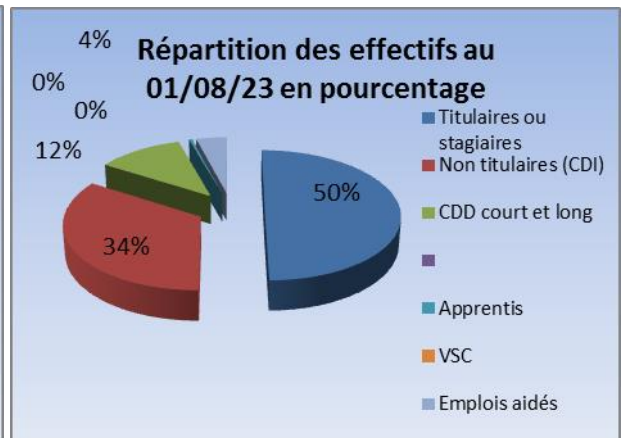
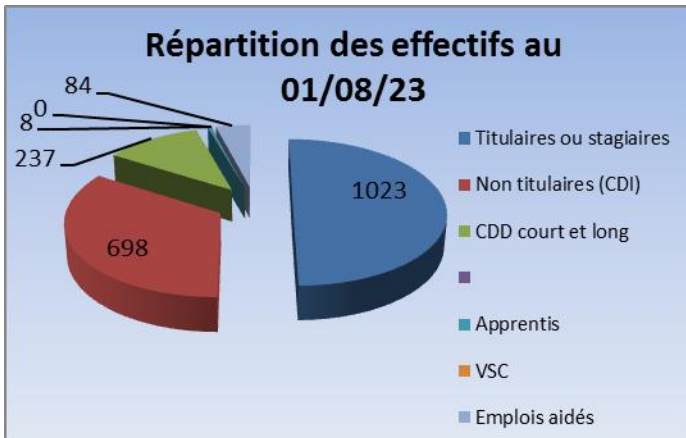
|                                 | effectif<br>31/12/2022 | ETP            | effectif<br>01/08/2023 | ETP            | Evol. %        |
|---------------------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|----------------|
| <b>Titulaires ou stagiaires</b> | <b>1023</b>            | <b>1017.05</b> | <b>1023</b>            | <b>1017.73</b> | <b>0.00%</b>   |
| <b>Non titulaires (CDI)</b>     | <b>719</b>             | <b>708.05</b>  | <b>698</b>             | <b>687.71</b>  | <b>-2.92%</b>  |
| <b>CDD court et long</b>        | <b>212</b>             | <b>202.11</b>  | <b>237</b>             | <b>225.53</b>  | <b>11.79%</b>  |
| <b>Apprentis</b>                | <b>7</b>               | <b>3.63</b>    | <b>8</b>               | <b>4.99</b>    | <b>14.29%</b>  |
| <b>VSC</b>                      | <b>69</b>              | <b>47.31</b>   | <b>0</b>               | <b>0</b>       | <b>100.00%</b> |
| <b>Emplois aidés</b>            | <b>80</b>              | <b>69.49</b>   | <b>84</b>              | <b>69.23</b>   | <b>5.00%</b>   |

|              |             |                |             |                |
|--------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
| <b>Total</b> | <b>2110</b> | <b>2047.64</b> | <b>2050</b> | <b>2005.19</b> |
|--------------|-------------|----------------|-------------|----------------|

% ETP

**97.81%**

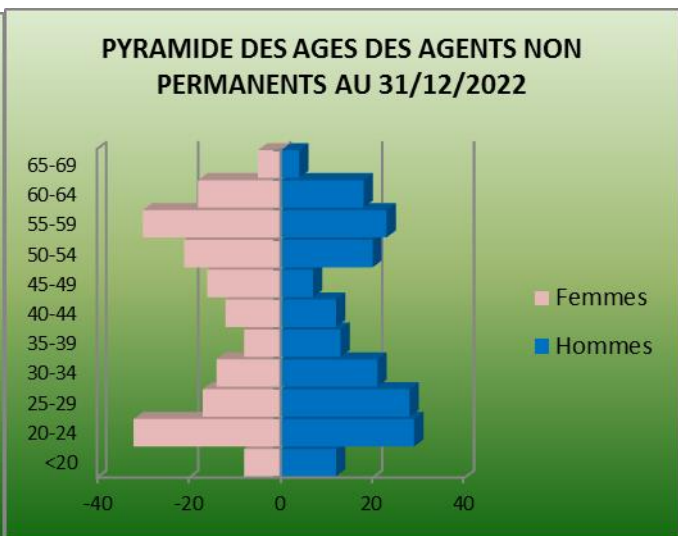
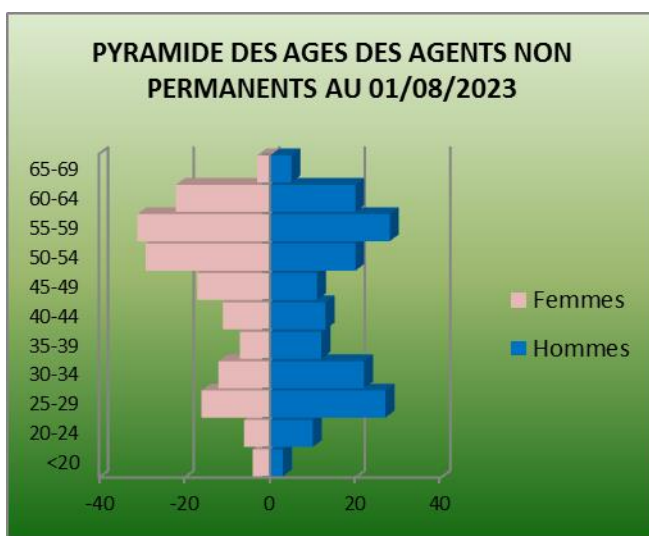
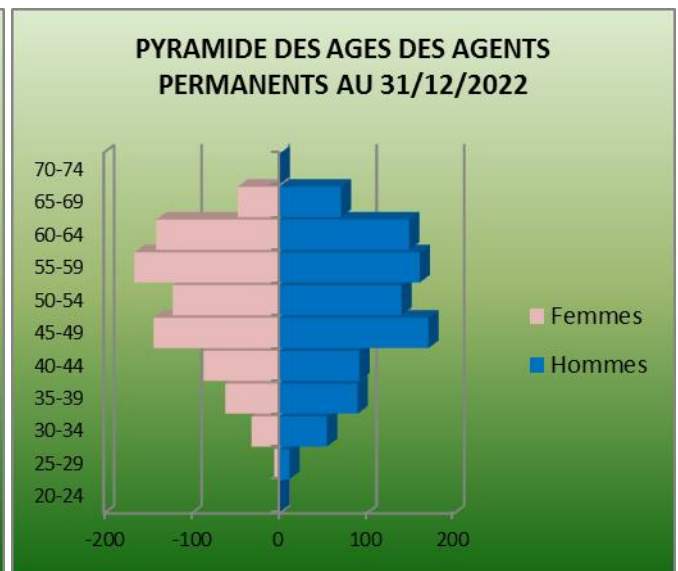
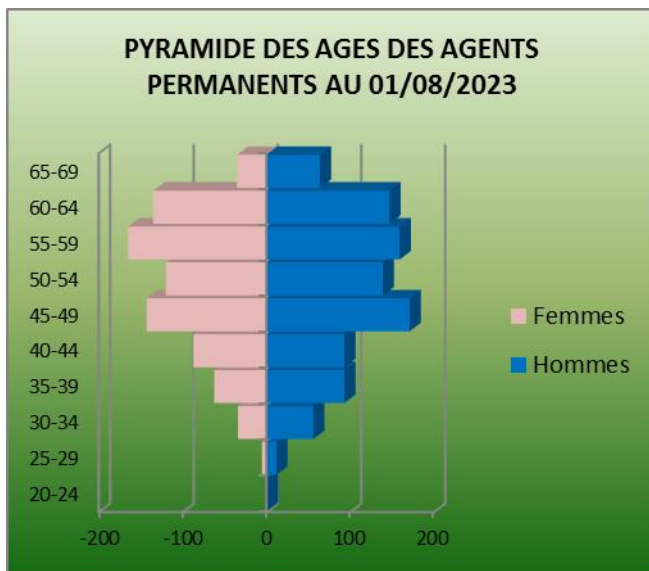
Accusé de réception en préfecture  
204219740164-20231214-30-1370-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023



On constate toujours dans la pyramide des âges de la collectivité, une tendance à une forme dite "Champignon" ce qui s'explique par un effectif vieillissant et donc une part croissante d'agents pouvant prétendre à la retraite dans les 5 à 10 prochaines années.

Cette typologie est également associée à une masse salariale importante et dans certains cas une capacité d'adaptation moindre (reconversion).

De plus, sans une préparation adéquate et adaptée de ces futurs départs massifs et simultanés de salariés, cela pourrait faire peser sur la collectivité un risque de perte du savoir-faire.



|                 | au 01/08/2023 | % effectifs  | au 31/12/2022 | % effectifs  |
|-----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Plus de 60 ans  | 431           | <b>21.02</b> | 453           | <b>21.47</b> |
| Plus de 55 ans  | 814           | <b>39.71</b> | 832           | <b>39.43</b> |
| Moins de 35 ans | 208           | <b>10.14</b> | 265           | <b>12.56</b> |

- . les plus de 60 ans représentent au 01/08/2023, 21.02% de l'effectif *contre 21.47% au 31/12/2022*
- . les moins de 35 ans représentent au 01/08/2023, 10.14% de l'effectif *contre 12.56 % au 31/12/2022*
- . les plus de 55 ans représentent au 01/08/2023, 39.71% de l'effectif *contre 39.43% au 31/12/2022*

au 01/08/2023

|             | Femmes | %     | Hommes | %     | Total |
|-------------|--------|-------|--------|-------|-------|
| Répartition | 944    | 46.05 | 1106   | 53.95 | 2050  |

au 31/12/2022

|             | Femmes | %     | Hommes | %     | Total |
|-------------|--------|-------|--------|-------|-------|
| Répartition | 980    | 46.45 | 1130   | 53.55 | 2110  |

|                                  | Femmes | Hommes |
|----------------------------------|--------|--------|
| Moyenne d'âge<br>Tit. et NT 2023 | 50.41  | 49.38  |

|                      | 2022 | au 31/07/2023 | 2024(prévisions) |
|----------------------|------|---------------|------------------|
| Départ à la retraite | 23   | 21            | 44               |

Une vigilance accrue doit être portée sur la pyramide et sur les enjeux liés à l'absentéisme parmi les effectifs communaux.

L'augmentation des agents titulaires a également des conséquences sur les risques statutaires liés à la maladie dans le cadre du contrat d'assurance dont les conditions doivent être renégociées pour 2024. La ville sera soumise à des dispositifs contractuels moins favorables non sans effet sur les dépenses de fonctionnement.

Cela induit de facto, une approche plus sécurisée en matière d'absentéisme notamment sur les périodes de longue maladie et de longue durée. Des mesures de contrôle et d'expertises sont ainsi envisagées dans le nouveau contrat.

## 2. Une politique RH en constante adaptation

### a. Accompagnement RH sur les projets structurants de la ville

Après la médiathèque de Grands-Bois, ce sont deux nouvelles structures d'envergure qui ouvriront leurs portes en 2024 : la cuisine centrale de Grand-Bois, le centre nautique de Terre-Sainte...

L'accompagnement de la DRH est essentiel, tant au-delà de l'outil, c'est bien la ressource humaine qui en assure l'opérationnalité : plan de formation, recrutements adaptés, redéploiements internes, prévention, ergonomie des sites et des postes, équipements des agents, management des équipes sont autant de facteurs de réussite d'une mise en activité durable et de facto efficiente.

C'est la même approche qui devra s'envisager en anticipation s'agissant du projet de centre administratif.

### b. Opérationnalité de la GTA : outil de responsabilisation des managers et de sécurisation des process relatifs au temps de travail.

Après de nombreuses contraintes techniques, la ville a commencé avec du retard le déploiement de son dispositif de Gestion des Temps et des Activités (GTA).

La mise en œuvre effective a débuté le 1<sup>er</sup> Août 2023 et l'ensemble des services sera progressivement intégré dans le dispositif. Cette généralisation à l'ensemble des services s'accompagnera de nouveaux horaires au sein de la collectivité afin de répondre complètement aux exigences liées aux 1607 heures. Outil de

responsabilisation des managers et des agents, la GTA n'a pas vocation à ne gérer que des entrées et des sorties.

Il s'agit surtout de moderniser nos process RH en dématérialisant nos procédures de gestion des congés, d'avoir une visibilité plus accrue sur les temps de présence et absences au sein des services, de permettre une meilleure anticipation et gestion des heures supplémentaires et des récupérations. Il s'envisage comme un outil de reconnaissance du travail effectif.

### **c. Conforter la politique d'inclusion de la collectivité**

La Commune remplit ses obligations en matière d'emplois de travailleurs en situation de handicap. Cette politique d'inclusion s'intègre dans la stratégie globale RH de la collectivité dont les enjeux sont :

- Inscrire durablement le handicap dans la culture interne de la structure
- Améliorer durablement le taux d'emploi des personnes handicapées.
- Développer une démarche volontariste d'intégration et de maintien dans l'emploi.

La ville en 2024 renouvellera son conventionnement pour la troisième période avec le Fonds d'insertion pour les Personnes Handicapées (FIPH).

La convention est un "outil" au service de notre stratégie autour du handicap offrant :

- Un cadre confortant et formalisant les stratégies d'action de la Ville en matière de handicap ;
- Un cadre consolidant l'organisation existante ;
- Un outil au service d'une démarche volontariste de maintien dans l'emploi et d'intégration ;
- Un appui financier aux actions portées par la collectivité ;
- Professionnalisation des acteurs et l'accompagnement en ingénierie ;

Cette convention permettra de conforter nos actions. Elle sera axée sur le partage de cette mission au sein des équipes communales encore sujettes à l'incompréhension face au handicap. Les axes communication et accompagnement seront renforcés afin de permettre, une meilleure intégration des agents porteurs de handicap et l'accompagnement des managers.

La Ville partagera son action avec le CCAS afin de construire une politique handicap cohérente entre les deux structures mais également dans un souci d'optimiser des compétences affectées à cette thématique.

### **d. Redéfinir les bases d'une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Les lignes de gestion de la collectivité intègre un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan prend fin en décembre 2023 et sera débattu avec les organisations syndicales pour la période 2024-2026.

La loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes. Malgré un important corpus législatif pour l'égalité professionnelle, la situation des femmes sur le marché du travail reste plus fragile que celle des hommes.

Elle s'exprime différemment encore selon les catégories socio-professionnelles auxquelles ils appartiennent.

Le plan répond à de multiples enjeux

- Lutter contre les stéréotypes de genre ;
- Lutter contre les discriminations et les violences à l'encontre des femmes au travail;
- Mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et mettre en lumière les disparités existantes.
- Accompagner à la parentalité dans le cadre professionnel ;
- Assurer la mixité des métiers et à tous les niveaux d'encadrement de la structure



Au-delà de l'enjeu éthique, promouvoir l'égalité professionnelle c'est :

- Promouvoir le bien-être au travail pour tous les agents
- Jouer un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la société par un effet de levier
- Mettre en cohérence son action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques
- Moderniser la gestion de ses ressources humaines et donner une image positive de la collectivité
- Respecter ses obligations légales et réglementaires.

A ce titre, la collectivité a construit son dispositif permettant aux agents de signaler les faits suivants :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique;
- Actes de violence;
- Discriminations;
- Harcèlement sexuel ou moral;
- Agissements sexistes;
- Menaces ou tout autre acte d'intimidation

### **3. La politique publique relative à l'emploi et à l'ESS**

#### **1. Contexte**

Forte de sa croissance démographique et urbaine importante depuis plusieurs décennies, la Ville de Saint Pierre affiche l'ambition d'un développement économique équilibré et durable. Cette volonté se traduit par un pôle de services, d'équipements, de commerces et d'emplois majeur.

La Ville, à travers le service Emploi/ESS qui est rattaché à la Direction des Ressources, contribue au développement de l'emploi en collaboration avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. Le Service Emploi a donc pour objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de proximité en offrant aux saint pierrois plus de solutions d'emploi et d'insertion dans le secteur privé et de l'économie sociale et solidaire. Cette démarche participative et collaborative répond à la volonté politique de privilégier les valeurs de solidarité et de partage sur le territoire de Saint Pierre.

L'ouverture des nouvelles installations en 2023 sur le territoire de Saint-Pierre telles que le Multiplexe Ciné Grand Sud, la Clinique Eucalyptus, la pouponnière sociale, les enseignes KFC, G la Dalle a permis au Service Emploi de positionner des personnes de proximité en recherche d'emploi sur les offres proposées.

Au niveau des clauses d'insertion sociale, la Ville en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) a pu diversifier son dispositif clauses en appliquant dans un premier temps les clauses de stage dans les marchés publics de moins de 90 000€ puis dans un second temps les marchés réservés.

L'accompagnement à l'insertion des jeunes dans le cadre du dispositif Service Civique et du PEC Excellence sera mis en œuvre au second semestre 2023, pour des nouvelles cohortes, respectivement par la Mission Locale et le Pôle Emploi dans le cadre des conventions partenariales.

#### Bilan fin 2022 et 2023

Dans le cadre de ses missions, le Service Emploi/ESS a contribué au développement de l'emploi de proximité en orientant des demandeurs d'emploi sur les recrutements proposés par les entreprises privées. Le service Emploi a enregistré 119 CV de janvier à août 2023 issus pour la moitié de candidatures spontanées et d'autres candidatures prescrites par la Ville, le PLIE et autres partenaires.

Dans le cadre du Job dating « du stade vers l'emploi » organisé par le Pôle Emploi en septembre 2022 au complexe de Casabona, environ 60 personnes issues du fichier du service Emploi/ESS et des réseaux de proximité ont été orientées sur les offres d'hôte de caisse et d'agent d'entretien du Multiplexe Ciné Grand Sud à Pierrefonds ainsi que sur les offres d'emploi de différentes entreprises dans les secteurs du commerce, de la restauration, du transport et des services.

La rencontre du Service Emploi avec le Centre Ylang Ylang Réadaptation Fonctionnelle Jeanne d'Arc au Port en août 2021 a permis d'établir un processus de recrutement pour la future clinique Eucalyptus (ouverture reportée en septembre 2024) sur le quartier de Terre-Sainte dans le but de favoriser les compétences de proximité.

Le processus de recrutement s'est déroulé en 2 étapes :

- Mars 2023 : le recrutement pour les métiers du secteur médico social : une dizaine de profils ont été orientées (Aide-soignant, infirmier, secrétaire médical).
- Entre mars et mai 2023 : mise en relation du service Emploi avec les prestataires de service de la clinique Eucalyptus (restauration et services, sécurité/incendie et espaces verts).

Des candidatures du secteur de Terre-Sainte, ainsi que les salariés en PEC sur le chantier d'insertion artisanal porté par l'association Alizées du Cap ont été transmises au Pôle Emploi pour transmission à l'entreprise de restauration et services.

51 personnes ont été ainsi orientées sur des postes de commis de cuisine, employé polyvalent d'hôtellerie, cuisinier en collectivité et plongeur. Le recrutement est toujours en cours.

6 candidatures ont été transmises à l'entreprise de sécurité/incendie pour 5 postes en CDI. En termes de résultat, deux personnes de Terre-Sainte seront recrutées en septembre 2023. 2 personnes sont en recherche de financement pour des remises à niveau en sécurité. 2 personnes ne souhaitent pas donner suite car le coefficient proposé ne leur convenait pas.

En octobre 2022, des contacts ont été pris avec l'association Levavasseur qui souhaite installer une pouponnière sociale dans la Zac Océan Indien. Une rencontre a eu lieu sur site avec la responsable de la pouponnière sociale de l'association LEVAVASSEUR en juin 2023. L'ouverture est programmée pour le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Une vingtaine de postes dans le secteur médico-social (auxiliaire puéricultrice, aide auxiliaire, CAP petite enfance et infirmiers) sont à pourvoir et les recrutements sont prévus pour la mi-septembre.

Dans le secteur de la restauration rapide, 33 personnes ont été orientées pour les recrutements des 2 fast food : KFC et G la Dalle.

Dans le cadre de la construction du Pôle de loisirs de Pierrefonds, le promoteur OCIDIM et l'entreprise SBTPC-SOGEA REUNION ont pour ambition de promouvoir les compétences locales.

En ce sens, ils se sont rapprochés du service Emploi de la Ville afin de faire le lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, notamment le Pôle Emploi, mais également avec le public des quartiers.

Face à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur du bâtiment depuis plusieurs années, le service Emploi a proposé à la SBTPC et au Pôle Emploi une action de mobilisation du public dans les quartiers afin de redorer l'image du bâtiment, considéré comme l'un des secteurs les moins attractifs.

Pour cela, 9 informations collectives ont été mises en place dans les quartiers de la Ville sur 4 journées en février 2023. Le service emploi s'est rapproché des acteurs de terrain : les réseaux de proximité, les centres administratifs, les médiateurs de rue, les adultes relais, les managers de proximité des QPV, ainsi que les associations porteuses des chantiers d'insertion. Le Pôle Emploi ainsi que la Mission Locale ont mobilisé également leur public. Un flyer a été réalisé par le service Emploi afin d'informer les publics des quartiers. Sur 321 personnes inscrites, 208 personnes ont été présentes à ces rencontres qui se sont déroulées au sein des maisons de quartier, et les centres administratifs.

Lors de ces rencontres, la SBTPC SOGEA a présenté son entreprise et mis en avant les avantages de faire partie d'un grand groupe, avec l'intervention d'un maître compagnon. Le Pôle Emploi a présenté les dispositifs d'immersion en entreprise, les modalités de mobilité et d'indemnisation et les formations spécifiques aux métiers du bâtiment.

A l'issue de cette mobilisation, les publics intéressés ont été invités à s'inscrire à un job dating BTP organisé dans le cadre de la Semaine de l'Emploi en mars 2023 sur le site du Moulin à Café à la Ravine des Cabris et à des visites de chantier de la SBTPC SOGEA.

Afin de préparer les publics au job dating, le service Emploi a organisé des ateliers conseil en entretien d'embauches sur 4 secteurs de la Ville et interpellé le Pôle Emploi pour la mise en œuvre d'un atelier CV.

En termes de communication, un communiqué de presse a été réalisé par le service communication de la Ville afin de couvrir cette action inédite et innovante sur le territoire de Saint Pierre : Réunion première radio était présente lors de la première information collective sur Condé Concession et un article est paru dans la Voie du Sud en mars.

Le service Emploi a participé activement aux initiatives du territoire, notamment aux rencontres du CTIE (Comité Territorial de l'Insertion et de l'Emploi) dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi organisé par le Département.

Dans ce cadre, des partenaires ainsi qu'un groupe témoin de personnes bénéficiaires ont travaillé à l'élaboration d'une application expérimentale nommée « Fredo » permettant de faciliter les démarches d'insertion.

L'objectif est de fournir un outil de recueil d'informations (via un formulaire) pour faire remonter les problématiques et les besoins des usagers à destination des structures et des institutions afin d'orienter ces derniers vers le service et l'interlocuteur adéquat. Un annuaire permettra également au grand public de trouver les structures et institutions adéquates selon leurs besoins et difficultés personnelles.

La création et le déploiement de cet outil ont été confiés à l'association WEBCUP qui bénéficie d'un financement de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ainsi que de la Ville qui est signataire de la charte d'engagements réciproques.

La signature de la convention de partenariat Achats Socialement Responsables entre la Ville de Saint Pierre et la MDEN a été signée en avril 2023.

L'objectif de ce partenariat est de permettre à la commande publique de la collectivité de renforcer son levier de progrès social et sa source d'opportunités d'insertion pour les plus fragiles grâce à l'accompagnement de la MDEN dans le développement des marchés réservés et des clauses de stage.

A ce titre, la MDEN a clausé 5 marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre avec la clause de stage pour environ 250 heures d'insertion. Au total (fin 2022-2023), 14 chantiers ont été clausés, soit 26 252 heures, en partie déjà réalisées pour certains chantiers. Sur les 75 profils de proximité orientés vers les entreprises attributaires des marchés, 35 personnes ont été recrutées dans les secteurs du bâtiment, VRD et espaces verts.

Au niveau de l'accompagnement à l'insertion des jeunes, pour des raisons de calendrier, l'expérimentation via le parcours « Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) et service civique » a été reportée au second semestre 2023.

La convention partenariale entre la Mission Locale et la Ville a été réalisée et sera signée lors du démarrage de cet accompagnement. En effet, les jeunes volontaires bénéficieront d'un suivi par un conseiller en Insertion sociale et professionnelle, référent CEJ, qui les accompagnera dans leur réflexion et choix professionnels avant, pendant et à l'issue de la mission.

Le recrutement de la nouvelle cohorte de 10 jeunes prévue en décembre 2022 en PEC Excellence est reporté également au second semestre 2023. Les jeunes seront conjointement accompagnés par le Pôle Emploi, le Pôle de Développement des Compétences et le service Emploi/ESS au sein de la Direction des Ressources.

Concernant les chantiers d'insertion et Ateliers Chantier d'Insertion, le Service Emploi a orienté les salariés volontaires sur des offres du secteur marchand et sur des offres clausées à l'issue de leur contrat en PEC. Il a participé autant aux comités de recrutement pour les ACI et a recherché les profils correspondant aux postes proposés par les associations qu'aux différents comités de suivi des chantiers. Le service a assisté également la Direction de l'Aménagement dans la mise en place d'un jardin de formation dans le cadre du PIA. En effet, une partie des travaux sera réalisée en entreprises et l'autre partie sera confiée à une association du quartier de Bois d'Olivres, l'AJSBO en chantier d'insertion.

## 2. Les orientations pour le 2ème semestre 2023 et 2024

- **Au niveau de l'emploi marchand**

Le service Emploi continuera à orienter les demandeurs d'emploi sur les offres spontanées du Pôle Emploi et autres recruteurs, notamment la pouponnière sociale dans la Zac Océan Indien.

Dans le courant du second semestre 2023, le service Emploi souhaite mobiliser la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au service de l'emploi de personnes en difficulté sociale et professionnelle. Il s'agira également de l'étendre et l'adapter à un mode participatif à travers d'actions dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif serait de mobiliser certaines grandes enseignes qui ont sollicité le service Emploi pour leurs recrutements afin de créer une dynamique partenariale contractualisée qui définirait des actions ESS bénéfiques aux associations des quartiers de Saint Pierre. A titre d'exemples, cela pourrait être des expositions et animations des associations dans les galeries commerciales, le soutien aux événements associatifs. Des actions d'insertion comme les visites d'entreprises, lieu d'apprentissage, d'immersion, découverte de métiers, des simulations d'entretiens ou de parrainage pourraient également faire l'objet d'étapes de parcours professionnel du demandeur d'emploi.

Ce partenariat a pour enjeu de rapprocher les entreprises des publics éloignés de l'emploi et de créer du lien avec le monde associatif.

- **Au niveau des clauses d'insertion**

18 chantiers ont été clausés, soit un nombre d'heures d'insertion prévisionnel de 52 750 heures.

Au cours du second semestre 2023, le service poursuivra ses missions de facilitateur des clauses sociales et sera accompagné par la Maison de l'Emploi du Nord pour la mise en œuvre opérationnelle des clauses de stage et des marchés réservés.

Afin d'améliorer le contrôle du suivi du nombre d'heures d'insertion à réaliser, le service organisera des points d'étapes plus réguliers avec les entreprises attributaires des marchés clausés sur les chantiers ainsi qu'avec les chargés d'opération de la Ville.

De nouvelles modalités de coordination des acteurs seront redéfinies au niveau des clauses sociales avec les maitres d'ouvrage, notamment avec le Département pour la mise en place de stratégie commune sur le territoire de Saint Pierre.

Dans le cadre des futurs chantiers du PRU de Bois d'Olives, il conviendra de structurer un groupe de travail afin d'établir une démarche commune avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion sur ce quartier.

### III. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR 2024

Il s'agit ici de présenter les grandes orientations envisagées par la Ville tant en matière d'investissements qu'en fonctionnement, et de les inscrire ensuite dans le projet de budget primitif pour l'année 2024, lequel sera voté lors du prochain conseil municipal.

La programmation des investissements à court et moyen termes s'inscrit par conséquent dans le droit fil des objectifs que s'est fixée la municipalité, à savoir :

- Se projeter dans une démarche complète avec l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement et la mise en œuvre des études de programmation, de maîtrise d'œuvre et les travaux correspondants.
- Fonctionner en coût global en intégrant au bilan des constructions et ouvrages, le coût de fonctionnement comme critère d'aide à la décision, en plus des critères habituels de nature, de coût d'investissement, de taux de subvention obtenu.
- Intégrer, dans chaque projet de construction, neuve ou réhabilitation, une démarche environnementale avec la recherche systématique d'économie d'énergie pour l'ensemble des

fluides, l'utilisation de matériaux produits localement et pérennes, l'intégration du projet dans son environnement etc...

- Gérer rigoureusement la maintenance, les travaux de réparation, d'entretien et de sécurité en améliorant ainsi l'accès aux équipements municipaux.

Ainsi, les études et les travaux (neufs, réhabilitations et maintenance) s'organisent autour de plusieurs axes :

- a) Poursuite des travaux de maintenance préventive et curative sur les différentes infrastructures de la ville,
- b) Poursuite des programmes de réhabilitation, de remise aux normes et d'amélioration du confort des équipements publics,
- c) Création d'équipements structurants mais également de proximité pour l'ensemble des quartiers.

Dès lors, il s'agit de présenter le programme détaillé des actions pour 2023, qui s'articulera autour de trois grandes thématiques :

- L'action municipale en faveur des services à la population,
- L'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire,
- L'action municipale relative à la gestion et l'aménagement de l'espace public.

## 1. L'action municipale en faveur des services à la population

### 1.1 Politique publique de l'éducation et de la jeunesse

La Ville continue de s'investir pleinement en faveur de l'éducation pour permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions. L'action éducative constitue une priorité de la collectivité et représente une part importante du budget. Cet engagement fort se traduit par la poursuite de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation et de l'entretien des établissements et par des efforts consentis en matière de restauration scolaire.

#### ❖ Le volet Vie Educative

La ville de Saint-Pierre s'est résolument engagée pour le bien-être des enfants dans les écoles. En faisant de l'éducation l'axe majeur de cette mandature.

Pour répondre à cette volonté politique, il s'agira de mettre en œuvre une véritable politique éducative globale afin de favoriser la Réussite Educative des enfants centrée sur les enfants de 2 à 11 ans, en y associant toute la communauté éducative (famille, enseignants, personnel communal des écoles, animateurs socioculturels et éducatifs, associations sportives et culturelles). Cette démarche vise à favoriser l'égalité des chances et contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants.

La Cité Educative de Bois d'Olives, grâce à ses crédits spécifiques, est un partenaire de premier ordre. Elle vient pleinement compléter et renforcer l'action de la Direction Educative sur les écoles de son réseau : Georges Fourcade, Aimé Césaire, Edmond Albius, Flora Tristan et Benjamin Moloïse.

La mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) depuis 9 ans sur le territoire a permis également l'émergence de nombreux projets éducatifs, artistiques et culturels en direction des écoles.

Dans cette dynamique et pour une meilleure cohérence entre les différentes initiatives engagées sur le territoire, la Ville souhaite contractualiser un Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour 2024/2026.

Enfin, pour l'exercice 2024, la Direction de la Vie Educative poursuivra son investissement sur les trois champs prioritaires de la ville pour lesquels le développement durable aura une place prépondérante afin de parvenir à davantage d'égalité entre les petits Saint-Pierrois à savoir :

1. Le vivre ensemble et la citoyenneté
2. La santé et la nutrition
3. Le bien-être et le climat scolaire.

#### 1. Le vivre ensemble et la citoyenneté

De nombreuses actions sont mises en place chaque année en faveur des jeunes Saint-Pierrois. L'accompagnement de la Ville a permis la réalisation de projets ambitieux comme le spectacle « Shant Nout Volcan » qui a réuni l'intégralité de l'école Debré au Kerveguen pour le plus grand bonheur des parents.

L'apprentissage de la citoyenneté a aussi été mis à l'honneur avec la participation du Conseil Municipal des Enfants au défilé du 13 juillet.

Après une première mandature de deux ans qui a permis aux jeunes conseillers de s'épanouir en tant que citoyens et acteurs de la cité, cette expérience sera renouvelée dès novembre 2023 pour un nouveau mandat et de nouvelles actions.

Il s'agira pour l'année 2024 de poursuivre et d'accentuer notre collaboration avec les écoles.

- Objectif 1 : Conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture
  - Il s'agira de poursuivre la démarche Artistique et Culturelle par le CLEA
  - En matière d'équipement des BCD en livres et en mobiliers, il y a nécessité d'entamer une politique de renouvellement des fonds des BCD afin d'offrir un choix de lecture plus important à nos élèves.
- Objectif 2 : Vulgariser les notions de droits des enfants au plus grand nombre
  - La Ville pérennisera la participation des enfants et des jeunes au prix littéraire jeunesse de l'UNICEF (écoles - centres de loisirs et mercredis jeunesse)

- La Journée des Droits de L'Enfant sera également organisée dans les quartiers prioritaires et les écarts
- Objectif 3 : Sensibiliser au développement durable : former des éco-citoyens
  - La Ville reconduira son soutien et accompagnement de la démarche de développement durable dans les écoles à travers la création des Aires Educatives (marines et terrestres), en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité.
  - Dans le cadre des aires marines éducatives, la Ville accompagnera deux écoles pour la mise en place de projets autour de la biodiversité du lagon de Saint-Pierre et la préservation du corail, en collaboration avec l'Observatoire Réunionnais du Corail.
  - L'accompagnement des écoles participantes à la Journée mondiale du nettoyage de la planète « World Clean Up Day » en lien avec la CIVIS reste de mise.
  - De même le soutien des écoles participantes à la Semaine du Développement Durable sera assuré
- Objectif 4 : Eduquer à la citoyenneté et à la démocratie participative
  - Renouveau du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour un mandat de deux ans et mise en place de nouvelles actions pour l'apprentissage de la citoyenneté.
  - Participation à La Journée de La Laïcité en collaboration avec le monde associatif
  - Poursuite de la mise en œuvre d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention pour les jeunes élèves, afin de les aider à devenir, demain, des citoyens conscients, réfléchis, éclairés, solidaires.
- Objectif 5 : Contribuer à la Réussite d'une école inclusive
  - Poursuite de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers en continuant à fournir aux écoles les équipements et mobilier adaptés à leur scolarisation.
  - La collectivité doit se préparer à faire face aux nouvelles obligations réglementaires en matière de gestion des AESH sur le temps méridien. Elle travaillera pour cela en étroite collaboration avec l'Education nationale.
  - Propositions d'actions répondant aux besoins culturels et artistiques des enfants à besoins particuliers

## 2. La santé et la nutrition

La commission menu a été mise en place et la qualité des menus a été améliorée : ils sont plus diversifiés et équilibrés grâce à l'intervention d'une diététicienne.

L'expérimentation faite sur les quatre écoles concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire a permis d'établir un diagnostic et ainsi de mettre en place des actions sur les écoles afin de réduire ce gaspillage.

Des formations ont été organisées en lien avec la diététicienne pour les gérants concernant la mise en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Objectif 1 : Promouvoir une alimentation saine et durable en valorisant les bénéfices de la diversité et de l'équilibre dans l'alimentation
  - Faire vivre la « commission menu » créée en 2022. L'intervention régulière d'une diététicienne sera pérennisée à cet effet.
- Objectif 2 : Eduquer au goût en restauration scolaire
  - Mise en place d'ateliers éducatifs autour du goût sur site, visite de fermes et autres activités favorisant l'éveil au goût
  - Formation du personnel pour l'animation de la pause-déjeuner (incitation à goûter, médiation autour du menu proposé)
- Objectif 3 : Introduire des produits locaux, bio ou de circuit court en restauration scolaire (Loi EGALIM)
  - Enclencher le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des producteurs et fermiers du Grand Sud, en vue d'introduire plus de produits locaux dans nos menus.

- Objectif 4 : Sensibiliser les jeunes et la communauté éducative au gaspillage alimentaire (Loi AGECE)
  - Déploiement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des écoles de la ville. Un accompagnement sera fait par des experts qui permettront d'animer les actions auprès des enfants et du personnel.
- Objectif 5 : Valoriser et traiter les bio déchets (loi AGECE)
  - Effectuer un diagnostic des déchets produits par la restauration scolaire et mettre en place des solutions pour traiter et valoriser les déchets. Se faire accompagner par des professionnels et former le personnel sur le traitement des déchets.
- Objectif 6 : Poursuivre l'opération « Petit déjeuner » sur l'ensemble des écoles maternelles
  - En complément des petits déjeuners proposés dans les écoles maternelles, proposer un fruit aux élèves des écoles élémentaires le vendredi dès 8 heures.

### 3. Le verdissement des écoles par le bien être des enfants

- Objectif 1 : Créer à l'école des espaces rafraîchis (plantations – déminéralisation - aménagement des espaces, équipement... )
  - Renforcement des actions de plantations dans et aux abords des écoles
  - Équipement d'un grand nombre d'écoles de capteurs de CO2 afin de mesurer la qualité de l'air et améliorer les conditions d'enseignement.
  - « Remettre du vert dans la cour de l'école » Un projet novateur, impliquant les équipes pédagogiques et les élèves, actuellement en cours pour 2 écoles : I. Amelin et B. Moloise. Les cours « Oasis Peï » sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants (des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace)
- Objectif 2 : Poursuivre et étendre le plan pluriannuel de remplacement du mobilier des écoles à 3 classes par école, à raison de 5 écoles par an.
- Objectif 3 : Conforter les missions du personnel en charge de l'entretien et de l'embellissement des écoles
  - Accompagnement de la mise en place d'une équipe de jardiniers mobiles, capable de répondre aux urgences de nettoyage et d'entretien des cours.
  - Poursuivre l'équipement des agents de cour pour favoriser le fleurissement et l'embellissement des établissements scolaires
- Objectif 4 : Faciliter et sécuriser l'accès des élèves aux écoles en proposant des parcours « Pédibus »
  - Un ramassage scolaire pédestre encadré par des parents accompagnateurs bénévoles favorisant l'exercice physique, la socialisation et l'apprentissage des dangers de la rue. Une solution pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable.

### ✓ La contractualisation d'un Projet Educatif De Territoire 2024 / 2026

La Ville de Saint-Pierre souhaite donner une meilleure lisibilité à ses actions, mais aussi plus de cohérence et de coordination dans la mise en œuvre de sa politique volontariste en faveur des jeunes à travers un Projet Educatif De Territoire.

Il s'agira donc de proposer aux enfants scolarisés sur le territoire un parcours éducatif cohérent sur les temps périscolaires (matin, pause méridienne, soir) et extrascolaires (accueil de loisirs qui se déroule les jours où il n'y a pas école) afin de garantir une complémentarité éducative. Ces deux temps seront positionnés comme supports privilégiés pour le déploiement d'une offre de loisir de qualité à travers notamment le plan mercredi.

Dans ce cadre, la ville souhaite contractualiser un PEDT en 2024 / 2026 avec l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, acteurs éducatifs du territoire) et les partenaires institutionnels et associatifs.



Deux grands objectifs sont d'ores et déjà identifiés pour ce PEDT.

- Objectif 1: Garantir une offre d'éducation sportive diversifiée et valoriser les valeurs du sport dans l'éducation du bien-être et du vivre ensemble
  - Développement d'activités sportives sur le temps méridien autour du football, vecteur de lien social, par l'organisation de matchs interclasses puis inter écoles avec la collaboration du service des sports, de l'OSTL et du Contrat de Ville.
  - Renforcer les activités sur le temps périscolaire
  
- Objectif 2 : Construire et consolider des parcours éducatifs sur les temps périscolaire et extrascolaire
  - Poursuite et renforcement des activités ludiques, éducatives et sportives engagées.
  - Consolidation du lien partenarial avec l'OSTL, le Contrat de Ville, le service des sports, le service culturel, les associations de quartier, ...
  - Lutte contre l'échec scolaire par l'accompagnement des projets de soutien scolaire en lien avec le Contrat de Ville
  - Accompagnement du développement d'offres de garderie périscolaire sur les écoles en lien avec le CCAS et les associations

### ❖ En matière de gestion courante des affaires scolaires

Dans le droit fil de la politique de rigueur communale actuelle, la maîtrise des dépenses et l'optimisation de la gestion des ressources humaines seront poursuivies au sein des sites scolaires.

Des efforts en matière de mutualisation, d'optimisation et de redéploiement de la ressource seront consentis afin de toujours répondre aux besoins. Un travail étroit est d'ailleurs mené avec la Direction des Ressources Humaines pour y parvenir. Les fiches métiers seront redéfinies, les missions revues en tenant compte de la polyvalence et de la mobilité des agents avec pour objectif, la mise en place de brigades itinérantes en fonction des possibilités et nécessités.

Pour l'ensemble du personnel, la formation continue des agents tant en matière d'hygiène, de sécurité et de développement durable, que de perfectionnement métier demeure une orientation forte. Elle sera complétée par des actions de sensibilisation sur l'accompagnement du personnel à la dimension multidisciplinaire et complémentaire des métiers sur site : technicité des métiers, gestes de premier secours, utilisation des extincteurs et défibrillateurs, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté), exercices réguliers d'évacuation incendie ou intrusion malveillante...

Pour ce faire, les mallettes de PPMS seront mises à disposition des écoles dans leurs zones de sûreté définies. En matière de valorisation du personnel, le savoir-faire de nos cuisiniers sera également mis en avant en les incitant à participer au Concours des chefs inter villes

Le vieillissement des agents est un facteur essentiel à prendre en compte et des préconisations qui peuvent en découler. Il conviendra pour cela d'optimiser la gestion des ressources humaines, de mettre en place un plan de maintien et de remplacement des agents pour une meilleure gestion des emplois et des compétences (GEPEC).

En outre, une modernisation des procédures administratives et financières est en cours d'élaboration en vue d'une simplification et une harmonisation des pratiques.

Des process de fonctionnement seront établis afin de répondre aux attentes des agents et de la communauté éducative.

En matière d'inscription scolaire, pour la rentrée d'août 2024, la carte scolaire sera révisée sur les secteurs en tension.

La mise en place du portail famille permettra aussi de faciliter la gestion et le suivi des inscriptions.

### ❖ La réhabilitation et la rénovation du patrimoine scolaire

Depuis de nombreuses années, la ville a consacré une part importante de son budget pour la réhabilitation, l'extension et l'entretien de son patrimoine scolaire accompagnant ainsi l'évolution démographique croissante et le développement urbain. Les travaux sont adaptés au réchauffement climatique pour répondre aux objectifs de développement durable. En 2023, dans cet objectif de développement durable, la collectivité a souhaité profiter des opérations de réhabilitation et de rénovation des établissements scolaires pour intégrer des travaux avec des adaptations au réchauffement climatique : Pablo Picasso

Geoffroy au centre-ville et Benjamin Moloïse à Pierrefonds. Ces dernières bénéficieront ainsi d'un gain énergétique rapide mais aussi d'une réduction des charges de fonctionnement liées au bâtiment.

D'autres écoles ont fait l'objet d'une rénovation globale : Ecole Albert Camus à Terre-Sainte et Ecole Isnelle Amelin à la Ravine des Cabris.

En 2024, les programmes d'entretien, de réhabilitation et de construction concerneront :



En achèvement :

- ❖ Réhabilitation Ecoles Alice Pévérély à Terre-Sainte, Louis Aragon et Raphaël Barquissau à la Ravine Blanche, Jean-Paul Sartre à la Ravine des Cabris.



En Travaux :

- ❖ Aménagement de la cour de l'école Evariste de Parny à la Ravine des Cafres,
- ❖ Construction d'une école provisoire pour accueillir les élèves des écoles Edith Piaf et Jean-Albany à Terre-Sainte le temps de leur reconstruction,
- ❖ Construction d'une école provisoire pour permettre la réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU.



Programmation / Etudes :

- ❖ Rénovation thermique à l'école Louis Pasteur aux Casernes,
- ❖ Reconstruction des écoles Edith Piaf et Jean Albany à Terre Sainte,
- ❖ Réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU.

❖ **Sécurisation des bâtiments scolaires**

Face aux incivilités croissantes, le déploiement d'un dispositif de vidéo surveillance dans les écoles dites sensibles sera assuré, au travers d'un programme pluriannuel.

❖ **Le numérique**

La Ville a souhaité accompagner ses écoles publiques dans l'accélération et la finalisation de leur transition numérique. Pour ce faire, un plan de numérisation a été adopté avec notamment un objectif prioritaire : réduire la fracture numérique, révélée notamment par la crise du COVID 19, plus particulièrement en direction des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui ont subi plus durement une carence en matière d'apprentissage par voie numérique.

Avec ce plan de numérisation, la Ville entend doter ses écoles d'outils numériques (ordinateurs, vidéo projecteurs interactifs) et d'accès au réseau haut débit afin de faciliter l'accès aux systèmes éducatifs numériques.

Dans un premier temps, le projet concerne les classes de CP au CM2 situées en zone REP+, soit au total: 17 écoles élémentaires sur les 41 écoles publiques que compte la Ville.

Pour cela, la Ville a obtenu un 1er financement FEDER au titre du programme REACT-UE 2014-2020 pour 11 écoles :

Georges Brassens, Jacques Prévert, Jean Moulin, Louis Pasteur, Lislet Geoffroy, Alfred Isautier, Raphaël Barquissau, Martin Luther King, Edmond Albius, Georges Fourcade, Benjamin Moloïse pour un montant de l'opération de 2 009 569€ HT dont 200 956 € HT (10%) à la charge de la commune. Ces écoles seront câblées et équipées en outils numériques d'ici novembre 2023.

La Ville a, par ailleurs, bénéficié d'une dotation de la Politique de la Ville pour 3 des 6 écoles restantes : Jaurès, Aragon, Césaire, qui seront câblées et équipées sur 2024 dont le montant de l'opération s'élève à 349 880 € HT dont 167 942 € HT (48%) à la charge de la commune.

La Ville reste à la recherche de financements pour la numérisation des 3 écoles restantes: Camus, Albany, Debré.

L'utilisation de l'ENT One (Environnement Numérique de Travail) afin de rester au plus proche des élèves et de leur famille et de leur fournir tous les atouts de la réussite en créant un pont entre l'école et la maison sera une priorité.

## ❖ **Domaine de la restauration scolaire**

La livraison de la cuisine centrale de Grands Bois est prévue pour la fin de l'année 2023.

Aussi dès la rentrée de janvier 2024, ce nouvel outil permettra une production en liaison froide de 10 000 repas pour l'ensemble des rationnaires de la Ville. La création d'une cuisine centrale sur le bassin Est de la Commune est essentielle dans la démarche de modernisation et de restructuration de l'organisation de la restauration scolaire communale. Les cuisines centrales actuelles Ravine Blanche et Pablo Picasso à la Ravine des Cabris seront aménagées et équipées et deviendront des cuisines relais qui effectueront la remise en température des plats. Il s'agira, à travers cette nouvelle cuisine, de rationaliser les coûts de production des repas et proposer des menus de qualité aux petits saint-pierrois.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de la cuisine satellite de Bois d'Olives desservant les écoles Edmond Albius et Flora Tristan seront réceptionnés.

### **1.2 Politique publique relative au sport et la santé**

L'année 2024 verra la France accueillir les Jeux Olympiques. Traditionnellement ces jeux suscitent un engouement dans tous les publics et surtout beaucoup de vocation parmi les plus jeunes.

La ville devra donc répondre à cette augmentation de la demande tant dans l'accompagnement des associations sportives que par la mise à disposition de ses équipements.

L'anticipation de la ville a permis de réaliser de nouveaux équipements qui seront opérationnels en début d'année prochaine tels que le nouveau gymnase de la Ravine des Cabris ou le centre nautique de Terre-Sainte.

La médiatisation des jeux offre également une surexposition à un certain nombre de sports méconnus ou peu pratiqués, ou nouvellement inscrits à l'inventaire des jeux, comme le skateboard ou le hip hop par exemple. Il conviendra donc pour la ville de répondre à cette demande prévisible par la réhabilitation ou la construction des équipements aux normes pour accueillir notamment la pratique de l'escrime, de l'escalade ou de la gymnastique.

En parallèle avec les activités de l'OSTL la ville continuera à élargir son offre de sport pour tous à destination des plus jeunes et des séniors. A cet effet une formation en sport Santé Bien Etre a été dispensée en faveur de nos éducateurs sportifs.

La ville souhaite également renforcer son dynamisme par l'accueil de manifestations d'envergure à l'instar du grand raid ou d'autres actions mettant en valeur ses équipements (terrain de Beach, skate Park, etc...).

La Ville poursuit aussi les efforts portés sur la réhabilitation, l'extension et l'entretien de son patrimoine sportif accompagnant ainsi l'évolution démographique croissante et le développement toujours plus important des activités sportives.

En 2024, les opérations seront les suivantes :



#### En Finalisation

- Mise en service du centre aqualoisir « Francis Nicole » à Terre-Sainte et du dojo,
- Mise en service de l'aire couverte à Terre-Sainte proche du complexe sportif Nelson Mandéla à Terre-Sainte,
- Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris,
- Rénovation et mise en accessibilité du complexe sportif de Terre Sainte.



#### En Travaux

- Création de zones de street work out - Parc urbain Ravine Blanche et Moulin à Café à la Ravine des Cabris,
- Restructuration du terrain de football à Mont Vert les Hauts,
- Réhabilitation du terrain sur Domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts, en plateau vert,
- Réhabilitation de la piste d'athlétisme à Bois d'Olives en terrain polyvalent et notamment de football,
- Réhabilitation du terrain de football et des équipements associés de la Ligne des Bambous,
- Extension des vestiaires du stade Gaël Esther à la Ligne Paradis,
- Construction de vestiaires et aménagement d'une esplanade près du terrain B à Casabona.

#### En Programmation / Etudes :

- Restructuration du complexe sportif de Casabona,
- Réhabilitation des piscines de Casabona et Ravine des Cabris.

### **1.3. Politique publique relative à la citoyenneté**

Les travaux du centre administratif se poursuivront en 2024. Pour rappel, ce projet a pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité des services de la ville, d'optimiser leur fonctionnement et de rationaliser leur implantation. Il est conçu aussi bien pour, les administrés, le grand public que le personnel administratif. Les futurs bâtiments et les berges de la rivière d'abord formeront l'aboutissement de la Zac du mail.

En 2024, dans le domaine des affaires culturelles, les programmes d'entretien, de réhabilitation concerneront :

#### En achèvement :

- Réhabilitation de l'église de Pierrefonds,

#### En travaux :

- Réalisation de travaux d'étanchéité à l'église de Grands-Bois,
- Réhabilitation de l'église Saint Augustin à la Ravine des Cabris.

#### En Programmation / Etudes :

- Réhabilitation de l'église de la Ligne Paradis.

Dans le domaine des affaires funéraires, les études du cimetière de la Ligne Paradis s'achèveront pour un démarrage de travaux courant 2024.

### **1.4 La Politique de la Ville**

La loi de programmation pour la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini les axes d'interventions de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires.

La Ville de Saint-Pierre s'est engagée dans cette démarche dès la signature de l'accord cadre le 29 juin 2015 et a mis en place le Contrat de Ville pour la période 2015-2020 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ses six quartiers prioritaires définis par le décret du 28 décembre 2014.

Le plan « Quartiers 2030 » voulu par le président de la République va réformer la politique de la ville sur les six prochaines années, avec la signature du nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 », construit sur la base d'une co-construction avec les habitants, qui prendra effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce nouveau contrat s'appuiera sur une nouvelle refonte des quartiers prioritaires de la Ville, arrêté par le Préfet en lien avec la Commune.

Cette nouvelle contractualisation s'inscrira également dans une démarche resserrée sur les priorités locales dans le développement des projets, avec comme objectif principal de mieux répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. Les programmations d'actions seront élaborées sur la base des priorités d'interventions suivantes :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- La transition énergétique et écologique,
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation (culture, sport...),
- La tranquillité et la sécurité publique.

Celle-ci s'inscrira dans une démarche transversale sur des thématiques comme la lutte contre les discriminations et la place faite aux femmes.

L'articulation avec l'ensemble des dispositifs contractualisés (Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance...) par la Ville sera essentielle pour une meilleure mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires de la ville.

Le volet investissement via la dotation politique de la ville est maintenu pour soutenir les projets de rénovation portés par la collectivité sur les quartiers concernés.

La Ville de Saint-Pierre qui a été labellisée « Cités éducatives » pour le quartier de Bois d'Olives en 2022, dispose aussi de son Programme de Réussite Educative sur les quartiers prioritaires de Terre-Sainte, Bois d'Olives, Ravine des cabris et Basse-Terre/Joli Fond. Ces dispositifs qui seront pérennisés s'intégreront dans le dispositif contractuel « Engagements Quartiers 2030 ». Les programmations de la Cité éducative, ainsi que

celle du Programme de Réussite Educative, poursuivront leurs grands objectifs définis par le cadre législatif d'intervention et par les instances de gouvernance.

Pour 2024, dans la continuité des démarches déjà initiées avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion, les actions forums « Jeudi nous le préparé », se poursuivront sur les quartiers de la Ville.

Les actions sportives, notamment la pratique des activités nautiques seront également soutenues, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

### ❖ **La Convention Territoriale Globale**

La Ville de Saint-Pierre et la Caisse d'Allocations Familiales ont signé en septembre 2022, la Convention Territoriale Globale jusqu'en 2026 pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, qui ont fait l'objet de fiches cadre.

Pour 2024, au regard des ambitions affichées, il sera question de mobiliser davantage les dispositifs développés par la Caisse d'Allocations Familiales, avec un focus particulier sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur la cité éducative de Bois d'Oliviers. A titre d'exemples, le déploiement des Opérations Villes Vie Vacances (OVVV), des dispositifs liés à la parentalité (Réseau Aide et d'Appui à la Parentalité, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Classes Passerelles...), le soutien à l'épicerie sociale étudiante. Par ailleurs, la Ville mettra en œuvre un schéma d'animation de la vie sociale en s'appuyant sur l'expertise d'un bureau d'études externes. De même, la Ville en partenariat avec l'éducation nationale, la CAF, les institutions, les partenaires locaux (CCAS, OSTL, services communaux...), envisage de signer le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) au 1<sup>er</sup> semestre de 2024.

### ❖ **Saint-Pierre, Ville amie des enfants**

Saint-Pierre a été la première ville d'outre-mer à se voir décernée le titre de « Ville amie des enfants ». Sur nouvelle candidature de la ville, UNICEF France a de nouveau décerné à Saint-Pierre, le titre « Ville amie des enfants » pour la période 2020/2026.

En 2024, Saint Pierre s'engage pour les enfants à :

- Assurer leur bien-être en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité.
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité
- Développer, promouvoir et valoriser la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

Pour cela, une démarche globale, associant l'ensemble des services de la ville, est mise en œuvre pour une pleine appropriation de cette ambition par tous et une déclinaison en actes auprès des jeunes.

En 2024, un village des droits des enfants aura lieu pendant la semaine de célébration de la journée internationale des droits de l'Enfant en novembre. Tout au long de l'année, en lien avec UNICEF France, un travail de fond sera réalisé en faveur et avec des jeunes, dans de multiples champs de savoir et de milieu de vie.

### ❖ **La politique santé**

#### ➤ Le Contrat Local de Santé (CLS)

Un Contrat Local de Santé (CLS) est en cours de signature entre la ville, l'ARS Réunion (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture. Le CLS est un outil de contractualisation qui permet de partager des objectifs de santé entre la ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; d'articuler les politiques de santé développées et de prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins.

En 2024, les orientations de la ville en matière de prévention santé et soins se déclinent en actions de terrain dans les domaines telles que :

- la Nutrition, le diabète et l'activité physique
- la Santé sexuelle
- la Santé environnementale
- la protection et la promotion de la santé mentale

En collaboration avec des acteurs de proximité du territoire, les actions programmées dans ces domaines impacteront directement les bénéficiaires dans leur légitime besoin de bénéficier d'un environnement favorable à leur santé et à leur bien-être.

➤ La lutte contre les addictions

Au sein du volet « protection et la promotion de la santé mentale » du Contrat Local Santé (CLS) de la ville, la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux usages abusifs des écrans tient une grande place à Saint-Pierre. Lauréate de l'appel à projet régional 2022 éponyme, Saint Pierre continue, en 2024, à œuvrer activement, en partenariat avec des structures spécialisées disposant d'expertises en matière de lutte contre les addictions.

Les actions prévues à ce titre en 2024 sont :

- la suite de la mise en œuvre de l'opération VAVANGUE au sein des écoles
- le déploiement du programme probant TIPITPOU au sein de 3 crèches
- des participations à des villages santé - prévention
- des opérations de communication grand public
- des formations de professionnels de l'éducation et/ou du social et de la santé auprès de structures qualifiées dans le domaine de la lutte contre les addictions et le développement de compétences psychosociales
- la mise en œuvre du programme probant ZARBOUTAN, au bénéfice de familles saint-pierroises et de leurs enfants de 6 à 11 ans.

❖ La politique d'animation du territoire CASE

➤ La gestion des CASES

Un programme de redynamisation des Centre d'Activités Socio-Educatives (CASE), a été initié par la Ville de Saint-Pierre. Ces structures ouvertes aux habitants et aux associations constituent des espaces d'échanges de pratiques, de savoir-faire et de transmission, nécessaires à la cohésion sociale sur un territoire.

En 2024, il s'agira de soutenir davantage les initiatives proposées par les habitants qui visent à favoriser l'éducation populaire à travers des actions culturelles, socio-culturelles, d'activités autour du patrimoine matériel et immatériel, et à promouvoir des temps conviviaux de dialogue.

De plus, il conviendra de permettre aux agents, en fonction de leurs profils, de se former aux métiers de l'animation, afin d'encadrer au mieux les activités en lien avec les participants. En outre, des journées d'animation à destination de tous les publics seront à imaginer sur chacune des structures, pouvant s'inscrire sous l'angle d'une thématique particulière.

## 1.5 La politique de proximité

➤ Les mairies annexes

Les mairies annexes jouent un rôle important dans l'accompagnement des habitants des quartiers dans les problématiques du quotidien. Et c'est en ce sens qu'en 2024, ces structures de proximité poursuivront leurs missions premières qui est celles d'accueillir, écouter et orienter les administrés, d'apporter un soutien et une aide personnalisée au regard des difficultés rencontrées dans les démarches administratives par une partie de la population, de faire le lien avec le Centre Communal d'Action Sociale pour les personnes en situation de précarité et de fragilité (bons alimentaires...), de faire remonter les dysfonctionnements repérés sur le quartier et/ou signalés par les habitants et de faciliter les échanges entre les administrés, les élus et les services de la collectivité.

Par ailleurs, eu égard à la loi sur la démocratie de proximité, les mairies annexes font partie intégrantes de cet outil de concertation citoyenne et participent au côté du service démocratie participative à l'animation, font le suivi des problématiques identifiées en lien avec les services concernés. Une refonte des missions des mairies annexes sera engagée en 2024.

Avec la démarche de dématérialisation du service public engagée par l'administration française, l'enjeu en 2024, est de former les agents des mairies annexes à mieux accompagner les administrés dans leurs démarches administratives, en programmant des sessions de formation avec les institutions publiques au service de la population (CAF, CGSS, Impôts, ...).

En parallèle, avec la volonté de développer des maisons de services au public, et en collaboration avec le service informatique de la collectivité, des tiers lieux numériques vont être développés sur l'ensemble des mairies annexes, avec des postes informatiques qui seront installés à destination des habitants. Ces espaces contribueront à lutter contre la fracture numérique et répondre à la problématique de l'illectronisme, et particulièrement pour les publics seniors, en situation d'illettrisme. L'animation de ces tiers lieux pourra se faire par l'intermédiaire de jeunes en service civique et par le déploiement des conseillers numériques, du service écrivain public, sur la base de permanence journalière sur l'ensemble des mairies annexes de la ville. Concernant la France Services de Mont-vert les hauts, pour l'exercice 2024, outre la nécessité d'accompagner les administrés dans les démarches administratives, il sera nécessaire de développer davantage les permanences de partenaires institutionnels sur l'espace, et de créer de nouveaux partenariats au regard des besoins et remontées de la population.

Par ailleurs, l'élaboration d'un nouveau projet pour l'ouverture d'une deuxième France Services sur un quartier prioritaire de la politique de la ville sera à mener avec l'ensemble des acteurs concernés et les services de l'Etat.

#### ➤ La démocratie participative

En référence à la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002, il est important de rappeler que la Ville de Saint-Pierre a eu une démarche volontariste de placer la participation citoyenne au cœur de la politique municipale en créant, avant l'obligation législative, ses conseils de quartiers.

Sur la mandature 2020-2026, il est à souligner que cinq conseils de quartiers ont ainsi mis en place sur les secteurs de Grands-Bois, Terre-Sainte, Ravine Blanche, Ravine des cabris et Basse-Terre. Le service démocratie participative, en lien avec les mairies annexes, le Contrat de Ville, les élus référents, les membres des conseils de quartiers, organise les instances de concertation publique avec la population.

Pour 2024, les conseils de quartiers seront mis en œuvre avec la contribution de l'ensemble des participants. Par ailleurs, des formations (interne et/ou externe) à la participation des habitants, à la prise de parole en public, sur la connaissance du fonctionnement d'une commune seront proposées aux membres qui composent les conseils de quartiers. De même, des échanges avec d'autres dispositifs de la participation citoyenne seront également mis en place. Par ailleurs, l'ambition est de créer un conseil des seniors, en lien avec le service seniors.

De plus, avec la dynamique de la jeunesse Saint-Pierroise, il sera également question de mettre en place un conseil des jeunes, en lien avec le Contrat de Ville, sur le quartier de la Ravine des Cabris.

Enfin, le mandat du conseil municipal des enfants arrivant à son terme, il sera procédé au renouvellement de cette instance avec la direction de la vie éducative.

#### ➤ La politique d'accompagnement des seniors

Avec le vieillissement de la population, l'accompagnement des publics seniors est devenu un enjeu fort des politiques publiques développées par les institutions publiques.

C'est l'une des raisons pour laquelle la Ville de Saint-Pierre a créé son service seniors sur cette mandature, dont l'objectif central est de soutenir les associations de la troisième jeunesse en leur permettant de mettre en place des activités socioculturelles, des sorties découvertes, des échanges avec d'autres associatives de la Ville et de la Réunion.

Pour 2024, la Ville continuera à apporter son soutien aux projets portés par les associations œuvrant pour les publics seniors. De plus, le service seniors accompagnera les clubs de troisième âge dans l'élaboration de leurs projets pouvant faire l'objet de demandes de subvention auprès des collectivités (Commune, Département...). La collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale sera à poursuivre et à renforcer sur cette thématique.

#### ❖ L'accès aux droits

La Ville de Saint-Pierre en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, a mis en place des points justice sur le Centre-Ville et le quartier de Bois d'Olives. Cette démarche vise à faciliter l'accès aux droits pour les publics qui en sont les plus éloignés, en ayant recours gratuitement à des médiateurs conciliateurs, des professionnels du droit, et aux partenaires associatifs et institutionnels œuvrant pour l'accès aux droits, et éviter les recours devant les tribunaux.

Pour 2024, les points justice poursuivront l'accueil et l'orientation des usagers vers les partenaires en fonction des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Le développement des intervenants au sein des structures sera un axe fort.

De plus, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, les journées d'accès aux droits continueront sur l'ensemble des quartiers de la Ville, sur la base d'une fréquence trimestrielle.

## **1.6 La politique du handicap et de l'accessibilité**

### **a. Volet du handicap**

L'inclusion des publics en situation de handicap est une priorité de la municipalité, qui à côté des travaux d'accessibilité des équipements publics, accompagnent des actions concourant à leur épanouissement.

La Ville en 2024, continuera à soutenir les événements organisés pour les personnes en situation d'handicaps, portés par le Pôle Handicap et/ou par les partenaires associatifs : Handimusik, Handinautique, activités sportives telles que la course Solidarun de l'Association Sportive des Handicapés Physiques du Sud, activités culturelles, le Tanambo Urban Trail de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jean Albany. Par ailleurs, le pôle poursuivra son accompagnement des usagers dans les démarches administratives en lien avec les institutions (maison départementale des personnes handicapées) et les établissements/structures d'accueil.

Ces actions proposées aux porteurs d'handicaps visent à faciliter l'insertion de ces publics dans les activités menées sur la Ville de Saint-Pierre.

### **b. La politique de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit notamment les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité et prévoit la mise en accessibilité de tous les Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) pour le 1er janvier 2015.

Les services de l'État ayant constaté des retards dans la réalisation des travaux devant permettre la mise aux normes de ces ERP/IOP, ont pris des mesures visant à assouplir les dispositions de ladite loi en vue de son application par tous dans les délais impartis. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a été prise par le gouvernement pour permettre l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dont la date limite de dépôt auprès du Préfet a été fixée au 27 septembre 2015.

La commune a recensé quelques 98 ERP/IOP dont un ERP de 1ère catégorie. La complexité et l'étendue de ce patrimoine a incité la commune à déposer en date du 25 septembre 2015 auprès du Préfet un Ad'AP de patrimoine comprenant à minima une demande de dérogation de réalisation des travaux sur une durée de 9 ans (de 2016 à 2024). A vu du retard pris du aux nombreuses difficultés à mener ce calendrier de travaux (période COVID, problème inflation, de délais d'acheminement de matériaux allongés, manque de disponibilité de matériaux...) il a été décidé de faire une demande de prolongation du délais de l'Ad'Ap auprès des services de l'Etat pour le premier semestre 2024 afin de permettre de réaliser ces dernières études et travaux.

### **Bilan de l'année 2023**

Les projets sont en phase d'études ou en phase de travaux. Les projets suivants sont à ce jour réalisés ou bien en cours de réalisation ;

- Etudes pour la mise en accessibilité de 21 ERP qui sont pour la plupart en phase APD/PRO et dont les premiers travaux commenceront au premier semestre 2024 par le groupe scolaire de Jolifond, qui comprend les écoles Françoise DOLTO et Alfred ISAUTIER, qui n'a pu démarrer en 2022.
- Etudes et travaux pour la mise en accessibilité de l'Eglise SAINT-PIERRE/SAINT-PAUL qui est en phase PC. Le projet initial a été modifié à la demande de la DACOI. Un nouveau PC est en cours d'instruction.
- Etude de 6 sites en interne de 5ème catégorie.
- Un appel d'offre de mission de maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation d'attribution comprenant 4 lots, et permettant la réalisation des études et des travaux pour les derniers sites de l'Ad'Ap.

### **Prévisions pour l'année 2024**

Pour l'année 2024, la ville poursuivra son engagement à mener les études et les travaux permettant de rendre l'ensemble de son patrimoine, accessible à tous les publics. En prévision de l'année 2024, les études déjà entamées en 2021/2022/2023 sur 21 E.R.P continueront. Les premiers travaux relatifs à ces études commenceront courant 2024 par la mise en accessibilité de plusieurs établissements communaux des écoles,



espaces culturels et bâtiments de proximité. Les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise SAINT-PIERRE/SAINT-PAUL en centre-ville débiteront à la fin de l'année 2024. Ce projet a dû être modifié en concertation avec la DACOI.

Les études concernant les années 2021, 2022, 2023 et 2024, prévues dans l'Ad'AP et qui continueront en 2024 permettront la mise à la norme d'accessibilité dans un délai de trois ans de:

- Vingt-Trois écoles, telles que l'école Jean Paul SARTRES à la Ravine des Cabris, ou encore l'école Alice PEVERELLY à Terre Sainte, Ecole Henri Lapierre à Mont-Vert Les-Bas,.....
- De deux espaces culturels, tel que le Théâtre de Pierrefonds, et le Centre Culturel Lucet Langenier,...
- De bâtiments de proximité tels que, le case de Basse Terre, ou encore le case de Bassin Martin, la maison de quartier Beauregard à la ligne des bambous...
- Des équipements sportifs tels que La Base Nautique de Terre Sainte, ou bien le Complexe Sportif de la Ravine des Cabris, ou encore la Piscine de Casabona,
- L'Eglise Notre Dame du Sacré COEUR à Mont-Vert Les Hauts,
- Trois bâtiments à vocation sociale ou administratif, tels que le CCAS, ou bien la maison de l'enfance en centre-ville,....

Des études réalisées sur les sites citées précédemment qui devraient démarrer au début de 2024, découleront des travaux de mise en accessibilité lesquels pourront dans la majorité des cas démarrer au début de l'année 2025.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet Ad'AP (obligatoire) et d'équilibrer son budget, la Collectivité sollicitera pour chaque ERP/IOP concerné, auprès de ses partenaires institutionnels des financements complémentaires tels que le FIPHFP, le Plan d'aide de la Région en faveur des communes ou le FEDER.

#### c. Renouvellement de la convention de partenariat avec la CAUE

La ville a sollicitée depuis quelques années les services du CAUE afin d'apporter un appui technique à la Commission Communale Pour l'Accessibilité, et de coordonner les différents axes de travail sur les questions d'accessibilité et des projets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement sur la commune de Saint-Pierre.

Ce renouvellement permettra une continuité dans le travail déjà accomplie permettant d'accompagner le service et notamment l'élue délégué aux Affaires du service accessibilité handicap et les autres services de la mairie : techniques, urbanisme et autres... ainsi que les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité.

### **1.7 La politique publique relative à la sécurité et à la prévention**

#### a. Sur le plan de la prévention et de la sécurité

Face à la complexité des problèmes liés à la délinquance sur le territoire de la commune, et au regard des compétences dévolues au maire en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, affirmées dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le service du CLSPD poursuivra en 2024 ses actions en matière de prévention de la délinquance en mettant en œuvre les actions définies dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), lesquelles s'articulent autour des 3 orientations suivantes.

1. La sécurisation de l'espace public ;
2. la prévention de la délinquance selon la Loi n°2007-297 du 05 mars 2007 ;
3. la coordination partenariale ;

et continuera à assurer la veille territoriale initiée depuis 2015 en collaboration avec les différents acteurs qui oeuvrent dans le domaine de la prévention de la délinquance.

#### ➤ La sécurité publique

La sécurité est une composante importante du programme de la mandature, et elle se veut avant tout être une sécurité préventive. Les moyens ainsi alloués au service de la Police Municipale, notamment la mise

à disposition de nouveaux locaux situés en plein Coeur d'un quartier prioritaire à la Ravine Blanche, le renfort des effectifs avec près de 53 agents, les moyens logistiques (véhicules, VTT,...) montrent l'engagement de la ville pour cette politique publique ainsi que sa volonté de s'inscrire dans une démarche de prévention, de proximité notamment grâce à une présence renforcée dans les quartiers prioritaires.

Cette police de sécurité du quotidien se traduit également par le travail de collaboration étroite avec les forces étatiques et ce conformément à la convention de coordination police nationale et police municipale. En 2024, il s'agira dès lors de poursuivre ces actions de proximité visant à assurer la sécurité des citoyens, des commerçants, des touristes, les abords des écoles, les manifestations organisées sur le territoire, le front de mer et ses abords...et ce de jour comme de nuit en coordination avec la police nationale.

### ➤ **Le Centre de Supervision Urbain**

Le Centre supervision Urbain assure en continu 365 jours par an et 24h00/24h00 le visionnage des images des 62 caméras agréées en vidéo-protection et surveillance de la ville. L'objectif est d'assurer et de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes.

Au cours de l'année 2023, le Centre Supervision Urbain a été sollicité sur une trentaine procédure judiciaire de la police et gendarmerie nationale. Le PC radio a été aussi sollicité à hauteur de plus de 5000 interventions (police municipale et nationale ainsi que les pompiers).

Le Centre Supervision Urbain a travaillé en concertation avec les services CLSPD, DSIDNT, les services techniques et le référent de sûreté de la police nationale sur l'extension des caméras sur les secteurs de Terre-Sainte, Centre-ville et les Services Techniques et le remplacement des caméras défectueuses suite aux incidents climatiques.

Pour l'année 2024, le Centre Supervision Urbain prévoit son agrandissement de la salle de visionnage dans le bâtiment actuel au 1<sup>er</sup> étage. Pour cela, il sera fait l'acquisition des mobiliers spécifiques pour les opérateurs, la salle de visionnage et d'extraction, le secrétariat ainsi que la salle de repas.

Concernant le personnel, il sera fait l'acquisition de nouvelles tenues vestimentaire, de casiers vestiaires et une formation juridique spécifique sera prévue pour les opérateurs-vidéo.

En lien avec la politique sécuritaire de la collectivité concernant l'extension des caméras (100 caméras supplémentaires) à prévoir le recrutement de 5 agents opérateurs-vidéo (interne ou externe).

## **1.8 Les Systèmes d'Information et le numérique territorial**

En 2023 la DSIDNT (Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique Territorial) a continué sa politique de déploiement du haut débit sur les bâtiments communaux ainsi que sur les écoles, permettant ainsi l'émergence de nouveaux services numériques au profit de tous.

Parallèlement et faisant suite à l'audit de cyber sécurité diligenté par l'ANSSI (Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information), la Ville a engagé un important chantier de mise aux normes en matière de sécurité (pare-feu, filtrage des mails, refonte de réseaux).

De même, dans le cadre de sa politique de généralisation du numérique à l'école, la collectivité a également initié un plan de numérisation des écoles, avec un financement FEDER sur 11 premières écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire (REP+) qui seront ainsi entièrement équipées en matériel informatique et en haut débit, d'ici fin 2023.

Conformément aux engagements pris sur la mandature, la collectivité a également démarré l'extension de son système de vidéo protection.

En 2024, les efforts de la DSIDNT se concentreront sur la poursuite de projets structurants tels que :

### ➤ **La sécurisation et la prévention**

- **Sécurisation des données**

Dans le cadre de la sécurisation des données de la ville, la collectivité s'attachera à mettre en place le Plan de Reprise et de Continuité Informatique (PRI/PCI) par l'acquisition de serveurs performants pour une durée de 5 ans.

Les serveurs actuels seront recyclés pour une durée de 3 ans et seront installés aux Services Techniques afin de créer une salle de serveurs de secours.

Afin d'accroître la sécurité des données, 2 sites pour la sauvegarde des données seront délocalisés comme suit :

- Le 1<sup>er</sup> sera installé dans les locaux de la DSI,
- Le 2<sup>nd</sup> dans les locaux Data center de l'opérateur IDOM, prévu dans le cadre du marché des Télécommunications.

L'ensemble de la supervision de toutes les infrastructures serveurs sera externalisé afin d'accompagner les techniciens de la DSI sur les scénarios de crise.

- Extension du réseau Fibre optique privé de la ville

Pour la mise en œuvre de ce nouveau plan PRI/PCI, la collectivité devra prolonger son maillage de fibre optique privé, ce qui permettra aussi l'extension de la vidéo protection.

La collectivité s'attachera à solliciter de l'ARCEP la licence « opérateur de télécommunication », permettant ainsi l'accès aux fourreaux des opérateurs de télécommunications et de la Région, réduisant également le coût des opérations d'investissement de VRD trop onéreux.

### ➤ **Renforcement de la Cyber sécurité**

Sur le plan de la cyber sécurité, les premiers jalons ont été posés par la protection de firewall sur 2 liens principaux basés aux Services Techniques et à l'Ex-BFC. La 2<sup>nd</sup>e étape consistera à déployer 2 nouveaux firewall distincts. Ce dispositif complémentaire renforcera la sécurité en s'appuyant sur la refonte obligatoire des réseaux informatiques internes. La refonte de réseaux s'inscrit dans le cadre de la subvention du Plan France Relance.

D'autre part la collectivité a mis en place une solution de lutte contre les hameçonnages qui permet à ce jour de bloquer en moyenne 30 000 mails mensuels indésirables.

En complément, une solution de gestion de droits est en cours d'installation, limitant les accès aux serveurs applicatifs acquis dans le cadre de la subvention France Relance.

Pour permettre l'installation de cette nouvelle infrastructure et son exploitation, la collectivité aura à cœur de renforcer l'expertise de ses techniciens et si besoin fera appel à un prestataire extérieur RSSI labellisé par l'ANSSI.

### ➤ **Lutte anti-vectorielle informatique**

Pour parfaire les installations techniques, le volet humain est une étape incontournable que la collectivité devra prendre en compte par la mise en place d'un véritable plan de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des usagers. Il s'agira de sensibiliser les agents aux bons réflexes contre les attaques malveillantes et de lutter contre l'illectronisme, en étroite collaboration avec la cellule formation de la DRH.

Il convient de préciser que chaque agent de la collectivité devra bénéficier d'un accès à la messagerie professionnelle et de droit informatique lié notamment à la mise en œuvre de la Gestion du Temps Automatisée.

### ➤ **De nombreux projets structurels à poursuivre**

- Une ville plus sûre et Vidéo protégée

Conformément aux engagements pris, la politique d'extension qui a débuté par la pose de caméras sur la plage de Terre-Sainte, se poursuivra avec le déploiement d'environ 200 caméras supplémentaires sur tout le territoire.

- Le futur centre administratif

Pour le nouveau centre administratif, la collectivité fera appel à des prestations de sous-traitance de conseil et de mise en œuvre de projets structurants (travaux d'aménagement de tous locaux techniques conforme à la réglementation en vigueur sur la sécurité sur tous les plans). Sont ainsi concernés les :

- Marchés de prestation de services (AMO, pour la mise en place des équipements informatiques pour le centre administratif et la sécurisation),
- Marchés d'acquisition d'équipements TOIP pour le nouveau centre administratif

La DSIDNT poursuivra les étapes nécessaires à la réalisation de ce projet phare, permettant ainsi à ses futurs usagers d'évoluer dans un environnement adapté aux nouveaux usages numériques.

L'attention sera portée sur :

- la consolidation des études pour l'implémentation des salles SMART
- l'étude des solutions de haute disponibilité TIC du centre administratif

- La numérisation des écoles

Dans le cadre du projet numérisation des écoles dont l'objectif est de doter toutes les classes du CP au CM2 situées en zone REP+, d'un équipement numérique et d'une connexion haut débit, ce sont près de **17 écoles sont prioritairement concernées**

Chaque salle de classe sera équipée d'un ordinateur dédié à l'enseignant couplé à un vidéoprojecteur interactif et un visualiseur de documents, ainsi que deux ordinateurs pour les élèves en fonds de salle.

Grâce au financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) programme REACT-UE, 11 écoles sur les 17 initialement prévues seront équipées dès l'année 2023 soit 2387 élèves concernés cette année.

Trois autres écoles seront réalisées en 2024 avec une participation de la Dotation Politique de la Ville et les trois écoles restantes devraient être équipées en 2025 sur fonds propres.

- La médiathèque de Grand-Bois

Le réseau de médiathèques bénéficie maintenant du haut débit. La DSI poursuit ses actions d'accompagnement numérique du projet de la médiathèque de Grands-Bois. Des marchés pour les équipements standards sont en cours, et d'autres sont programmés pour la partie sécurisation, sonorisation.

- L'accompagnement du public dans l'acculturation numérique

Dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme et à l'instar des dispositifs mis en œuvre en direction du public fréquentant la MSAP, la collectivité s'attachera à déployer des mesures d'accompagnement en direction des usagers de la ville, afin de lutter contre la fracture numérique. Le futur centre administratif et les mairies annexes seront le point d'ancrage de cet accompagnement qui doit s'effectuer au plus près des administrés.

- Renouvellement du parc informatique (plan pluriannuel)

La DSIDNT projette de contractualiser les accords-cadres nécessaires à la politique de renouvellement du parc informatique et téléphonique au profit des services communaux et dans le respect des recommandations de l'Audit cyber sécurité.

➤ **Pour les projets dans le cadre du schéma directeur de transition numérique**

En matière d'investissement, la collectivité poursuit ses efforts pour une ville plus connectée et plus résiliente. La ville a su moderniser son identité visuelle et graphique en se dotant d'un nouveau site internet plus actuel, moderne et dynamique, tout en offrant des services interactifs de qualité à ses usagers.

Dans un même temps, afin d'assurer une transition digitale efficace et cohérente, la collectivité a travaillé à garantir la mise en conformité de ses actes administratifs en réalisant une cartographie détaillée des actes, permettant ainsi d'identifier les leviers d'optimisation.

La ville s'appuie sur son schéma directeur de transformation numérique pour assurer les chantiers visant à optimiser son Système d'Information, dans l'objectif général est d'assurer aux agents un support de travail efficient et d'organiser une proximité forte avec le citoyen :

Pour une transformation numérique réussie :

- Mise en œuvre d'un socle technique informatique plus sûr et hautement disponible
  - Optimisation et haute disponibilité de la donnée
  - Réalisation projetée d'un data center
- Mise en œuvre des projets de service prioritaires, déclinés au sein du Schéma directeur pour la Transformation numérique ;

- Mise en œuvre d'outils de Gestion Relation Citoyenne, facilitant l'interaction avec les citoyens ;
- Mise en œuvre d'une solution d'archivage électronique visant à garantir la disponibilité et l'intégrité des données ;
- Poursuite de la Dématérialisation des process

En 2024, l'accent sera mis sur la dématérialisation des process portés par les Directions et Services, dans le cadre de leur transformation digitale. Sont ainsi programmés :

- Le projet de dématérialisation des marchés publics portés par la DGST et la DCP ;
- Le projet de Portail Famille porté par le nouveau service de la Régie et la DVE ;
- La généralisation de l'outil informatique dans toutes les cantines de la commune, en relation avec la nouvelle cuisine centrale de Grands-Bois. Il s'agit d'engager un plan de formation, de renouveler les équipements informatiques ainsi que de procéder aux travaux nécessaires pour les satellites de restauration scolaire ;
- L'évolution de certains logiciels métiers vers de nouveaux produits plus adaptés aux besoins des services ;
- L'accompagnement des demandes des services dans le cadre de leurs projets de numérisation et de dématérialisation.

### **1.9 La gestion des archives communales**

Au cours de l'année 2023 et dans la continuité du travail de régularisation réalisé auprès des Services Techniques, le service des Archives s'est attaché à résorber le vrac d'archives de la Direction de la Vie Educative. Un bordereau d'élimination est à cet effet en cours de réalisation.

Par ailleurs, tous les plans issus du vrac d'archives des Services Techniques ont fait l'objet d'un versement à l'attention du service concerné. Tous les Permis de construire ont également été intégrés dans la base de données.

La Ville poursuit donc la constitution de la base de données « Cindoc Archives », opération prévue de s'échelonner sur toute la mandature. Ainsi, à ce jour, la base de données constitutive des actes d'Urbanisme a été réalisée. La base de données des Ressources Humaines, en phase de réalisation, s'achèvera d'ici l'année 2024.

Au titre des actions programmées pluri annuellement, la Ville poursuivra ses missions d'élimination, par l'épuration des vracs d'archives nocifs pour l'environnement ; le dernier vrac à prendre en charge étant celui du service Foncier et de la Direction de l'Aménagement.

En ce qui concerne la constitution de la Collection documentaire sous Cindoc, celle-ci sera réalisée durant toute la mandature et au-delà. Au titre de l'année 2023, la Collection de tous les magazines produits par la Ville à savoir, Etoile du Sud et la Voie du Sud a été indexée sous Cindoc, facilitant ainsi les recherches engagées par les services.

Le marché de Numérisation des Registres de Délibérations, période : 1959-1997, initialement prévu au cours de l'année 2022, est en cours de mise en œuvre. La prestation correspondante est programmée pour le second semestre de cette année, pour s'achever au début de l'année 2024, avec les livrables attendus.

Dans le droit fil des préconisations issues du schéma directeur de transition numérique, le travail engagé avec la Direction des Systèmes d'Information sur les actes administratifs se poursuivra et constituera la porte d'entrée pour la mise en place d'un projet d'archivage électronique et d'une sécurisation des archives électroniques dématérialisées.

Par ailleurs, l'année 2024 verra le lancement d'un projet mutualisé que souhaite initier la CIVIS en matière de Gestion Electronique de Documents (GED) et de Système d'Archivage Electronique (SAE).

Le service des Archives connaît toujours une problématique cruciale d'espace dédié au traitement de ses archives intermédiaires et éliminables. La recherche d'un espace consacré à l'ensemble des opérations de tri et d'élimination, reste d'actualité.

Enfin le service poursuivra les formations nécessaires au développement du service, notamment dans les domaines du numérique et des archives électroniques.

## 2. L'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire

### 2.1 Politique publique relative à la culture

Dans la continuité des actions entreprises cette année le moteur de la culture sera sa démocratisation. Cela se fera par l'export de la culture hors des murs en direction de tous les quartiers.

C'est ainsi que le projet Micro-folies devrait s'implanter à Mont-Vert. Il s'agit d'un dispositif qui consiste à intégrer un musée numérique dans un espace public existant (Maison France Service, mairie annexe de Mont Vert les hauts) et éventuellement d'en faire une plateforme itinérante.

Dans le même ordre d'idée, la ville espère la livraison de son Kermobile (véhicule équipé d'une scène mobile) afin de renforcer son offre musicale dans les quartiers.

A l'instar des « estivales » des grandes villes française, la commune de Saint-Pierre souhaite organiser « l'été Saint Pierrois » sur le front de mer afin d'offrir au public qui ne prend pas de vacances une multitude d'activités artistiques, culturelles et de loisirs.

En matière de lecture publique, après la livraison de la médiathèque de Grands-Bois et du second bibliobus et dans la continuité des dix ans du salon du livre ATHENA, l'action sera maintenue pour une politique incitative de découverte de la lecture par un renforcement du réseau des médiathèques, l'installation des boîtes à lire dans les quartiers et un nouveau service de portage de livres à domiciles pour les personnes empêchées.

Dans le domaine de l'animation des quartiers, la maison des associations de Grands-Bois et la maison de quartiers de Pierrefonds continueront leurs actions de proximité en faveur des habitants en plus de leurs actions phares : Journées du patrimoine à Grands-Bois et « Pierrefonds y bouge ».

Pour maintenir son attractivité, la ville continuera à organiser ses grandes manifestations qui attirent des milliers de spectateurs à chaque édition (14 juillet, DIPAVALI, 30 décembre etc...) et à pérenniser celles qui font son identité comme le festival du cerf volant, les caisses à savon ou encore le festival manga dont la première édition a rencontré un vif succès.

En 2024, le centre d'arts, en coopération avec le Conseil Départemental sera mis en service. Les travaux relatifs à l'extension du théâtre de Pierrefonds seront également achevés. Des études seront menées pour la création d'un EEA (Etablissement d'Enseignement Artistique) prévu dans la ZAC Océan Indien.

#### • Politique publique relative au dynamisme économique et au tourisme

Les travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville débiteront en 2024 avec la préservation du style ancien du lieu historique. Un véritable parvis sera également créé en respectant la qualité architecturale et colorimétrique de la façade. La place sera rendue aux piétons pour un usage apaisé et accessible facilement aux personnes à mobilité réduite.

En 2022, des travaux de dragage, pour une mise en sécurité et gestion courante des sédiments comblant le Domaine Public Portuaire et bassin dédié au petit nautisme ont été entrepris. La part d'interventions jugées urgentes ont dû être déclarées au Préfet, pour une réalisation pendant la saison sèche 2022.

Ces interventions en mer ont nécessité au préalable, la réhabilitation d'un piège à cailloux en amont du radier historique dans lequel, les produits dragués ont dû être temporisés avant complète évacuation. Sans apport solide charriée par une crue exceptionnelle à court terme, dépassant le volume de ce piège, la complète mise en sécurité interviendra par un dragage mécanique une fois les dossiers réglementaires autorisés.

Ces dossiers réglementaires nécessitent par ailleurs l'évolution du Domaine Public Portuaire communal au sein des actuels DPM et DPF gérés par l'Etat. L'établissement d'un plan de gestion de l'embouchure de la Rivière d'Abord a donc été demandé par l'Etat pour intégrer une approche territoriale globale devenue complexe (pas de filière locale pour déchets inertes / PPR-inondation-mouvement de terrain-littoral / environnement marin sensible / sécurité / économie). Celle-ci devra prendre en compte les objectifs de classement en aire marine protégée (AMP) des récifs frangeant de Saint-Pierre et Grands-Bois.

D'autre part, les études de confortement et mise en valeur de la jetée Est se poursuivent notamment au niveau des dossiers réglementaires.

Un premier équipement, une potence de levage à la démarque des poissons sur le quai nord a été installée. Il reste à finaliser la réalisation un dispositif de production de glace avec le CRPMEM permettant le développement de la pêche professionnelle.

Enfin, un coffre d'amarrage « sécurisé » sera installé et entretenu dans la zone dite de « Pierrefonds Pointe du Diable » pour permettre d'une part, aux usagers du port Lislet Geoffroy de retarder, par mer devenue trop forte, leur entrée devenant périlleuse au port, et d'autre part, d'accueillir "en rade" de navires trop grands

pour entrer en darse. Par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL MARAINA, les études de dimensionnement confiées en 2023 à EGIS montrent l'utilité d'ajouter et entretenir deux amarrages plus réduits, dits de « beau temps ». Après concertation auprès des usagers notamment des structures de plongées subaquatiques : le premier se trouvera sur les pentes externes à l'est immédiatement du port et le second près de l'hôtel Victoria à Grand Bois. Les deux sont adossés à des sites de plongée sous-marine connus, pour notamment sécuriser leur exploitation. Les phases conception se poursuivent en ce sens et l'aspect réglementaire débute.

## **2.1 L'action municipale en faveur de la gestion et de l'aménagement de l'espace public**

L'aménagement du territoire repose principalement sur les collectivités locales qui agissent grâce aux documents de planification et à la maîtrise d'ouvrage des principaux investissements.

Ces collectivités doivent aujourd'hui faire face aux arbitrages complexes et parfois contradictoires entre la protection de l'environnement, le développement économique et les équilibres sociaux dans un contexte toujours marqué par l'après covid et une géopolitique agitée.

On peut néanmoins acter qu'il existe une convergence partagée sur au moins quatre ancrages stratégiques nous permettant de tracer les chemins d'avenir :

- une consommation plus sobre de l'espace pour préserver les ressources, la biodiversité et l'agriculture
- la nécessité de relier les territoires en s'interrogeant sur des mobilités plus durables et des alternatives au « tout voiture »,
- la recherche d'une multifonctionnalité des espaces en lieu et place de la traditionnelle hyperspécialisation programmatique
- l'exigence d'une meilleure qualité urbaine dont les aspects patrimoniaux et paysagers doivent être toujours mieux intégrés.

C'est au cœur de ces quatre défis que devra se bâtir le « Saint-Pierre » de demain en restant particulièrement vigilant aux enjeux des négociations lors de l'élaboration du nouveau SAR.

Nous aurons également à développer de nouvelles compétences tant sur les aspects du management que du savoir être (résilience,...) pour faciliter l'adaptation aux changements et encourager l'innovation des pratiques.

### **➤ L'urbanisme et Droit des Sols**

Deux axes de travail seront au cœur de l'activité du service :

- La finalisation de la procédure de Plan Local d'Urbanisme ;
- L'amélioration du service du droit des sols au service des usagers

S'agissant du PLU, après de nombreuses vicissitudes, le projet de PLU a été arrêté en juin 2023 et devrait conclure sa procédure début de l'année 2024. Ce document d'urbanisme a été formalisé dans le cadre de l'éco-PLU. Il s'attachera dans le cadre de la loi récente Climat et résilience d'appliquer les grands principes de l'utilisation économe des sols en réduisant de près de 50 % de surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport à la consommation constatée lors de la dernière décennie.

De plus, la mise à jour règlementaire du PLU a permis de mettre en place une série de règles locales visant à réduire l'artificialisation des sols à la parcelle pour contenir l'imperméabilisation des sols et favoriser l'augmentation des surfaces plantées, véritable vecteur de la création des îlots de fraîcheur en centre-ville, source de confort thermique.

En ce qui concerne le service ADS, on s'attachera durant l'année 2024 à améliorer le service public en modernisant l'accès à l'information et à la délivrance des autorisations. Pour cela, depuis 2022, la commune de Saint-Pierre s'est engagée dans le processus de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme via une plateforme dédiée. Après des timides débuts, les pétitionnaires Saint-Pierrois sollicitent en grande majorité de manière dématérialisée.

Afin de poursuivre la dématérialisation complète du process de délivrance des autorisations d'urbanisme, il conviendra durant l'année 2024 de mettre en place le parapheur électronique pour la validation et la signature des arrêtés. Ceci permettra de réduire la consommation de papier qui a augmenté depuis la réception des demandes d'autorisations dématérialisées.

## ➤ La politique foncière

**Le partenariat de la ville contractualisé avec l'EPFR** va se poursuivre dans le cadre notamment de la délégation du Droit de Prémption Urbain pour accompagner les opérations d'aménagement Pierrefonds Village, le NPNRU de Bois d'Olives, l'action Cœur de Ville et le littoral de Terre Sainte.

De même, il sera engagé avec l'EPFR une politique d'action foncière sur le long terme sur le reste du territoire, tout en prenant en compte le programme d'actions foncières de la communauté d'agglomération.

Ce partenariat avec l'EPFR sera harmonisé et équilibré ou réajusté dans le cadre d'un tableau de bord financier permettant d'établir les prévisions budgétaires.

Pour mémoire, le remboursement des portages fonciers et financiers à l'EPFR des terrains acquis par cet établissement se fait au regard des coûts des acquisitions réalisées par l'EPFR nonobstant l'évolution des zonages et droit à construire futurs (SAR, PLU ...).

**Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et de sa valorisation**, il y a lieu de poursuivre les actions en vue de réduire les occupations sans titre et empiètements, découlant notamment d'anciennes opérations.

La régularisation auprès des occupants ou la cession de ces fonciers pour une gestion rationnelle du patrimoine seront recherchées. La mise en œuvre se fera dans le cadre d'une mission préférentiellement externalisée. Parallèlement, une mise à jour régulière du patrimoine permettra de réduire l'apparition de nouveaux cas.

**Au titre de la valorisation du patrimoine**, la Commune procédera en 2024 aux cessions des parcelles dans les opérations AU 28, opération Missoura à Grand-Bois et RHS Rangama à Bois d'Olives/Ravine des Cabris (cession aux occupants sans titre). La direction assurera également le processus opérationnel de cession des LTS dont la commune reste propriétaire.

**Sur le plan de gestion interne**, la dématérialisation des DIA se poursuivra pour une meilleure coordination avec les actes d'urbanismes.

## ➤ La politique du logement

L'attractivité de la Ville de Saint-Pierre génère une forte demande en logements, de tous types et pour tous les publics : jeunes, étudiants, personnes âgées, salariés des entreprises et administrations et bien sûr publics fragiles.

La demande en logements locatifs sociaux étant très forte, la commune se doit de maintenir une programmation soutenue pour satisfaire les besoins ainsi qu'au seuil de 25% de logements locatifs sociaux SRU. La mise en œuvre, sur la période 2023-2025 du contrat de mixité sociale (CMS) signé avec l'Etat et la CIVIS sera poursuivie en 2024 afin de réaliser la programmation de logements locatifs sociaux. Le déficit se résorbe progressivement mais expose toujours la commune à une pénalité financière pour non-atteinte de l'objectif de mixité sociale de 25 %.

La convention signée avec Action Logement pour la production de logements locatifs intermédiaires va également se poursuivre, permettant d'offrir aux salariés du secteur privé des possibilités supplémentaires pour se loger.

L'année 2024 verra en outre le déploiement de deux opérations importantes :

- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le centre-ville et l'avenue F. Mitterand à Terre Sainte. Cette opération vise à la réhabilitation d'environ 280 logements privés dégradés du centre-ville. Cette opération est prévue pour durer 5 ans.
- L'accompagnement des familles pour l'acquisition des logements LTS qu'elles occupent. Le prestataire sélectionné en 2023 accompagnera les familles et la Ville afin de conseiller sur les aides à l'amélioration de l'habitat permettant ainsi de finaliser les dossiers de vente.

## ➤ L'Action Cœur de Ville (ACV)

La convention cadre Action Cœur de Ville (ACV) a été signée en janvier 2019 et celle transformant cette convention en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en novembre 2021. Pour rappel, cette ORT comporte un programme d'actions d'environ 50M€.



Plusieurs actions contenues dans cette ORT sont en cours comme par exemple la réalisation du nouveau centre administratif, l'OPAH, la placette de la médiathèque, les études sur le parvis de l'hôtel de ville et l'aménagement du canal SOREMA. D'autres n'ont pas encore démarré. Un bilan des actions du programme sera réalisé en fin d'année et un avenant à cette convention ORT sera proposé pour permettre son intégration à une ORT "chapeau" portée par l'intercommunalité CIVIS.

Pour 2024 il est proposé de poursuivre les opérations déjà engagées et de lancer des études de programme, sur :

- l'aménagement de l'espace Salahin
- la programmation et le devenir du marché couvert
- les jardins de l'hôtel de ville.

Par ailleurs, le programme Action Cœur de Ville 2 a été lancé par le gouvernement pour la période 2023-2026. Un des axes prioritaires du programme ACV 2 est le travail sur les entrées de ville. Saint-Pierre est candidate et figure comme ville pilote de ce dispositif suite aux études réalisées entre 2020 et 2022 sur le renouvellement urbain de la ZI 1/ entrée Ouest.

### ➤ Les opérations d'aménagement

En 2024, les actions opérationnelles de la direction vont se concentrer sur :

- la poursuite des actions déjà engagées :
  - Zac du mail : outre la dernière cession à finaliser des lots 6.1 et 6.2 intégrant une option d'achat par la ville pour des parkings publics, le concessionnaire SIDR va poursuivre la réalisation des derniers aménagements au droit des berges de la Rivière d'Abord. Les évolutions du calendrier de cette opération vont conduire la ville à prolonger le contrat de la concession passée avec la SIDR pour tenir compte des déménagements des locaux concernés par une démolition, des fouilles archéologiques et de la nécessaire coordination des travaux avec le futur centre administratif.
  - La ZAC Cap Austral va se poursuivre au rythme des commercialisations réalisées par CBO Territoria dans un contexte d'accès aux crédits plus complexe pour les acquéreurs potentiels. Les échanges vont se poursuivre entre le concessionnaire et la société Téréos concernant le déplacement de la balance de Grand-Bois ainsi que l'analyse des enjeux techniques, administratifs, réglementaires et financiers en découlant.
  - Le NPNRU de Bois D'Olives va poursuivre sa phase opérationnelle tant sur le plan réglementaire (Déclaration d'utilité publique, Autorisation environnementale unique,...) que sur le plan des études et , en particulier, à travers le mandat passé avec la SEDRE. La concertation va se poursuivre avec les principaux partenaires du projet : les habitants concernés, la CIVIS partenaire en charge du TCSP et des problématiques hydrauliques et la Région Réunion pour le déplacement du stade. Le PIA continue sa mise en œuvre dans le quartier (jardin de formation, rénovation énergétique de 50 logements,...) mais la convention passée avec l'ANRU s'achèvera en 2024. Aussi, la consolidation d'une équipe technique pluridisciplinaire au sein de l'aménagement semble nécessaire pour offrir des capacités de conception et de mise en œuvre d'une politique active de renouvellement urbain. Cette équipe devra être soutenue par une réelle ambition d'intervention d'accompagnement social sur les quartiers mais aussi de finalisation de réels partenariats avec l'intercommunalité sur les défis de la mobilité, de l'énergie, de l'eau et des risques. Les renforts humains ainsi que l'équipement de la maison de projet devront donc être mis en œuvre pour accompagner la réalisation de l'opération conformément aux engagements.
  - La RHS Rangama sera principalement axée sur la poursuite des travaux et l'accompagnement des familles vers l'acquisition des terrains et/ou le montage opérationnel des opérations d'amélioration de l'habitat ou de nouveaux logements type LES.
- L'engagement de nouvelles opérations :
  - Pour accompagner la mise en place de mobilités alternatives, la construction d'un P+R par la CIVIS est toujours envisagée sur les terrains communaux de la ZAC OI. Un mandataire sera recherché pour accompagner la ville dans la viabilisation des terrains concernés.

- Pour tenir compte des nouveaux enjeux réglementaires (ECO PLU, ZAN,...) ainsi que les enjeux liés à l'alimentaire, la gestion des énergies, de l'eau, il sera nécessaire de conduire de nouvelles études programmatiques pour les futures zones d'aménagement (La Vallée, Zac Pierrefond village,...).

Enfin, la clôture des opérations anciennes vont se poursuivre.

### ➤ Le SIG

La maturation des outils techniques et la consolidation de la plateforme cartographique Géosaintpierre sont achevés. Il s'agit maintenant de diffuser et de communiquer à grande échelle sur notre système et élargir ainsi la nature des données proposées au travers de partenariats internes et externes.

Face aux enjeux de demain, la cartographie et le SIG devront soutenir les services dans la constitution de bases de données numériques mutualisées, supports de la mise en place d'une gestion électronique des documents à l'échelle communale.

Les chantiers relatifs à la mise en ligne de services dématérialisés et la stratégie d'ouverture des données géographiques du territoire seront poursuivis et accélérés.

### ➤ La formation

Un plan de formation pour la direction sera proposé afin de tenir compte des nouvelles réglementations, préparer le lancement de nouvelles opérations (ZAC, acquisition foncière...) y compris le financement et le développement de la performance collective pour encourager le fonctionnement des équipes en mode projet. Concernant la direction de l'urbanisme des formations seront à conduire permettant d'accroître la vigilance qualitative des actes produits.

## 2. Politique publique relative au cadre de vie

### 2.1 Domaine des parcs et jardins

La configuration de lieux de vie dans les quartiers permet de composer des espaces offrant aux habitants une qualité d'usages en s'intégrant au mieux au cadre de vie local.

En 2024, les aménagements programmés sont les suivants :

- ✚ En achèvement :
  - Aménagement du parc urbain de Casabona et son parcours sportif comprenant un important programme de plantations et de mise en valeur du site,
  - Mise en valeur par la lumière, des comptoirs du Sud et de l'espace napoléon.
- ✚ En travaux :
  - Aménagement paysager du Canal SOREMA tronçon aval (couverture partielle du canal, création de jardinière et embellissement des abords).
- ✚ En Programmation / Etudes :
  - Aménagement de la deuxième phase de la place du rotary jusqu'au comptoir du sud.

### 2.2 Actions d'embellissement et de renaturation

La sollicitation des espaces publics est croissante. Malgré la raréfaction des moyens humains notamment avec la disparition progressive des contrats aidés, la ville poursuivra ses efforts d'intervention en 2024 grâce au recours à des marchés d'entretien des espaces verts et aires minérales et d'embellissement sur les différents quartiers du territoire dont certains nécessitent des interventions permanentes.

Il est à préciser que des marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés sont mobilisés dans le cadre de cette action.

Pour l'embellissement des sites et espaces remarquables communaux, la direction de l'environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation dans tous les quartiers de la ville et surtout dans les écoles.

La collectivité, actionnaire au capital de la SPL EDDEN, bénéficiera de l'assistance et des conseils de ses équipes pluridisciplinaires, de son expertise technique et juridique dans la conduite des missions en matière de lutte anti vectorielle, de protection et de valorisation des espaces naturels de la Réunion, de reboisement,...

Ainsi, trois projets font l'objet d'un appui technique de la SPL dans le cadre de Contrat de Prestations Intégrées (CPI) pour la mise en œuvre d'une requalification paysagère et d'une gestion différenciée :

- Boulevard Banks,
- Les jardins de la plage,
- Le Domaine Vidot et le sentier Grand-Raid (partie communale).

Des liens associatifs seront mis en œuvre afin de faire participer la population à la création et à l'entretien des espaces de détente et de loisir (par le biais des projets emplois verts, de chantiers d'insertion et autres...). Enfin, avec le Département de la Réunion, la ville s'engage dans le programme « 1 Million d'arbres » avec la mise en œuvre des campagnes de renaturation en ville, la création de micro-forêt dans les écarts et par le reverdissement des délaissés communaux. Sur une durée de quatre ans, cette convention permettra de planter plus 25 000 arbres endémiques et indigènes de la Réunion.

### **2.3 Action renforcée en matière de propreté urbaine**

La propreté du domaine et des espaces publics sera améliorée sur l'ensemble du territoire grâce au recours à des prestataires privés en complémentarité des projets du monde associatif et des équipes communales qui sont en cours de mécanisation. Il est à préciser que les marchés de prestation actionnés depuis 2021 sont systématiquement accompagnés de clauses sociales d'insertion. Ces marchés de nettoyage des rues à plusieurs lots permettent de mieux répondre aux besoins en matière de propreté des rues et de la lutte contre la salubrité publique.

Dans le contexte sanitaire actuel, les sites fréquentés notamment ceux du front de mer et du centre-ville feront l'objet d'actions de nettoyage systématiques et renforcées.

Un travail en étroite collaboration avec la CIVIS a été réalisé afin de coordonner les actions de collecte, de communication et de répression.

Afin d'accroître la qualité de propreté des rues et espaces avec une limitation des nuisances sonores en milieu urbain et dans les cœurs des quartiers, la ville investira de nouveau en 2024 dans :

- du mobilier spécifique notamment des bornes enterrées dont la collecte est désormais organisée à l'échelle intercommunale,
- des engins dédiés pour le nettoyage de placettes et de voies semi piétonnes (aspirateur de voirie, laveuse, balayeuse électrique,...),
- des souffleurs électriques pour les agents communaux de propreté urbaine.

Enfin, la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation en lieu et place de dépôts sauvages récurrents.

De même pour un meilleur service rendu à la population, des îlotiers seront mobilisés pour l'amélioration de la propreté des quartiers au quotidien.

### **2.4 Systématisation des sanitaires publics automatiques**

Les efforts consentis depuis plusieurs années pour l'automatisation des sanitaires publics sur l'ensemble du territoire se poursuivront en 2024. Une structure sera installée dans le cadre de l'aménagement global de Casabona ainsi qu'au niveau du skate Park de Ravine Blanche.

Par ailleurs, afin de préserver nos blocs de sanitaires autonettoyants, un important programme de réhabilitation et de remise aux normes des premiers blocs installés il y a plus de 10 ans, sera lancé.

### **2.5 Organisation des évènementiels**

Comme pour les années précédentes, une attention particulière sera portée en 2024, en matière d'illumination festive des espaces publics en régie. La ville investira dans l'achat de nouvelles décorations lumineuses pour les festivités de fin d'année pour la placette du Rotary et le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Avec plus de 300 manifestations par an, il est nécessaire de conserver en bon état nos structures de type CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) afin de garantir la sécurité des visiteurs et leur bon état de fonctionnement.

Pour se faire, la ville va investir dans l'achat continu de ce type de structures pour permettre à la fois le bon état et surtout de disposer de stock pour satisfaire les demandes grandissantes.

Par ailleurs, afin de permettre de garantir la sécurité aux abords des espaces de manifestation, il est nécessaire de rendre le service Evènementiel et Structure autonome sur le déplacement de certains blocs bétons et/ou dispositifs de sécurité routière (barrière anti intrusion). Il conviendrait d'acquérir un camion grue adapté à ce type de manipulation ainsi que l'achat de barrières de sécurité anti intrusion.

## **2.6 Entretien du Domaine Public Routier**

La ville dispose de plus de 300 kilomètres de voirie. Les équipes de la régie route interviennent régulièrement dans les chemins non structurés : dessertes agricoles, voies en revêtement de type terre battue... Il conviendrait d'augmenter le parc routier de la régie par l'acquisition d'un gravillonneur et d'engins indispensables pour le bon fonctionnement du service et parer aux risques de crues, d'éboulis, de submersions, etc...

## **3. Politique publique du déplacement et des infrastructures routières**

### **3.1 Déplacement et travaux routiers**

Les infrastructures routières sont les vecteurs de nombreux enjeux pour toutes les villes et davantage encore lorsque ces dernières se développent rapidement. Les thématiques importantes concernent les déplacements, l'amélioration de la qualité des infrastructures, l'amélioration de la sécurité routière, la réduction de la vulnérabilité à l'enjeu inondation, sans oublier l'embellissement de la ville lors des travaux de rénovation.

Afin d'améliorer le trafic du carrefour Lorion / Presbytère / Casabona en le rendant plus compact et par conséquent plus fonctionnel, ce dernier sera aménagé avec un alignement de la rue Presbytère et de la rue Casabona.

Les études opérationnelles relatives à la réhabilitation qualitative de deux rues montantes et des espaces publics associées dans le périmètre de l'hypercentre continueront en 2024.

Les routes départementales constituent des axes de trafic importants. Sur le territoire de la commune, ces dernières sont majoritairement situées en agglomération. Malgré des efforts importants, il reste encore des tronçons dont la sécurité peut être améliorée. C'est la raison pour laquelle la collectivité Saint-Pierroise a établi, en partenariat avec le Conseil Départemental et ce depuis plusieurs années, une programmation conséquente d'amélioration de ces routes.

Après une section située sur la RD 28 entre le chemin Ferrère et le chemin Picard à la Ravine des Cabris réalisée en 2023, une deuxième section située sur la RD 26 entre le giratoire de la station-service « Engen » et le giratoire de l'église de Bois d'Olives sera réalisée en 2024.

Les études pour la sécurisation des aménagements cyclables sur la commune seront lancées sur l'ex RN 1 notamment entre le demi échangeur de la ZI n°3 et le giratoire de l'allée de l'aérodrome dont les travaux sont prévus en 2025.

Par ailleurs, une programmation importante de mise en œuvre de revêtements en enrobé et de création de trottoirs sera également poursuivie dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Enfin, les travaux prioritaires identifiés lors du diagnostic patrimonial complet de l'ensemble des ouvrages d'art seront mis en œuvre.

Concernant la politique de stationnement, le centre-ville de Saint-Pierre dispose actuellement d'un périmètre de stationnement comprenant environ 3500 places sur voirie dont plus de la moitié sont gratuites. Depuis 2016, une partie de la gestion du stationnement payant est portée par la Société Publique Locale (SPL) OPUS (Optimisation Des Politiques Urbaines Du Sud) dans le cadre d'un contrat d'exploitation de type « quasi régie » et prend fin au 1<sup>er</sup> février 2024.

Une extension du périmètre du stationnement payant sera mise en œuvre en 2024 et la totalité de la gestion du stationnement de la commune sera confiée à la SPL OPUS dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Cet appui externe contribuera à analyser les pistes d'évolution de la gestion du réseau de stationnement de manière globalisée, en y intégrant également la réalisation et la gestion de nouveaux types de parkings (parkings aériens, souterrains, fermés, relais...).

### **3.2 Infrastructures de gestion des eaux pluviales**

Les inondations et la destruction des ouvrages lors des évènements cycloniques et des fortes pluies constituent évidemment une problématique forte pour l'ensemble des collectivités de la Réunion. Les travaux liés à ces enjeux seront nécessairement conséquents en 2024.

Il est à préciser que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales est partagée avec la communauté d'agglomération qui est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les eaux pluviales urbaines. Un travail en coordination avec les équipes de la CIVIS sur la thématique des eaux pluviales est donc réalisé.

En 2024, les efforts se poursuivront avec :

- la poursuite des études concernant l'amélioration du radier de Bassin Plat,
- les travaux d'aménagement d'un réseau pluvial de forte capacité au niveau de la partie haute du chemin Boissy,
- les travaux de couverture du Canal Sorema entre le Boulevard Hubert Delisle et la rue Mahatma Gandhi,
- le renforcement de la sécurisation du réseau d'eau pluvial dans différents secteurs de la ville.

### **3.3 Modernisation de l'éclairage public**

La collectivité poursuivra également sa politique de modernisation de l'éclairage public en s'inscrivant dans le cadre des actions « Bas Carbone » et la mise en œuvre d'un programme local de maîtrise de la dépense énergétique.

En 2024, c'est un important programme de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage sportif et public par des dispositifs LED de dernière génération débuté en 2023, qui se poursuivra avec le renouvellement d'environ 1500 points lumineux. L'action se terminera avec la totalité du parc d'éclairage public sur les deux années suivantes.

Cette action et le programme de travaux qui en découle doit bénéficier de financement FEDER, EDF ainsi qu'un prêt préférentiel auprès de la caisse des dépôts et consignation.

## **4. L'action municipale en faveur de la transition énergétique**

La collectivité poursuit sa démarche de transition énergétique dans la réalisation de ses opérations afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et des ressources.

Cette démarche répond aux obligations de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et vient renforcer le Schéma Régional Climat Air Energie (SCRAE) et le Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE) vers une autonomie électrique à l'horizon 2030 à partir de sources d'énergies renouvelables. Tout en contribuant à offrir aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Quatre leviers d'actions permettent de couvrir les enjeux de la transition énergétique du territoire :

### **4.1 Produire une énergie propre et renouvelable modernisée et décarbonée**

Ce levier est basé sur la valorisation photovoltaïque du foncier et des toitures des bâtiments du patrimoine bâti et sur la définition d'une stratégie d'allotissement entre :

- production électrique en photovoltaïque pour autoconsommation dans les bâtiments communaux,
- production électrique en photovoltaïque par la ville avec revente à EDF,
- location de toiture à des opérateurs pour production électrique en photovoltaïque.

Les bâtiments communaux avec les plus grandes toitures ont été audités.

En 2023, les toitures à fort potentiel ont été remises en état avant la pose de générateurs photovoltaïques en autoconsommation. Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours pour la caractérisation du potentiel photovoltaïque pour 10 sites. Un appel à projet réparti en 4 lots sur 21 sites sera lancé pour permettre la valorisation du potentiel en location en septembre/ octobre pour une attribution en novembre/décembre.

## 4.2 Favoriser l'efficacité énergétique et la Maîtrise de la demande d'énergie

Une des actions de ce levier figure dans les exigences du décret du 10 avril 2020 relatif à la réduction des consommations d'énergie finale sur les bâtiments de grande superficie. Pour ce faire, 14 sites communaux ont été instrumentés. Une fiche opération détaillée par site et un tableau de synthèse par typologies d'actions ont été produits.

En 2023, les travaux prioritaires identifiés seront mis en œuvre sur les sites étudiés en 2022. Un diagnostic Énergétique type CDC ADEME (pour bénéficier du financement) sera également mené sur 39 autres bâtiments pour une programmation d'actions en 2024.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre des opérations portées par la ville est une mesure importante. Pour cela, les critères techniques nécessaires à l'éligibilité au CEE seront intégrés aux documents de consultation des entreprises travaux et un suivi spécifique de récupération des CEE sera mis en place en 2023.

Le diagnostic de l'éclairage public ainsi que la mise en œuvre du programme de renouvellement des équipements vétustes précédemment détaillés constituent une action importante pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie de la Commune.

Enfin, les nombreuses opérations de rénovation énergétique des bâtiments et notamment celles détaillées dans la politique publique de l'éducation et de la jeunesse sont des actions importantes pour favoriser l'efficacité énergétique et la Maîtrise de la demande d'énergie.

L'installation d'un Energy Management System (EMS) sur 5 sites en 2023 entre totalement dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des coûts pour la collectivité.

## 4.3 Diminuer l'empreinte écologique « Bilan Carbone patrimoine et compétences »

En 2022, la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences a été initiée avec notamment la première phase de sensibilisation et de définition du périmètre, la seconde de collecte de données et la troisième de traitement des données. Les années 2023 et 2024 sont consacrées à la restitution et à la mise en œuvre de plusieurs plans d'actions : un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un plan de mobilité comprenant les études de déplacement ainsi qu'un plan territorial alimentaire.

## 4.4 Développer des solutions alternatives et durables en termes de mobilités.

La collectivité procède au renouvellement de son parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques. En 2021 et 2022, les renouvellements ont principalement concernés les véhicules affectés à la direction des services techniques, unique site équipé de bornes de recharge alimentées en photovoltaïque.

### ❖ Bilan 2023 :

- Des bornes électriques ont été installées sur les sites des Mairies Annexes de la Ligne des Bambous, de La Ravine des Cabris et de la Médiathèque Raphaël BARQUISSEAU,
- Extension des bornes électriques des services techniques,
- 19 véhicules électriques sont en cours de livraison.

### ❖ Programmation 2024-2025 :

- Poursuite du renouvellement progressif du parc automobile thermique par une flotte électrique.

## IV. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET SON FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2024 - 2026

Au final, le déroulement du scénario « au fil de l'eau » aboutit, s'agissant du budget principal, aux évolutions prospectives suivantes :

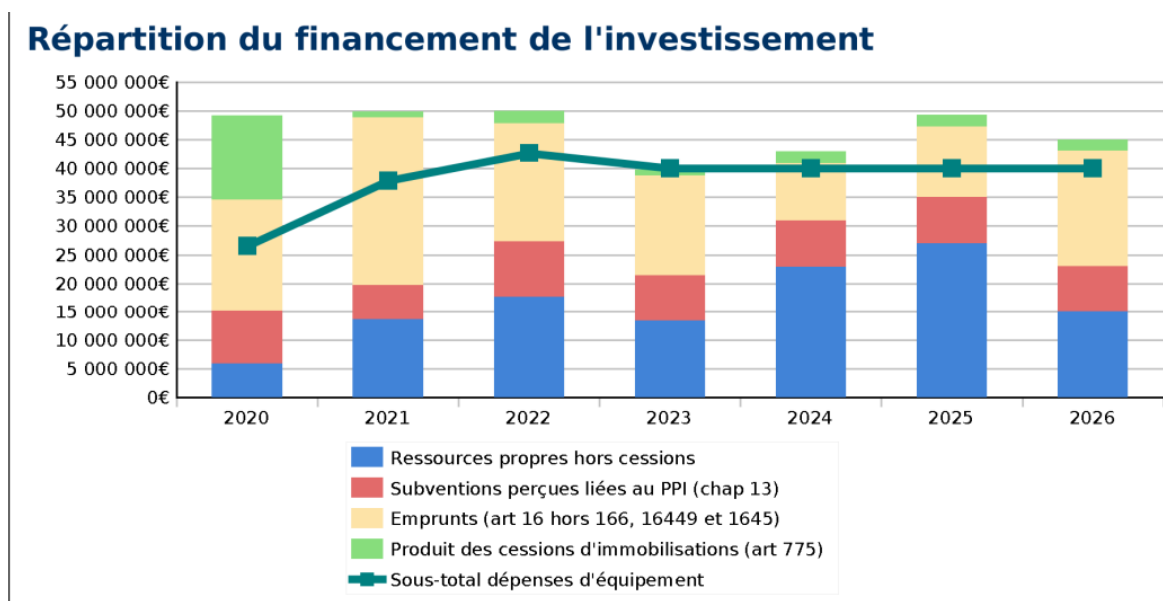
|                                                                     | Rétrospective     |                   |                   | Prospective       |                   |                   |                   |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                     | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | 2025              | 2026              |
| Sous-total dépenses d'équipement                                    | 26 537 432        | 37 846 178        | 42 678 115        | 40 000 000        | 40 000 000        | 40 000 000        | 40 000 000        |
| <i>Evolution n-1</i>                                                |                   | 42.61%            | 12.77%            | - 6.28%           | 0.00%             | 0.00%             | 0.00%             |
| Autres investissements hors PPI                                     | 4 731 798         | 346 250           | 950 296           | 51 467            | 450 000           | 450 000           | 450 000           |
| <i>Evolution n-1</i>                                                |                   | - 92.68%          | 174.45%           | - 94.58%          | 774.35%           | 0.00%             | 0.00%             |
| Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645) | 9 153 487         | 9 276 802         | 8 659 858         | 9 431 414         | 9 628 403         | 9 610 038         | 10 676 145        |
| <i>Evolution n-1</i>                                                |                   | 1.35%             | - 6.65%           | 8.91%             | 2.09%             | - 0.19%           | 11.09%            |
| Autres dépenses d'investissement                                    | 45 541 843        | 8 411 015         | 3 116 208         | 14 464 054        | 1 912 477         | 2 260 510         | 1 147 727         |
| <i>Evolution n-1</i>                                                |                   | - 81.53%          | - 62.95%          | 364.16%           | - 86.78%          | 18.20%            | - 49.23%          |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>                  | <b>85 964 560</b> | <b>55 880 244</b> | <b>55 404 478</b> | <b>63 946 935</b> | <b>51 990 880</b> | <b>52 320 548</b> | <b>52 273 872</b> |
| <i>Evolution n-1</i>                                                |                   | - 35.00%          | - 0.85%           | 15.42%            | - 18.70%          | 0.63%             | - 0.09%           |

Les autres dépenses d'investissements comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Après leur niveau exceptionnel atteint en 2020 et porté, à l'instar des dépenses de fonctionnement, par des opérations exceptionnelles (opérations financières de gestion active de trésorerie (+ 22 M€), transfert d'excédent d'investissement des budgets annexes clôturés à la CIVIS pour 3.2 M€, créances pour vente foncière sur plusieurs exercices pour 6 M€), les dépenses d'investissement se sont normalisées à compter de 2021. Leur progression sensible anticipée en fin d'exercice 2023 est imputable à des opérations de trésorerie enregistrées dans le poste *Autres dépenses d'investissement*.

**Les dépenses d'équipement** sont en nette augmentation depuis 2021.

L'effort d'équipement de la ville à moyen terme doit rester compatible avec une structure de financement respectant les objectifs nationaux d'amélioration du besoin de financement (ou désendettement) fixés aux collectivités locales.



A ce titre, il est rappelé que **les engagements pluriannuels d'investissement**, matérialisés par la dernière programmation des autorisations de programme votée se décline ainsi :

| Code AP         | Libellé AP                                                             | Code Opérations                                                      | Libellé Opérations                                                                                                                                                                                                                     | Année N                                                                         | Année +1                   | Année N+2            | Année N+3                    | Année N+4                  | Année N+5           | TOTAL AP EN COURS     |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|
|                 |                                                                        |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                        | 2023                                                                            | 2024                       | 2025                 | 2026                         | 2027                       | 2028                |                       |
|                 |                                                                        |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                        | D                                                                               | D                          | D                    | D                            | D                          | D                   | Dépenses              |
|                 |                                                                        |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                 |                            |                      |                              |                            |                     | <b>129 544 840.00</b> |
| 05MAILPR01-2005 | 05MAILPR01-2005 MAIL PIETONNIER PHASE 2                                | 05822002                                                             | ZAC DU MAIL PHASE 2                                                                                                                                                                                                                    | 353 000.00                                                                      | 373 000.00                 |                      |                              |                            |                     | 726 000.00            |
| 05ZAC0IN01-1998 | 05ZAC0IN01-1998 ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2                               | 98824002<br>16414001                                                 | ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2<br>CENTRE AQUALOISIRS ZAC OCEAN INDIEN                                                                                                                                                                        | 175 000.00<br>10 500 000.00                                                     | 138 740.00                 |                      |                              |                            |                     | 10 813 740.00         |
| 07ELEC01-2007   | 07ELEC01-2007 ELECTRIFICATIONS RURALES A SAINT PIE                     | 11920001                                                             | E.R DE 2011 A 202.                                                                                                                                                                                                                     | 430 000.00                                                                      | 430 000.00                 | 430 000.00           | 430 000.00                   | 430 000.00                 |                     | 2 150 000.00          |
| 08MASFLE01-2008 | 08MASFLE01-2008 MAS FLEURI PHASE 2                                     | 08640001                                                             | MAS FLEURI PHASE 2                                                                                                                                                                                                                     | 200 000.00                                                                      |                            |                      |                              |                            |                     | 200 000.00            |
| 08REHCU01-2008  | 08REHCU01-2008 REHABILITATION DE CUISINES ET REFECTOIRES               | 19251001<br>19251002                                                 | CUISINE CENTRALE DE BOIS D'OLIVES<br>CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R. MONDON                                                                                                                                                    | 2 350 000.00<br>1 710 000.00                                                    |                            |                      |                              |                            |                     | 4 060 000.00          |
| 08REHECOLE-2008 | 08REHECOLE-2008 REHABILITATION DES ECOLES                              | 08212001<br>10212001<br>10213001<br>22211001<br>22212001<br>22213001 | ECOLE LECONTE DELISLE PHASE 2<br>REHABILITATION ECOLE J.P. SARTRE<br>REHABILITATION ECOLE R. BARQUISSEAU<br>REHABILITATION ECOLE FLORA TRISTAN<br>REHABILITATION ECOLE EDMOND ALBIUS<br>REHABILITATION ECOLES PIAF & ALBANY DEMOLITION | 400 000.00<br>100 000.00<br>400 000.00<br>50 000.00<br>150 000.00<br>520 000.00 | 400 000.00<br>400 000.00   | 400 000.00           | 3 150 000.00<br>4 700 000.00 | 100 000.00<br>6 930 000.00 |                     | 21 450 000.00         |
| 09ENDIGU01-2009 | 09ENDIGU01-2009 AMENAGEMENT Z14 ET ENDIGUEMENT RNE                     | 09831001                                                             | AMENAGEMENT DE LA ZI 4 ET ENDIGUEMENT RNE DES CABRIS                                                                                                                                                                                   | 19 000.00                                                                       |                            |                      |                              |                            |                     | 19 000.00             |
| 10BATCUL01-2010 | 10BATCUL01-2010 CONSTRUCTION OU REHABILITATION DE BATIMENTS            | 23311001                                                             | ECOLE DE MUSIQUE ZAC OI                                                                                                                                                                                                                | 50 000.00                                                                       | 300 000.00                 | 550 000.00           | 5 000 000.00                 | 5 000 000.00               |                     | 10 900 000.00         |
| 10BATIME02-2010 | 10BATIME02-2010 ACQUISITION ET TX SUR ESPACES EN VOL                   | 12321001                                                             | MEDIATHEQUE DE GRAND BOIS                                                                                                                                                                                                              | 909 000.00                                                                      |                            |                      |                              |                            |                     | 909 000.00            |
| 10BATSP001-2010 | 10BATSP001-2010 GRANDS TX DANS LES GYMNASES ET TERRA                   | 10411001<br>10411002                                                 | REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS<br>COMPLEXE SPORTIF DE LA RAVINE DES CABRIS                                                                                                                                            | 3 100 000.00<br>5 000 000.00                                                    | 1 200 000.00<br>800 000.00 | 3 300 000.00<br>0.00 | 1 500 000.00                 |                            |                     | 14 900 000.00         |
| 10TROUTE01-2010 | 10TROUTE01-2010 TRAVAUX & AMENAGEMENTS DIVERS SUR ROUTES               | 16822005<br>23870001                                                 | AMENAGEMENT DU CHEMIN STEPHANE<br>CREATION DE PISTES CYCLABLES                                                                                                                                                                         | 20 000.00<br>500 000.00                                                         | 500 000.00                 | 500 000.00           | 500 000.00                   | 500 000.00                 | 1 450 000.00        | 3 970 000.00          |
| 10TXCIME01-2010 | 10TXCIME01-2010 TRAVAUX DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE              | 18026001                                                             | CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE                                                                                                                                                                                         | 250 000.00                                                                      | 5 900 000.00               | 0.00                 | 3 000 000.00                 | 1 100 000.00               | 133 000.00          | 10 383 000.00         |
| 14BOISDO01-2014 | 14BOISDO01-2014 RENOVATION URBAINE QUARTIER DE BOIS D'OLIVES           | 14824001                                                             | RENOVATION DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES                                                                                                                                                                                                | 1 631 000.00                                                                    | 2 420 000.00               | 3 490 000.00         | 3 320 000.00                 | 3 720 000.00               | 3 536 000.00        | 18 117 000.00         |
| 15CENTRE A-2015 | 15CENTRE A-2015 CONSTRUCTION AMENAGT DU FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF     | 15020001                                                             | FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF                                                                                                                                                                                                             | 3 140 000.00                                                                    | 15 000 000.00              |                      |                              |                            |                     | 18 140 000.00         |
| 21BOURGRDC-2021 | 21BOURGRDC-2021 BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS                          | 21822002                                                             | AMGT DU CENTRE BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS                                                                                                                                                                                           | 2 200 000.00                                                                    | 2 300 000.00               | 35 000.00            |                              |                            |                     | 4 535 000.00          |
| 22MARCHE01-2022 | 22MARCHE01-2022 REHABILITATION MARCHES, BAT & SITES                    | 22910001                                                             | MARCHE COUVERT DE SAINT-PIERRE                                                                                                                                                                                                         | 30 000.00                                                                       | 400 000.00                 | 2 500 000.00         | 2 300 000.00                 | 200 000.00                 |                     | 5 430 000.00          |
| 23INFNUM01-2023 | 23INFNUM01-2023 INFORMATISATIONS & NUMERISATIONS GENERALES DE LA VILLE | 23201001                                                             | NUMERISATION DE 17 ECOLES REP+ DE ST-PIERRE                                                                                                                                                                                            | 2 010 100.00                                                                    | 415 000.00                 | 417 000.00           |                              |                            |                     | 2 842 100.00          |
|                 |                                                                        |                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                        | <b>36 197 100.00</b>                                                            | <b>31 576 740.00</b>       | <b>14 772 000.00</b> | <b>23 900 000.00</b>         | <b>17 980 000.00</b>       | <b>5 119 000.00</b> | <b>129 544 840.00</b> |

Au final, en ajoutant le fonds de roulement prévisionnel aux capacités annuelles d'investissement, **la ville est en mesure de porter son effort d'équipement de 110 M€ à 131 M€ pour les 3 prochaines années tout en préservant ses équilibres budgétaires.**



## 2.1 - Les masses budgétaires

|                            | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement | 142 700 791 | 136 074 313 | 145 684 184 | 148 160 032 | 159 498 892 | 167 628 395 | 160 567 232 |
| Dépenses de fonctionnement | 123 328 599 | 123 342 277 | 127 090 120 | 136 232 696 | 133 617 607 | 137 675 921 | 141 556 219 |
| dont intérêts de la dette  | 1 824 847   | 1 675 741   | 1 788 374   | 2 100 128   | 2 173 861   | 2 240 357   | 1 987 579   |
| Recettes d'investissement  | 55 648 745  | 46 429 894  | 40 032 606  | 37 281 730  | 26 710 954  | 28 931 694  | 36 710 954  |
| dont emprunts souscrits    | 19 500 000  | 29 000 000  | 20 478 712  | 17 333 333  | 10 000 000  | 12 220 740  | 20 000 000  |
| Dépenses d'investissement  | 85 964 560  | 55 880 244  | 55 404 478  | 63 946 935  | 51 990 880  | 52 320 548  | 52 273 872  |
| dont capital de la dette   | 9 153 487   | 9 276 802   | 8 659 858   | 9 431 414   | 9 628 403   | 9 610 038   | 10 676 145  |
| dont P.P.I                 | 26 537 432  | 37 846 178  | 42 678 115  | 40 000 000  | 40 000 000  | 40 000 000  | 40 000 000  |

## 2.2 - Soldes financiers

|                    | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | 2026       |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Epargne de gestion | 9 153 541  | 16 827 897 | 18 734 347 | 17 732 463 | 19 350 146 | 20 192 831 | 18 998 592 |
| Epargne brute      | 7 328 694  | 15 152 156 | 16 945 973 | 15 632 335 | 17 176 285 | 17 952 474 | 17 011 012 |
| Epargne nette      | -1 824 793 | 5 875 354  | 8 286 115  | 6 200 922  | 7 547 883  | 8 342 436  | 6 334 867  |

## 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

|                                        | 2020        | 2021       | 2022       | 2023        | 2024      | 2025      | 2026       |
|----------------------------------------|-------------|------------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|
| Fonds de roulement en début d'exercice | 20 245 651  | 9 302 029  | 12 583 715 | 15 805 907  | 1 068 037 | 1 669 396 | 8 233 017  |
| Résultat de l'exercice                 | -10 943 623 | 3 281 686  | 3 222 192  | -14 737 869 | 601 359   | 6 563 621 | 3 448 094  |
| Fonds de roulement en fin d'exercice   | 9 302 028   | 12 583 715 | 15 805 907 | 1 068 037   | 1 669 396 | 8 233 017 | 11 681 112 |

## 2.4 - Endettement

|                         | 2020       | 2021       | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        |
|-------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours au 31 décembre  | 81 035 099 | 94 663 484 | 106 532 329 | 102 563 230 | 102 934 827 | 105 545 529 | 114 869 384 |
| Ratio de désendettement | 11,1 ans   | 6,2 ans    | 6,3 ans     | 6,6 ans     | 6 ans       | 5,9 ans     | 6,8 ans     |
| Emprunt                 | 19 500 000 | 29 000 000 | 20 478 712  | 17 333 333  | 10 000 000  | 12 220 740  | 20 000 000  |

Pour conclure, l'action publique consentie par la ville de Saint-Pierre se déploie depuis plusieurs années autour des grands enjeux de développement économique, de politique sociale dynamique en faveur des plus faibles, d'un aménagement réfléchi visant à poursuivre l'attractivité de son territoire, mais aussi en développant une stratégie d'affirmation de la Ville comme pôle d'excellence dans le Sud.

Cependant, le contexte financier nouveau dans lequel s'inscrivent toutes les collectivités, fondé sur des participations financières en deçà de nos attentes incitent la ville à une extrême prudence dans le choix de ses investissements.

Sans pression fiscale supplémentaire, mais grâce à une rationalisation de la dépense, Saint-Pierre poursuit sa trajectoire d'une ville dynamique, avec pour ambition affirmée d'être une ville moderne, attractive, sécurisée.

### Interventions

**Madame GOBALOU Virginie,**

*J'ai pris connaissance de ces Orientations Budgétaires et je sais que cela n'est pas facile pour l'ensemble des collectivités territoriales. L'Etat, actuellement, par le biais de son Ministre, Monsieur Dominique FAURE, chargé des collectivités territoriales et de la ruralité, a annoncé des réajustements et des améliorations en matière des Ressources Humaines. Certes, ce sont de bonnes intentions, mais sans aucune dotation pour accompagner les communes. Nous savons tous, que les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés financières quand il s'agit d'appliquer les nouvelles mesures gouvernementales. Dans le cadre du PLF 2024 « Projet de Loi de Finances », je crains que ce soit les communes qui devront payer le prix fort, mais il est hors de question dans cette période d'inflation d'augmenter la fiscalité. Nous traversons déjà une période difficile par rapport à plusieurs pays en situation de conflits, à la vie chère dans notre île et à la problématique du mal-logement et du manque de logements. Pour éviter toutes dépenses supplémentaires qui impacteraient le budget de la collectivité, ces Orientations Budgétaires sont donc nécessaires, d'autant plus que nous arrivons à mi-mandat et qu'il faut poursuivre les chantiers en cours. Quels sont les freins pour ces Orientations Budgétaires puisque nous attendons les décisions du PLF ? Quels sont les freins en termes de fiscalité ? J'espère que nous saurons bientôt ce qui nous attend en termes de fiscalité. Les communes sont des investisseurs publics car nous participons à la construction et au développement de notre île. Ces orientations annoncent des chantiers dont certains travaux ont démarré récemment. La Commune est la première collectivité à être sollicitée et ses marges de manœuvre sont réduites en termes d'aide et de budget. Comment remettre les choses en ordre alors que l'Etat demande beaucoup aux Communes ? Saint-Pierre aura-t-elle sa part dans l'annonce de la dotation de 220 000 000 d'euros pour les communes rurales ? En ce moment, la situation est tellement complexe et difficile que les entreprises telles que les PME et PMI seront en grande difficulté financière si l'inflation continue.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1370-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

*Ce sont de bonnes orientations, mais l'exercice s'annonce difficile pour l'ensemble des collectivités locales et notamment les hôpitaux puisque nous connaissons la difficulté dans laquelle se trouve notre CHU. Je suis inquiète concernant les moyens qui seront alloués aux communes. Alors nous attendons beaucoup de ce PLF.*

**Monsieur le Maire,**

*Je vous rejoins totalement Madame, mais malheureusement, je ne fais pas partie des décideurs. Effectivement, nous subissons de plein fouet des mesures gouvernementales sans moyens financiers. Notre Sénatrice, ici présente, pourrait peut-être nous dire quelques mots en ce qui concerne le PLF.*

**Madame MALET Viviane, Sénatrice,**

*Le PLF n'a pas encore été examiné au Sénat car cela nécessite beaucoup de négociations. Dans le PLF 2022 et 2023, la majorité sénatoriale avait demandé l'intégration des dépenses d'aménagement des terrains, dans l'assiette du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée « FCTVA ». Cette proposition a été, pendant 2 ans, recalée par le Gouvernement. Ce mois-ci, la 1<sup>ère</sup> Ministre a écrit à Monsieur Gérard LARCHER en lui disant que cette mesure sera acceptée dès 2024. Nous espérons donc, pouvoir la voter cette année. Pour ma part c'est une bonne nouvelle, car cela devrait faciliter la réalisation des équipements publics des communes qui représentent entre 60 et 70% de leurs investissements. Le Sénat continuera à se battre pendant ce PLF, mais pour l'instant je ne peux pas en dire plus sur les mesures rajoutées pour les communes.*

**Monsieur le Maire, Michel FONTAINE,**

*Ce qui nous inquiète également c'est la réforme de l'Octroi de Mer. Saint-Pierre est une Ville attractive parce que nous avons su attirer énormément d'entreprises sur notre territoire et leur installation a permis d'éviter l'explosion du chômage.*

*Le développement de Saint-Pierre a aussi permis de recruter des demandeurs d'emploi dans de nombreuses communes du Département. Aujourd'hui, croyez-vous que le Maire a les coudées franches pour la Ville ? Croyez-vous que nous décidions encore de l'aménagement de nos cités ? Nous n'avons plus les coudées franches pour aménager notre Ville, pour la développer comme la majorité citoyenne et la majorité municipale souhaiteraient le faire et ce, même si nous considérons que c'est la voie à suivre. Madame la Parlementaire, vous avez un message fort à faire passer au Gouvernement. Aujourd'hui, les Maires se sentent à la fois sans moyens financiers et sans possibilité de faire ce qu'ils pensent être bon pour leur commune.*

**Monsieur David LORION**

*Je suis très heureux d'apprendre les propositions qui sont faites et notamment en matière d'aménagement par le Sénat. J'ai pu dire à Virginie, lors de nos échanges en matière de production de logements, que la clé c'est l'aménagement du foncier que nous possédons. En effet, la commune de Saint-Pierre possède un foncier d'environ 50 hectares à côté de l'usine de Pierrefonds, mais faute de financement nous avons du mal à l'aménager. C'est dommage de ne pas lancer des études pour favoriser le développement de ce quartier, surtout que nous aurons la passerelle d'ici quelques mois. La proposition qui est faite, aujourd'hui, par le Sénat d'intégrer une partie de la TVA au budget de l'aménagement est une option intéressante. Par contre, je suis surpris par le vide sidéral des propositions des députés de l'Assemblée Nationale en matière de logement. Je n'ai vu aucune proposition d'amendement ni de loi des groupes politiques et notamment des députés réunionnais sur le logement, sur le budget des outre-mer et sur le PLF. J'adhère à toutes les orientations budgétaires de la collectivité et notamment les dépenses de fonctionnement pour le personnel lorsque nous réalisons des équipements publics. Vous avez également émis, Monsieur le Maire, le projet de faire participer des étudiants dans le cadre des nouveaux équipements publics. C'est un bon projet intégrateur, mais qu'en est-il ?*

**Monsieur le Maire**

*Après contact avec l'Université et les syndicats, des étudiants pourront travailler au niveau de la Médiathèque de Grands-Bois les week-ends. Nous souhaitons, aussi, les intégrer au niveau du Centre nautique et du Dojo. Les étudiants affectés à la médiathèque de Grands-Bois sont très satisfaits.*

**Madame HOARAU Denise**

*J'adhère aux orientations présentées ce soir. Serait-il possible de réaliser un côté de trottoir sur la portion du chemin Diagonale qui relie le quartier de la Ravine des Cabris à celui de Bois d'Olives ? Ces travaux sont nécessaires afin de sécuriser un peu plus la zone et cela pourrait entraîner un flux de piétons plus important. Cette portion de route appartient au Conseil Départemental, il faudrait peut-être établir une convention. Les habitants de ces quartiers apprécieraient fortement cela.*

**Monsieur Stéphane DIJOUX**

*Le chemin Diagonale est communal et les travaux sont prévus pour l'année prochaine.*

**Monsieur le Maire**

*Le trottoir sera réalisé du côté droit, dans le sens montant du chemin. Nous passons au vote des Orientations Budgétaires.*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#####

Accusé de réception en préfecture  
874216740164-20231214-30-1370-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Affaire n°29/1321 : Convention de partenariat institutionnel entre la Ville de Saint-Pierre et la Ville de Saint-Denis.**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre est engagée dans un processus d'amélioration continue de ses services afin d'offrir aux Saint-Pierrois un cadre institutionnel performant capable de relever les nombreux défis d'avenir qui se posent au territoire.

A cet effet, la Commune de Saint-Pierre a souhaité tisser des liens d'amitiés avec d'autres collectivités pour joindre leurs efforts dans tous leurs domaines d'intervention et offrir à leur collectivité respective les moyens d'une action plus efficiente pour répondre, avec toujours plus d'exigence, aux besoins de leurs administrés.

Chef-lieu du Département, la Commune de Saint-Denis a développé depuis de nombreuses années une politique ambitieuse d'hyper-proximité, permettant à la population d'appréhender avec plus de justesse l'action publique. Dans le même temps, la Commune de Saint-Pierre n'a cessé de proposer une transformation dynamique et attractive du territoire sudiste où développement économique et amélioration du cadre de vie se conjuguent.

Toutes deux ayant placé l'intelligence institutionnelle au cœur de leur réflexion, elles ont souhaité aller plus loin dans leur vision du développement de leur territoire en établissant une convention de partenariat visant à répondre aux besoins spécifiques de leur collectivité. C'est dans ce cadre que des domaines de coopération prioritaires ont été identifiés, lesquels permettront aux différents acteurs institutionnels de se rencontrer, d'échanger, de faire part de leur expérience professionnelle, mais aussi de partager leurs outils et les bonnes pratiques territoriales.

**Interventions**

**Monsieur le DGS, Daniel ELLY,**

*Dans un conseil précédent, la Ville a signé une convention avec la commune de la Possession. Concernant ce rapport, la collectivité a souhaité travailler, dans le cadre d'un partenariat institutionnel, avec la Ville de Saint-Denis. Une dizaine de thématiques a été identifiée, telle que l'éducation, la jeunesse, la sécurité, la prévention de la délinquance, la communication institutionnelle, l'informatique, l'habitat, la culture, la vie citoyenne et également le marché forain. Toutes ces thématiques vont faire l'objet de petites commissions afin que nous soyons en capacité, chacun, d'apporter de bonnes pratiques puisque nous avons une boîte à outils qui est relativement performante. La Ville de Saint-Denis dispose d'un certain nombre de compétences et nous ferons ensemble des choses pour qu'elles soient satisfaisantes pour la population.*

**Madame BEDIER Corine,**

*Je suis particulièrement ravie de la signature de cette convention avec les deux capitales de l'île. Effectivement, les collectivités doivent travailler ensemble dans l'intérêt de la population. Monsieur le Maire, nous avons appelé les camarades de la section du parti socialiste de Saint-Pierre, à une hyper proximité de l'équipe municipale, à une plate-forme numérique accessible à tous, à l'accès au Conseil Municipal pour tout le monde, à des actions de quartiers concertées et anticipées, à des actions de développement économique programmées avec les forces vives de la Ville, car chacun a le droit de savoir ce qui est prévu.*

*Nous sommes une opposition constructive alors nous espérons que grâce à ce nouveau partenariat, tout comme les précédents, les habitants de Saint-Pierre bénéficieront des réponses pragmatiques que la proximité permet de mettre en œuvre. Les Saint-Pierrois doivent pouvoir conjuguer l'attractivité des territoires que vous décrivez, ce qui est fort vrai, avec le principe de l'hyper proximité posé par Mme Ericka BAREIGTS. Ce principe doit trouver une traduction dans les prochains mois et je serai particulièrement vigilante sur les engagements pris par votre majorité. L'hyper proximité se traduit sur le terrain et c'est en quelque sorte le respect que mérite la population.*

**Monsieur le Maire,**

*Je souhaite que cette convention fonctionne bien avec la Ville de Saint-Denis, comme celle avec la Possession.*

**Madame Virginie GOBALOU,**

*C'est une convention que j'approuve, la démarche est innovante et c'est une richesse pour Saint-Pierre de travailler avec d'autres communes de la Réunion. Il faudrait un service dédié à l'élaboration des conventions pour travailler avec d'autres collectivités. Je pense que c'est l'occasion, si cela est possible, d'associer des associations qui sont des partenaires incontournables pour faire vivre cette convention. Nous avons de bonnes associations sur Saint Pierre qui travaillent auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et certaines font de l'accompagnement scolaire auprès des familles en grande difficulté. Les associations de notre Ville font du bon travail mais elles ne sont pas suffisamment valorisées.*

**Monsieur le Maire,**

*Votre message est noté*





- La négociation de transactions immobilières portant sur des immeubles mentionnés à l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime;
- La gestion du patrimoine foncier agricole de ces personnes morales ;
- La recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier ;
- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale.

Ainsi, la SAFER de la Réunion intervient pour le compte des collectivités territoriales par le biais de conventions, avec pour objectif d'aider les collectivités à concrétiser leurs projets de développement par la maîtrise foncière des terrains concernés par des problématiques : agricoles, d'installations, de transmission, de restructuration, d'aménagements.

La convention de concours technique a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à la collectivité à partir notamment de sa connaissance du marché foncier et de son expertise technique. En fonction du besoin identifié, la SAFER établira un devis correspondant à chaque opération proposée.

La Ville de Saint-Pierre envisage notamment de charger la SAFER de réaliser les négociations foncières relatives aux chemins ruraux.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, soit pour la période de 2023 à 2028.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** la convention de concours technique avec la SAFER de la Réunion.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

**Affaire n°29/1325 : Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, membre de la SPL EDDEN au titre de l'exercice 2022.**

*Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandataire de la Commune de Saint-Pierre siégeant à la SPL EDDEN présente un rapport écrit relatif à l'exercice 2022.

- Ce rapport a pour but d'informer le Conseil Municipal notamment sur :
- ✓ les événements marquants au niveau de la gouvernance,
  - ✓ les principales avancées de l'année 2022,
  - ✓ le bilan des activités réalisées par la SPL EDDEN au titre de l'exercice 2022,
  - ✓ le rapport financier,
  - ✓ le contrôle analogue.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités de la SPL EDDEN au titre de l'exercice 2022,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

|                                                                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Reçus de réception en préfecture<br/> 974-219740164-20231214-30-1370-DE<br/> Date de télétransmission : 19/12/2023<br/> Date de réception préfecture : 19/12/2023</i> | 86 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|









Les permanences du commissaire enquêteur nommé figurent dans l’avis d’enquête publique qui a été affiché sur les sites suivants et diffusé sur le site web de la Ville :

- Hôtel de Ville,
- La Capitainerie,
- Le radier de la Rivière d’Abord (côté escalier menant vers la rue des Bons enfants),
- L’Esplanade de la liberté,
- La Mairie annexe de Terre-Sainte,
- La Base nautique.

Il importe de préciser qu’à l’occasion de cette enquête publique, en plus du registre papier déposé à l’Hôtel de Ville, le public peut également partager ses contributions par le biais du registre dématérialisé dont le lien figure sur l’avis d’enquête publique.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité, DECIDE :**

- **D’EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la demande d’autorisation environnementale pour les opérations de mise en sécurité (Dragage) et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre, objet de l’enquête publique en application des articles L.123-1 et suivants et R.123 à R.123-7 du Code de l’environnement.**

\*\*\*\*\*

**Affaire n°29/1330 : Création de parkings publics souterrains dans le cadre de la construction du centre administratif - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

*Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l’Assemblée que dans le cadre de la création de parkings publics souterrains pour la construction du centre administratif, il convient d’adresser à l’Etat une demande de subvention au titre du **Contrat de Convergence 2019-2023** en tant que projet d’investissement inclus dans le programme « Action Cœur de Ville ».

Le coût prévisionnel de l’opération est d’un montant de **2 895 969.00 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

|                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| <b>ETAT (CCT 2019-2023)</b> | <b>500 000.00 € HT (17.27%)</b>   |
| <b>DEPARTEMENT (PST)</b>    | <b>1 544 516.80 € HT (53.33%)</b> |
| <b>COMMUNE</b>              | <b>851 452.20 € HT (29.40%)</b>   |
| <b>TOTAL PREVISIONNEL</b>   | <b>2 895 969.00 € HT (100 %)</b>  |

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention(s) (BASSE Pascal)), DECIDE :**

- **D’APPROUVER le plan de financement précité ;**
- **DE SOLLICITER L’ETAT au titre du Contrat de Convergence 2019-2023 pour l’affectation des crédits sur ce projet ;**
- **DE L’AUTORISER lui, l’élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**

\*\*\*\*\*











**Affaire n°29/1336 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°1 entreprise SBTPC - Terrassements généraux - VRD - Gros oeuvre (y/c plages bassins) - Etanchéité - Revêtements durs - Revêtements coulés - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Peinture - Revêtements souples - Basse tension.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°1 "TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - GROS ŒUVRE (y/c PLAGES BASSINS) - ETANCHEITE - REVETEMENTS DURS - REVETEMENTS COULES - PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - BASSE TENSION" avec la société SBTPC SOGEA REUNION pour un montant global et forfaitaire de 5 588 635,90 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois (y compris congés légaux annuels du BTP / délais d'approvisionnement / période de préparation).

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux supplémentaires ou modificatifs divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) ont fait l'objet d'ordres de service délivrés (détails portés à l'avenant) représentant une augmentation de +4,30% du montant initial du lot n°1.

| SBTPC SOGEA<br>REUNION<br>lot 1 -<br>TERRASSEMENTS<br>GENERAUX - VRD -<br>GROS ŒUVRE (y/c<br>PLAGES BASSINS) -<br>ETANCHEITE -<br>REVETEMENTS<br>DURS -<br>REVETEMENTS<br>COULES -<br>PLATRERIE -<br>PLAFONDS<br>SUSPENDUS -<br>PEINTURE -<br>REVETEMENTS<br>SOUPLES - BASSE<br>TENSION | MONTANT INITIAL       | Travaux<br>supplémentaires ou<br>modificatifs<br>en cours de travaux<br>(OS délivrés) | NOUVEAU<br>MONTANT    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       | Avenant 1                                                                             |                       |
| <b>TOTAL H.T.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>5 588 635,90 €</b> | <b>240 226,87 €</b>                                                                   | <b>5 828 862,77 €</b> |
| T.V.A. 8.50 %                                                                                                                                                                                                                                                                           | 475 034,05 €          | 20 419,28 €                                                                           | 495 453,33 €          |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>6 063 669,95 €</b> | <b>260 646,15 €</b>                                                                   | <b>6 324 316,10 €</b> |

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires, objet des ordres de service délivrés, est prolongé de 1 mois, portant le délai d'exécution de l'ensemble des travaux à 20 mois.









**Affaire n°29/1339 : Construction d'un centre aqua-loisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°5 Groupement A&T EUROPE / HAEHN - Bassins inox polymerisés - Equipements de piscine.**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqua-loisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal A autorisé la signature du lot n°5 "BASSINS INOX POLYMERISES - EQUIPEMENTS DE PISCINE" avec le groupement A&T EUROPE SPA / HAEHN pour un montant global et forfaitaire de 1 098 129,00 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux supplémentaires divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) a fait l'objet d'un ordre de service délivré (détails portés à l'avenant), et représentent une augmentation de 1,95% du montant initial du lot n°5.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

| A&T EUROPE SPA /<br>HAEHN<br>lot 5 - BASSINS INOX<br>POLYMERISES -<br>EQUIPEMENTS DE<br>PISCINE | MONTANT<br>INITIAL DU<br>MARCHE | Travaux<br>supplémentaires<br>en cours de travaux<br>(OS délivrés) | NOUVEAU<br>MONTANT DU<br>MARCHE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                 |                                 | Avenant 1                                                          |                                 |
| TOTAL H.T.                                                                                      | 1 098 129,00 €                  | 21 390,00 €                                                        | 1 119 519,00 €                  |
| T.V.A. 8.50 %                                                                                   | 93 340,97 €                     | 1 818,15 €                                                         | 95 159,12 €                     |
| TOTAL T.T.C.                                                                                    | 1 191 469,97 €                  | 23 208,15 €                                                        | 1 214 678,12 €                  |

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires objet des ordres de service délivrés est inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE:**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot n°5 "BASSINS INOX POLYMERISES - EQUIPEMENTS DE PISCINE" avec l'entreprise A&T EUROPE SPA / HAEHN,

- **D'AUTORISER** la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à **SIGNER** l'avenant n°1 au lot n°5 "BASSINS INOX POLYMERISES - EQUIPEMENTS DE PISCINE",

- **De l'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif, à **NOTIFIER**, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.

#####

Accusé de réception en préfecture  
87421740164-20231214-30-1370-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Affaire n°29/1340 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°7 entreprise SAPEF - Espaces verts - Plantations.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°7 - ESPACES VERTS - PLANTATIONS avec la société SAPEF PAYSAGE pour un montant global et forfaitaire de 218 404,08 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux supplémentaires divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) ont fait l'objet d'ordres de services délivrés (détails portés à l'avenant), et représentent une augmentation de 4,96% du montant initial du lot n°7.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

| SAPEF PAYSAGE<br>lot 7 - ESPACES<br>VERTS -<br>PLANTATIONS | MONTANT<br>INITIAL DU<br>MARCHE | Travaux<br>supplémentaires<br>en cours de<br>travaux<br>(OS délivrés) | NOUVEAU<br>MONTANT DU<br>MARCHE |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                                                            |                                 | Avenant 1                                                             |                                 |
| TOTAL H.T.                                                 | 218 404,08 €                    | 10 839,48 €                                                           | 229 243,56 €                    |
| T.V.A. 8.50 %                                              | 18 564,35 €                     | 921,35 €                                                              | 19 485,70 €                     |
| TOTAL T.T.C.                                               | 236 968,43 €                    | 11 760,83 €                                                           | 248 729,26 €                    |

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires objet des ordres de service délivrés est inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE:**

- D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°7 "ESPACES VERTS - PLANTATIONS" avec l'entreprise SAPEF PAYSAGE,
- D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°1 au lot n°7 "ESPACES VERTS - PLANTATIONS",
- De l'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.

**Affaire n°29/1341 : Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°4 du groupement de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur la modification du programme et actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE DE GRANDS-BOIS », par délibération en date du lundi 17 Octobre 2011 (affaire n°33/1934), le Conseil Municipal a autorisé la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage mandatée avec le groupement SEDRE / CARTE LIBRE / EC6 /CP&O / TRIBU / RAYSSAC Avocats (marché notifié le 12 décembre 2011).

Dans le cadre de ce marché, trois avenants ont déjà été conclus.

Pour mémoire, l'avenant n°1, approuvé par délibération en date du 26 novembre 2013 (affaire n°53/3032), a fait suite aux conclusions du groupement de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée qui a procédé au recadrage du programme et remis ses conclusions. Le programme et l'enveloppe prévisionnelle ont alors été revus.

L'avenant n°2, approuvé par délibération en date du 14 octobre 2016 (affaire n°22/1195), a fait suite à la reprise du programme nécessaire aux modifications du site d'implantation de l'opération, du choix de fonctionnement et de production de la cuisine.

L'avenant n°3, approuvé par délibération en date du 16 décembre 2022 (affaire n°22/1034), porte sur la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle, et intègre les différents avenants engagés dans le cadre des marchés de travaux, l'avenant définitif à engager pour la mission du Maître d'œuvre ainsi que l'actualisation prévisionnelle des révisions de prix.

Aussi, le présent avenant n°4 a pour objet de prendre en compte la nouvelle modification de l'enveloppe financière prévisionnelle, et d'adapter en conséquence la rémunération du mandataire, et ce, en application de l'article 2.2.3 de l'acte d'engagement.

La modification de l'enveloppe prévisionnelle découle principalement de :

- la conclusion d'avenants avec les entreprises (coût et délai) des lots initiaux de travaux (01 à 14),
- la relance du lot VRD suite à la liquidation de l'entreprise titulaire,
- la modification du process de production – DCE équipements complémentaires (10 000 repas) / estimation Maîtrise d'œuvre,
- la relance du lot signalétique / estimation Maîtrise d'œuvre, suite à la liquidation de l'entreprise du lot Peinture,
- les frais divers (reprographie, publicités, etc...),
- la prolongation des missions de CSPS, CT, Maîtrise d'Ouvrage Mandatée,
- l'actualisation des révisions de prix (estimation).

Et se récapitule comme suit :

|                             | Coût d'opération prévisionnel INITIAL (Déc. 2011) | Coût d'opération prévisionnel Avenant 1 (Aout 2013) | Coût d'opération prévisionnel Avenant 2 (Oct. 2016) | Coût d'opération prévisionnel Avenant 3 (Nov. 2022) | Coût d'opération prévisionnel Avenant 4 (Juill. 2023) |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>TOTAL H.T. en €</b>      | 12 300 000,00                                     | 10 900 000,00                                       | 7 700 000,00                                        | 9 660 000,00                                        | 11 743 327,00                                         |
| <b>T.V.A. 8.50 % en €</b>   | 1 045 500,00                                      | 926 500,00                                          | 654 500,00                                          | 821 100,00                                          | 998 182,80                                            |
| <b>TOTAL T.T.C. en €</b>    | 13 345 500,00                                     | 11 826 500,00                                       | 8 354 500,00                                        | 10 481 100,00                                       | 12 741 509,80                                         |
| <b>Taux de rémunération</b> | 3,65 %                                            | 3,85 %                                              | 5,42 %                                              | 4,79 %                                              | 4,26 %                                                |

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1370-DF  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

























**Affaire n°29/1351 : NPNRU de Bois d'Olives : AOO. Accord-cadre d'ingénierie urbaine relatif au projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives/Avenant N°1 au marché subséquent N°03 "définition du programme opérationnel "**

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par une délibération en date du 30 juin 2017, affaire n°29/1524, relatif au programme du NPNRU de Bois d'olives, le marché « AOO. ACCORD-CADRE D'INGENIERIE URBAINE RELATIF AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES » attribué au groupement LEU REUNION/SAFEGE/ANTOINE PERRAU, a été notifié le 22 août 2017 pour une durée de 7 ans.

Cet accord-cadre s'exécutant en partie par l'émission de bons de commande et en partie par la conclusion de marchés subséquents.

LEU REUNION (mandataire) et SAFEGE (cotraitant) ont été mandatés par la collectivité afin d'élaborer un avant-projet (AVP) complet et fédérateur au travers du marché subséquent n°3 (MS3) « Définition du programme opérationnel dans le cadre du NPNRU de Bois d'Olives » notifié le 06 mai 2020.

Le montant global et forfaitaire de ce marché MS3 établi à 200 256 € HT, a été réalisé sur la base d'une estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage à 24 Millions € HT (mois d'établissement de l'estimation : 12/2019) avec un seuil de tolérance de 5% ; et le montant des honoraires fixé à un montant forfaitaire de la rémunération du MOE.

Une demande d'avenant (n°1) est formulée du fait de sujétions techniques imprévues et des évolutions citées ci-après :

- Evolution du programme du secteur de la ligne Piot : dit initialement « coup de pinceaux » : L'évolution porte sur l'élargissement des emprises de 8 à environ 15 mètres permettant d'intégrer des voies affectées aux bus afin de les rendre prioritaires par rapport à la circulation générale, des trottoirs réglementaires et la sauvegarde d'arbres remarquables (tamarins), le traitement des carrefours par un système avec des feux de signalisation et la mise à niveau des réseaux en découlant. Les parties se sont accordées sur l'application d'honoraires complémentaires suite à cette **évolution de programme**. Cette dernière induit une hausse du coût de l'opération de **2 985 155 € HT**.

- Evolution du périmètre opérationnel des aménagements de la ZAC Mairie annexe : les études AVP constituent une phase technique qui permet de préciser le projet urbain. A l'issue des études techniques, il a été nécessaire d'occuper une zone élargie de ces aménagements (gestion des eaux pluviales (EP : mise en place d'ouvrages permettant la rétention des eaux pluviales nécessitant en particulier des élargissements d'emprise pour une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement et le respect des attentes réglementaires), respect du programme et des ambitions). L'accroissement des superficies à aménager est principalement lié à la gestion des eaux pluviales (EP) qui a été sous-estimée en amont. Le BET ne pouvait alors pas disposer de données topographiques nécessaires à une meilleure estimation, ni de données concernant l'état du sous-sol. Ceci induit un surcoût de travaux de 2 305 000 € HT.

Globalement, la hausse du coût de l'AVP a induit sur certaines opérations à un surcroît de prestation et à une augmentation du temps passé par les bureaux d'études qui demandent donc à voir leurs honoraires à la hausse sur la base de l'augmentation des coûts de travaux tel que prévu au marché.

La commission d'appel d'offre réunie le 13 octobre 2023 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant N°1 au marché subséquent n°3, dans les conditions suivantes :

|                                                                         |              |    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|----|
| Montant initial du marché subséquent n°3:                               | 200 256.00 € | HT |
| Montant de l'avenant n°1 au marché subséquent n°3 :                     | 43 954.15 €  | HT |
| Nouveau montant du MS3 après validation de l'avenant n°1 :<br>(+21.95%) | 244 210.15 € | HT |



- Désenclaver les quartiers ;
- Créer de nouvelles franges urbaines ;
- Conforter un système de micro-polarités de proximité ;
- Offrir un maillage équilibré du quartier.

De ces objectifs se décline un projet global sur le quartier, localisé surtout au cœur du périmètre de Bois d'Olives, impactant principalement le quartier prioritaire de la ville (QPV), pouvant faire effet levier, pour une mutation plus large du secteur.

Pour mener à bien ce programme ambitieux, la CIVIS et la Ville de Saint Pierre se sont réparties les maîtrises d'ouvrage des opérations au regard des compétences de chacune des entités.

Ce programme a été traduit par la finalisation d'un plan guide et complété par une mission « Avant-projet Infrastructures », permettant de mieux appréhender les problématiques techniques, réglementaires, foncière et financières sur les périmètres opérationnels suivants :

- Poche école,
- ZAC mairie annexe,
- Aménagement de l'avenue Hippolyte Piot, du Chemin Sabrap, du Chemin Bœuf et de la ligne d'équerre.

Parallèlement une mission AVP hydraulique de la Ravine Trois Mares a été réalisée par le prestataire Hydrétudes sur la base des esquisses paysagères élaborée par le prestataire LEU/ SAFEGE dans le cadre de l'accord cadre.

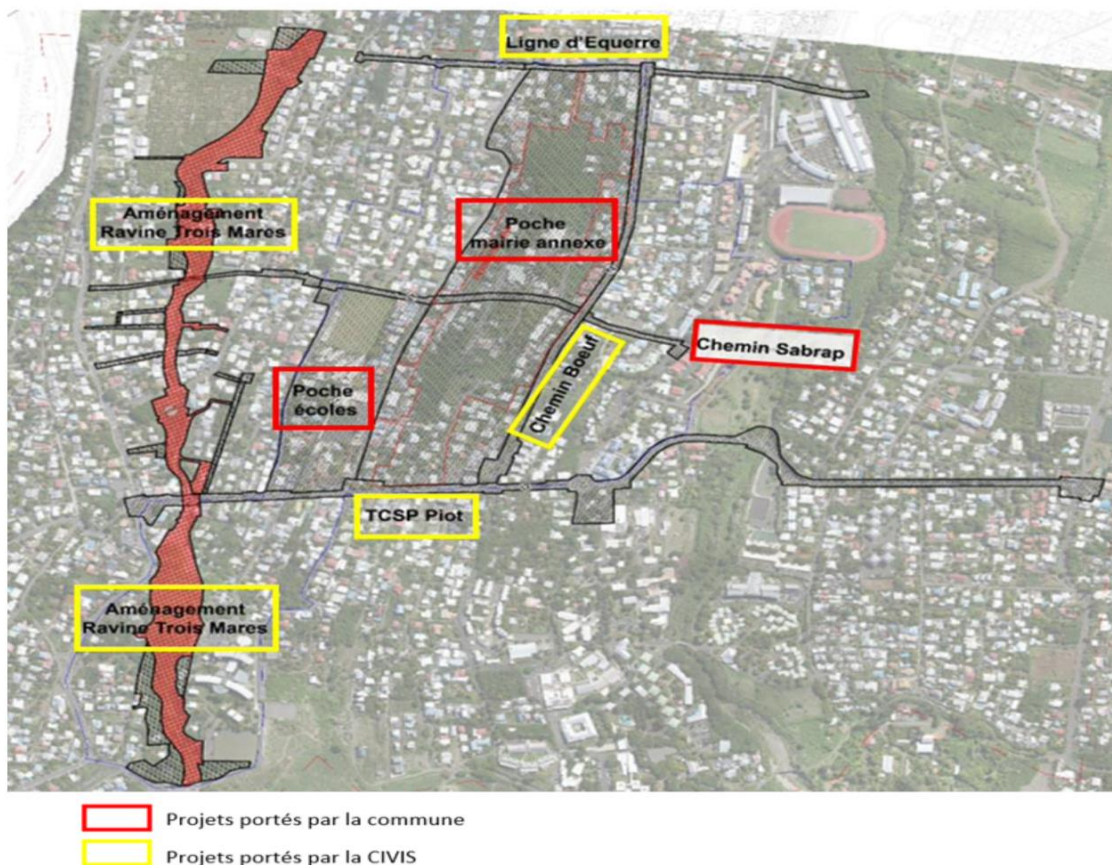
En synthèse, le projet du PNRU de Bois d'Olives porte l'ambition de reconstruire la ville sur un quartier de mi-pente qui s'est développé de manière anarchique sur d'anciennes terres agricoles, peu dense, avec un réseau de chemins étroits et parfois sans transparence, sans schéma hydraulique adapté aux enjeux réglementaires et soumis en particulier aux aléas de la Ravine Trois Mares. Il paraît donc **indispensable d'agir** pour :

- rénover les réseaux et en particulier ceux concernant la gestion des eaux pluviales ;
- rénover et sécuriser les voies du quartier pour tous les usages ;
- renforcer et réaménager les espaces publics du quartier ;
- Améliorer toutes les mobilités y compris la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) ;
- permettre la création de nouveaux logements intégrée au quartier offrant une certaine mixité et répondant aux besoins du quartier et de la ville ;
- solutionner les dysfonctionnements hydrauliques de la ravine Trois Mares en traversée du quartier

A ce stade et compte-tenu de la nature et de l'importance des aménagements envisagés, la réalisation des travaux d'aménagement relatifs au projet de renouvellement urbain de Bois d'Olives est conditionnée par les procédures réglementaires listées ci-après qui impliquent une enquête publique :

- déclaration d'utilité publique ;
- autorisation environnementale unique (incluant le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et la dérogation d'espèces protégées) ;
- Etude d'impact

Le périmètre de déclaration d'utilité publique (DUP) intègre les opérations du NPNRU prévues à court et moyen termes (horizon 10 ans), intégrés à la convention signée par l'ANRU et ayant déjà fait l'objet d'études de conception de type avant-projet. Il s'agit des opérations portées par la Commune de Saint-Pierre, encadrées en rouge sur la figure suivante, tandis que celles portées par la CIVIS sont encadrées en jaune.



La réalisation des dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) et le dossier d'autorisation environnementale unique (AEU) à été confiée aux prestataires SEDRE, CYATHEA et Hydrétudes.

Le contenu des pièces de ce dossier a été élaboré en prenant en compte l'ensemble des textes des références applicables, de manière à fournir les éléments érigés pour la conduite d'une enquête publique unique.

### Composition du dossier

Le dossier comprend :

- un volet « D.U.P » dont les pièces sont les suivantes :
  - Pièce A-1 Plan de situation,
  - Pièce A-2 : Notice explicative,
  - Pièce A-3 : Plan du périmètre de DUP,
  - Pièce A-4 : Plan général des travaux,
  - Pièce A-5 : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
  - Pièce A-6 : Appréciation sommaire des dépenses,
  - Pièce A-7 : Etude d'impact,
  - Annexes : Délibération de l'organe expropriant, Bilan de la concertation.
- un volet « autorisation environnementale unique » dont les pièces sont les suivantes :
  - CERFA 15964\*02,
  - Pièce B-1 Plan de situation,
  - Pièce B-2 Eléments graphiques,
  - Pièce B-3 Justificatif de la maîtrise foncière du terrain,
  - Pièce B-4 Etude d'impact,
  - Pièce B-5 Note de présentation non technique,
  - Pièce B-6 Dérogation « espèces protégées ».

Etant précisé que l'étude d'impact est une pièce commune aux deux volets.

Ce dossier est élaboré conformément :

- Au code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R. 153-13 ;
- Au code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, L.123-1-A et suivants et R.123-1 et suivants, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants ;
- Au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.1, L.110-1 et suivants et R.111-1 et suivants.

#### Déroulement de la procédure

Il est nécessaire que ce dossier soit soumis à enquête publique.

Dans un premier temps, il a été décidé de mettre en œuvre les démarches en vue de faire déclarer d'utilité publique le projet (DUP). En effet, **cette D.U.P permettra au bénéficiaire de sécuriser la maîtrise foncière des terrains nécessaires au projet en priorisant les acquisitions par voie amiable et en recourant, le cas échéant, aux acquisitions par voie d'expropriation.**

Dans un second temps et après obtention de la D.U.P et l'A.E.U, l'enquête parcellaire en vue du prononcé de la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet pourra être sollicitée auprès de l'autorité préfectorale et, le cas échéant, la « phase judiciaire » de la procédure d'expropriation mise en œuvre pour finaliser la maîtrise foncière de ces terrains.

#### Bénéficiaires de la D.U.P et de l'A.E.U

Le périmètre du PNRU de Bois d'Olives comprenant des aménagements relevant de la compétence de la Ville et de la CIVIS, ce dossier sera déposé en co-saisine avec la CIVIS, chacun intervenant pour les aménagements relevant de sa compétence et sera co-bénéficiaire de l'éventuelle Déclaration d'Utilité Publique.

Ainsi, la ville de Saint-Pierre sera maître d'ouvrage pour la poche Ecoles, la poche Mairie annexe, l'aménagement du chemin SABRAP et de la place du Père Favron. L'aménagement de la Ligne d'Equerre devrait être portée en co-maîtrise d'ouvrage ou par l'une des deux entités.

A ce titre, l'ouverture d'une enquête publique unique sera sollicitée auprès de l'autorité préfectorale en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) et de l'Autorisation Environnementale nécessaire à l'opération.

#### Estimation sommaire des dépenses:

Le coût des travaux de l'opération est estimé comme suit (AVP ZAC NPNRU Bois d'Olives, Leu Réunion, septembre 2022 et AVP Ravine Trois Mares - Hydrétudes et FAT Septembre 2021) :

- Terrassements, réseaux, voiries, aménagements de surface : 28 882 860 euros HT ;
- Paysage et mobilier urbain : 2 346 870 euros HT ;
- Equipements place des sports : 921 250 euros HT ;
- Eclairage : 1 746 509 euros HT ;
- Ravine Trois Mares: 6 257 032 euros HT ;

Soit : 40 154 521 euros HT.

Avec une répartition des travaux estimée pour la Ville à hauteur de **12 017 615 euros HT** et à 28 136 906 euros pour la CIVIS.





















**Affaire n°29/1363 : Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs ville.**

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de Ville de Saint-Pierre intègre des dispositifs annexes et thématiques de la politique de la ville à savoir :

- Les équipes du Programme de Réussite Educative
- Le personnel de proximité décliné par les Adultes-relais, les médiateurs de ville et les éducateurs de rue
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)
- Le Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- Les espaces de vie sociale etc...
- C'est mon patrimoine
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS).....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projet 2023/2024 sollicitent à la ville l'attribution de subvention :

| Nom de l'association                                               | Dispositif                                 | Intitulé                                                      | Montant sollicité Mairie | Autre Subvention    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Case Marmaillons                                                   | Adulte relais                              | Médiateur social                                              | 2 841.00 €               | ETAT : 20 071.82 €  |
| Hibiscus                                                           | Opération Ville Vie Vacances               | Lâchons nos écrans                                            | 3 000.00 €               | ETAT : 8 000.00 €   |
| Association Jeunesse Ligne des Bambous (AJLB)                      | Opération Ville Vie Vacances               | La construction du citoyen à travers le développement durable | 3 000.00 €               | ETAT : 8 000.00 €   |
| Kaz'asun                                                           | Opération Ville Vie Vacances               | Séjour jeunesse Saint-Pierroise                               | 3 000.00 €               | ETAT : 8 000.00 €   |
| Association des femmes de marins pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR) | Opération Ville Vie Vacances               | Les randonn'R sur les sentiers de la culture                  | 3 000.00 €               | CAF : 8000.00 €     |
|                                                                    | C'est mon patrimoine                       | Souvenans mon peï                                             | 4 000.00 €               | ETAT : 6 000.00 €   |
|                                                                    | Adulte relais                              | Médiatrice numérique                                          | 3.500.00 €               | ETAT : 20 071.82 €  |
|                                                                    | Adulte relais                              | Médiatrice sociale                                            | 3 500.00 €               | ETAT : 20 071.82 €  |
|                                                                    | Fonds de participation des habitants (FPH) | -                                                             | 4 000.00 €               | ETAT : 4 000.00 €   |
| <b>TOTAUX</b>                                                      |                                            |                                                               | <b>29 841.00 €</b>       | <b>102 215.46 €</b> |

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1370-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023





**Affaire n°29/1365 : Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2023.**

*Direction de la Vie Educative et de l'Administration*

Le Maire informe l'Assemblée que l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, ont mis en place pour l'année 2023 des projets éducatifs d'aire marines et d'aire terrestre à destination des écoles de la ville.

Ces projets ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité, en développant l'écocitoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun, en reconnectant les élèves à la nature, en favorisant la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.

Les interventions pour l'année 2023 concernent les écoles Jean MOULIN, Lislet GEOFFROY (marine) et Louis PASTEUR (terrestre) ce qui représente 100 élèves du cycle 3 (CM2).

Aussi, la Ville souhaite apporter son soutien en participant à son financement pour un montant de 3500€ au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire

**020 65748 16 RE23000078**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3500€ à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion.**
- **D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens ci-annexées.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

~~~~~

Affaire n°29/1366 : Schéma directeur d'aménagement lumière de la ville de Saint-Pierre - Approbation du projet.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a souhaité réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL).

Ce dernier permet de cartographier les différents points d'éclairage public sur le territoire communal et définir ainsi les besoins en éclairage, et ce, en adéquation avec l'analyse des rythmes de vie.

L'examen mené dans le cadre du SDAL offre, dès lors, la possibilité de calibrer l'éclairage en fonction des besoins.

Il convient de préciser que le SDAL établit un cadre général pour l'aménagement lumière dans lequel devront s'inscrire les projets d'éclairage extérieur mis en œuvre sur la

Accusé de réception en préfecture
N°19740164-20231214-30-1370-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

